

**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour** 085 50

Mme BRUNOV, E.
habitant à : RUFFEC 16700

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à RUFFEC le 16 02 2019

Signature : E.B.

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. »
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

035 54

M/Mme GROUSSARD

habitant à : Bunac

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Buffe le 16 2 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour** OBS 58

M/Mme BRUCHER.

habitant à : Le Couchet

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourville, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets fumeux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Oradour le 14/02/2019.

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale :** L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fév 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royal du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

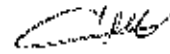
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

035 53



**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M./M^{me} PRAT WILFRIED
habitant à :

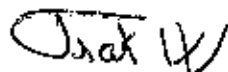
Les gours

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

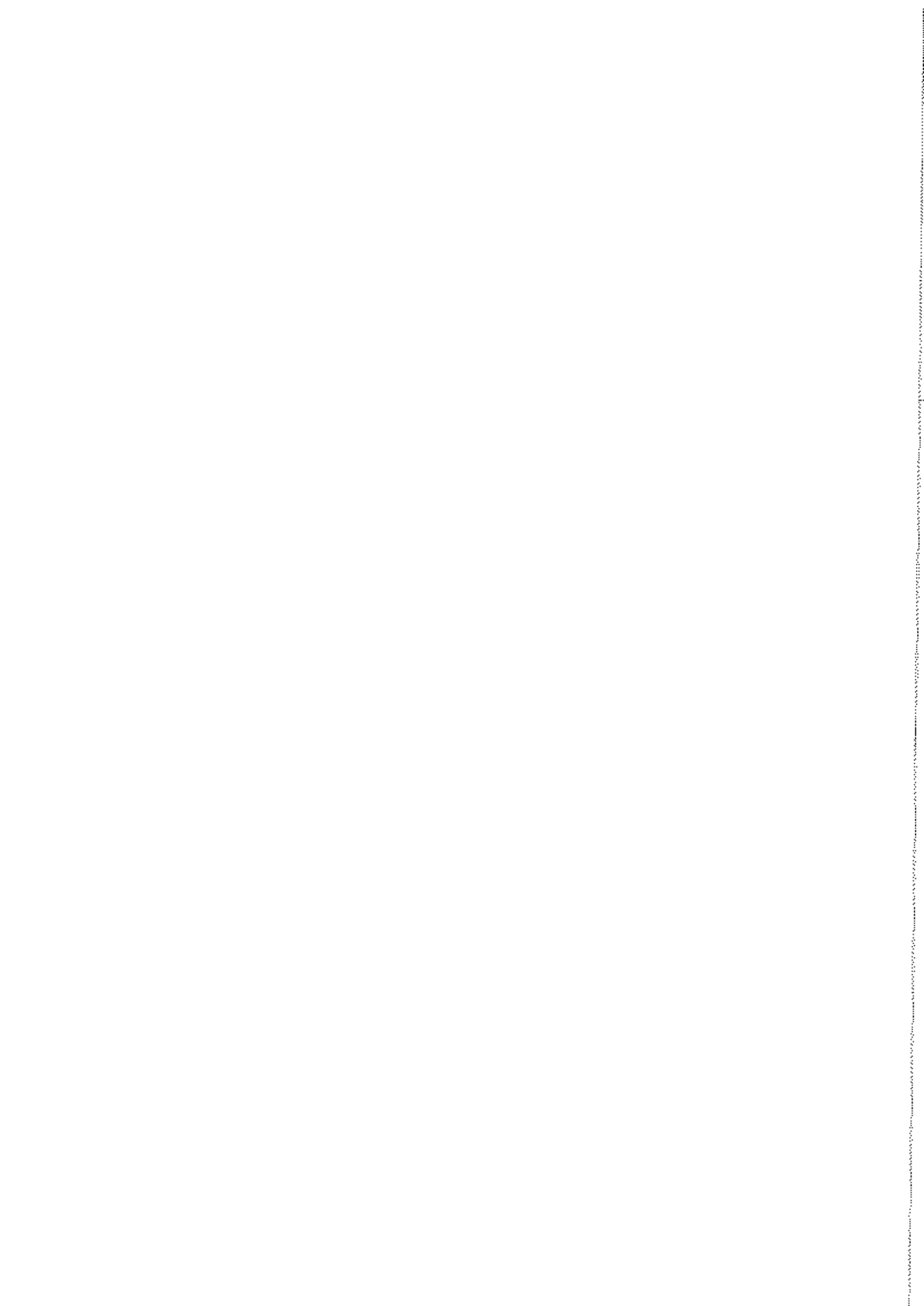
- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houille...) et économiques d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

fait à Les gours le 17-2-2019

Signature :



Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



185 54
Diche

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : LAVERGNE

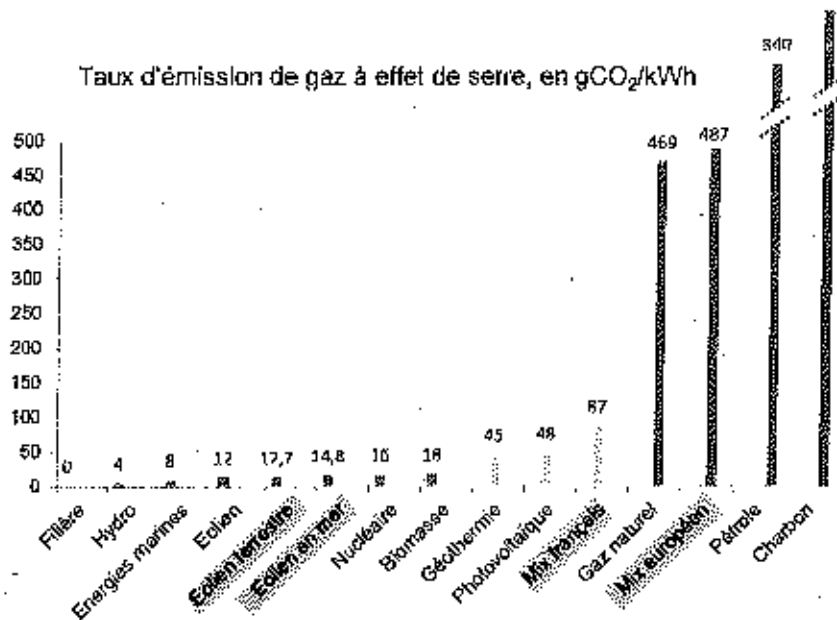
Prénom : Diche

Résidant à : Germauville 16140 ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



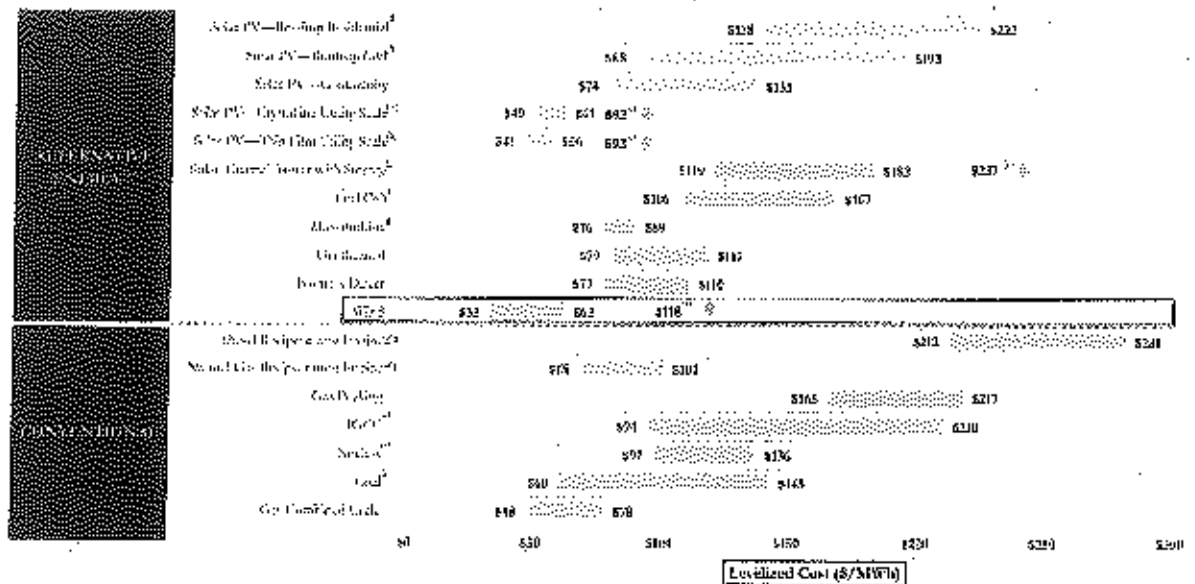
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecolinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivais, 1984, - Divisions géographiques de la France Indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

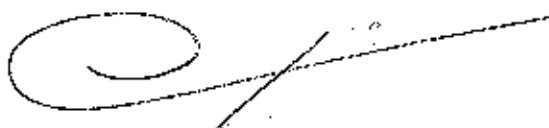
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à ORADOUR le 01/03/2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'O' followed by a long horizontal stroke that ends in a diagonal flourish.

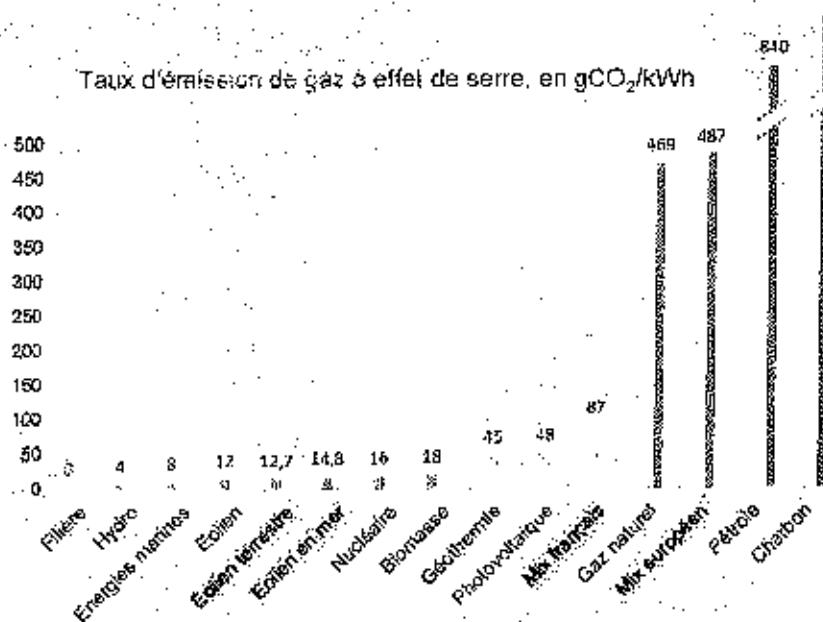
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : SYLVESTRE
Prénom : THIERRY
Résidant à : ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

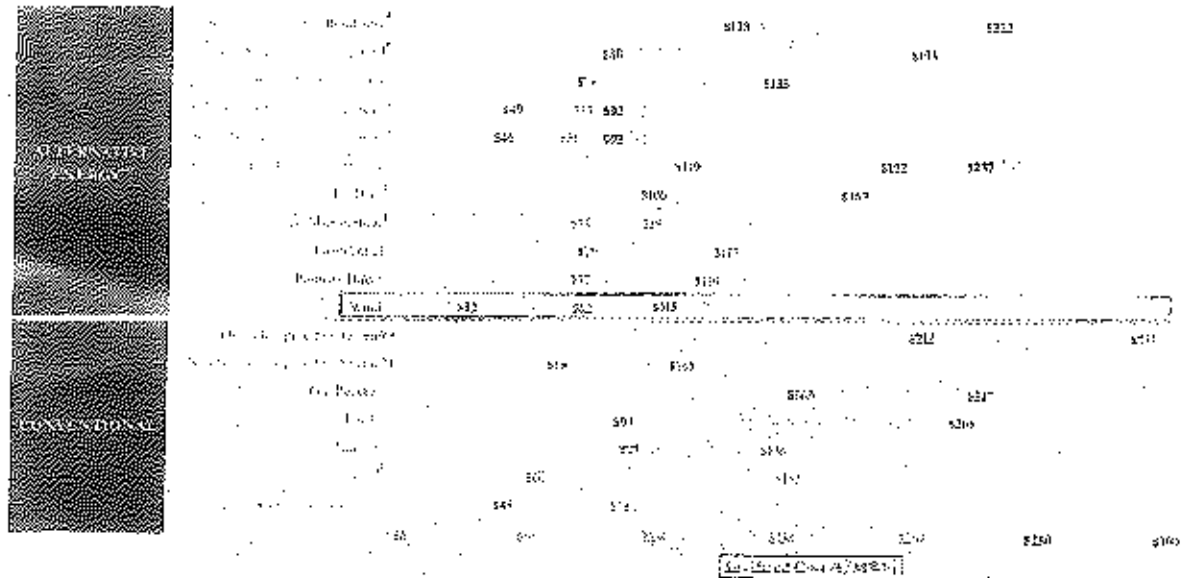
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie la photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecoinvent (données 2011)
Etude Cycloco (2015)

Source : Ademe <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-jeolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à ORADOUR le 14/02/2013

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. A.', written over a horizontal line.

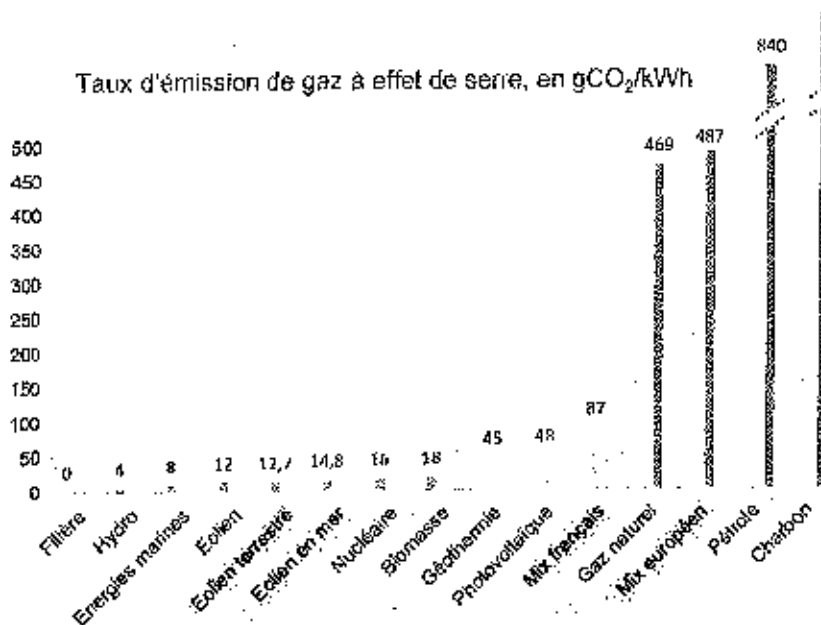
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
 Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Sybestre
 Prénom : Guillaume
 Résidant à : Oradour

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

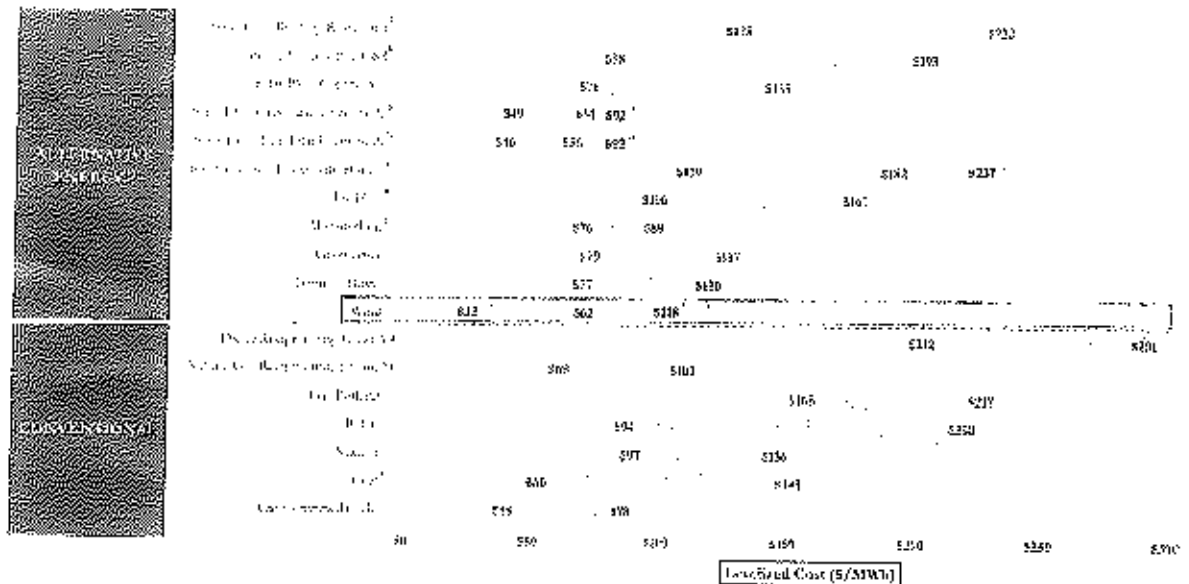
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
 Ecoinvent (données 2011)
 Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les États d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Stadoles le 14 / 02 / 2019

Signature :



835 27
Ces

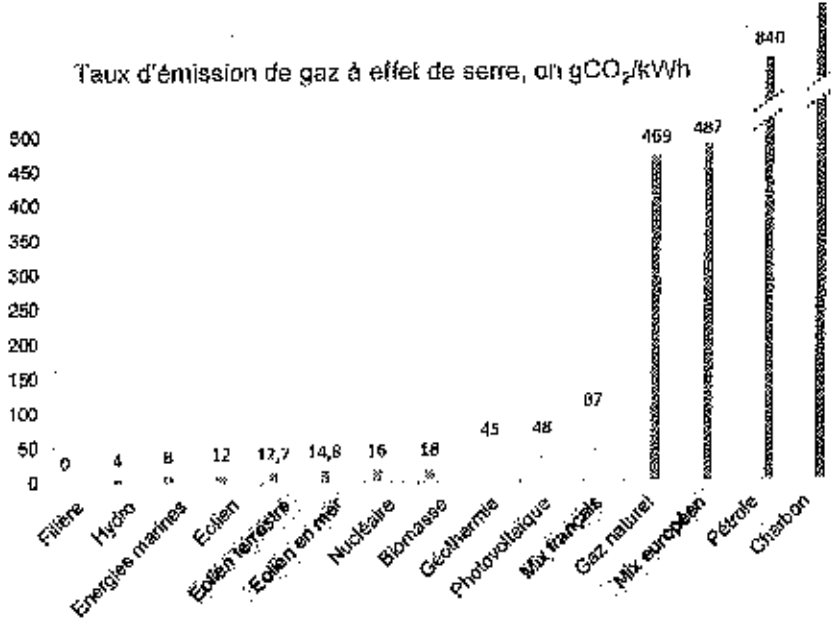
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : SILVESTRE
Prénom : Nathalie
Résidant à : ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

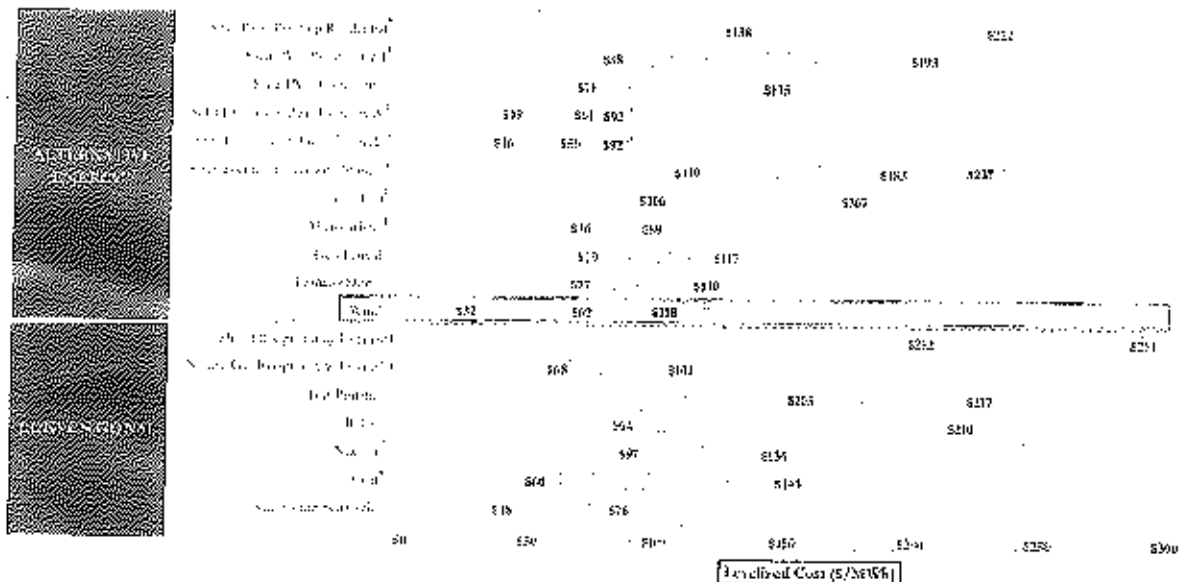
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecoinvent (données 2011)
Étude Cyclono (2015)

Source : Ademe <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

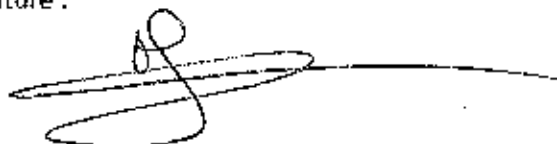
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Charente-Maritime ORADOUR le 14-02-19

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. It appears to be a personal name, possibly starting with 'C' or 'O', followed by a long horizontal stroke.

465 58
Couture

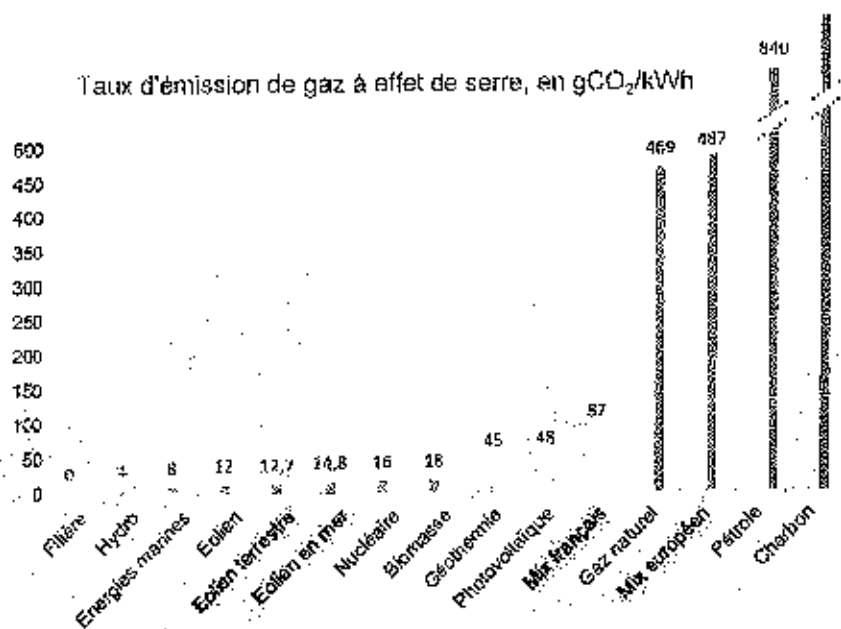
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Sylvestre
Prénom : Valentin
Résidant à : Oradour

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

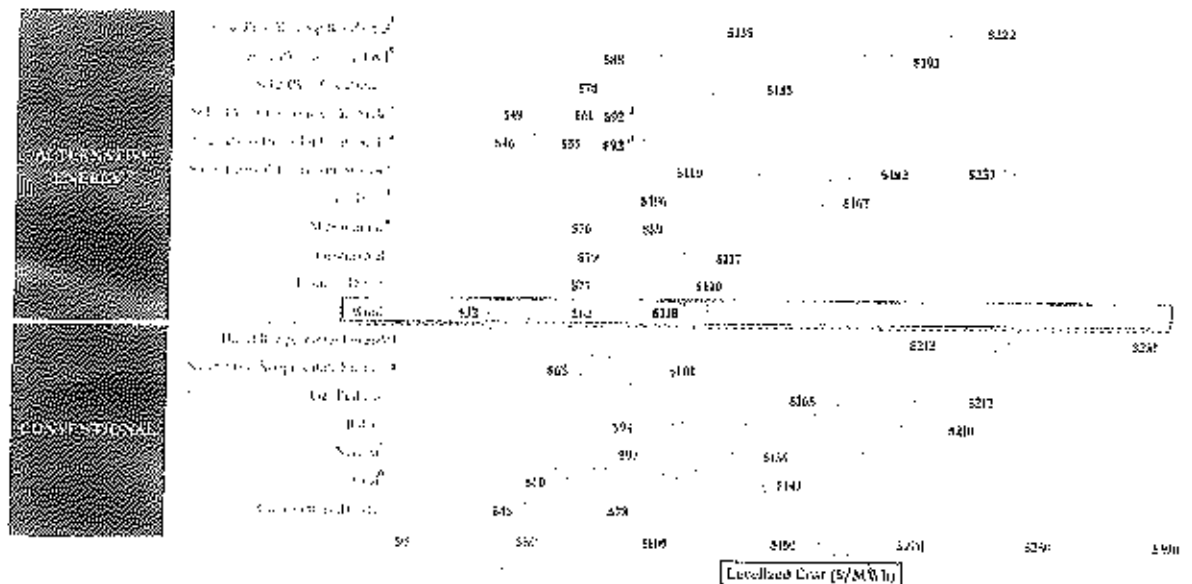
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecoinvent (données 2011)
Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Oradour le 23 février 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by several horizontal strokes.

035 59
C/10

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : SYLVESTRE DENISE

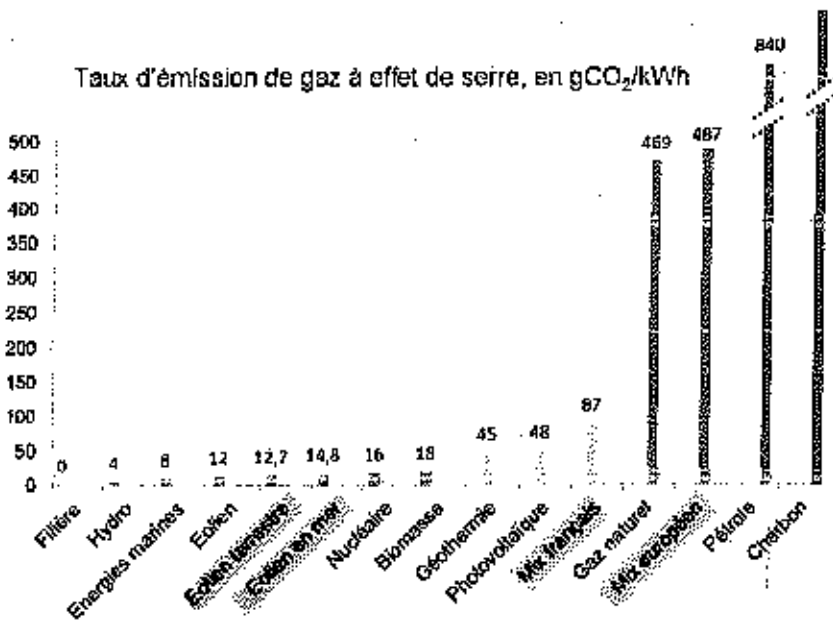
Prénom : DENISE

Résidant à : ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

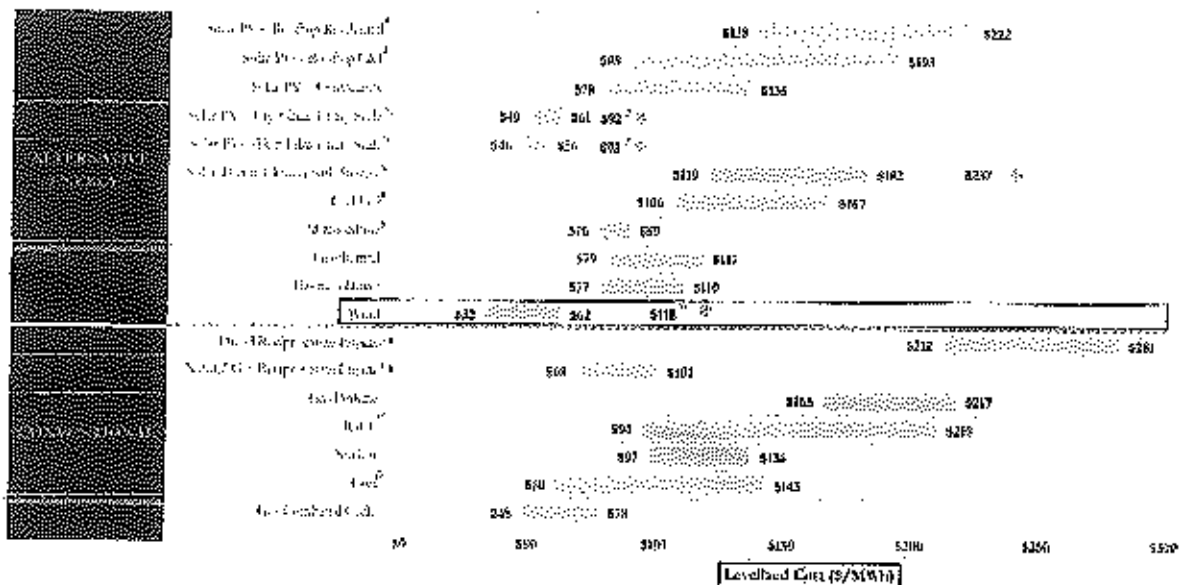
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie la photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecolinvent (données 2011)
Etude Cycloco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE - observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 53k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à ORADOUR le 1/03/2013

Signature :



Obs 60
[Signature]

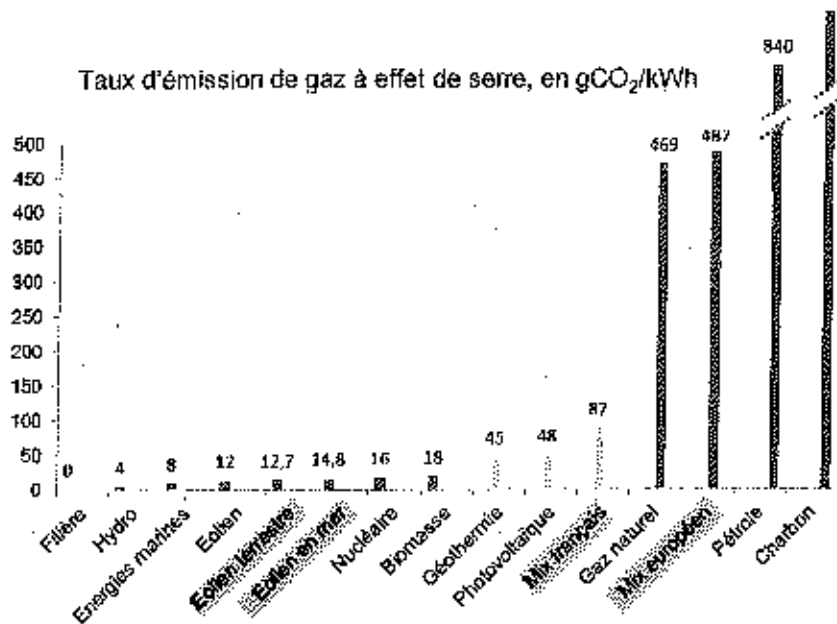
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Sylvestre Pinaud
Prénom : Amandine
Résidant à : Rue du moulin de Poudret 2helle 16140 ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

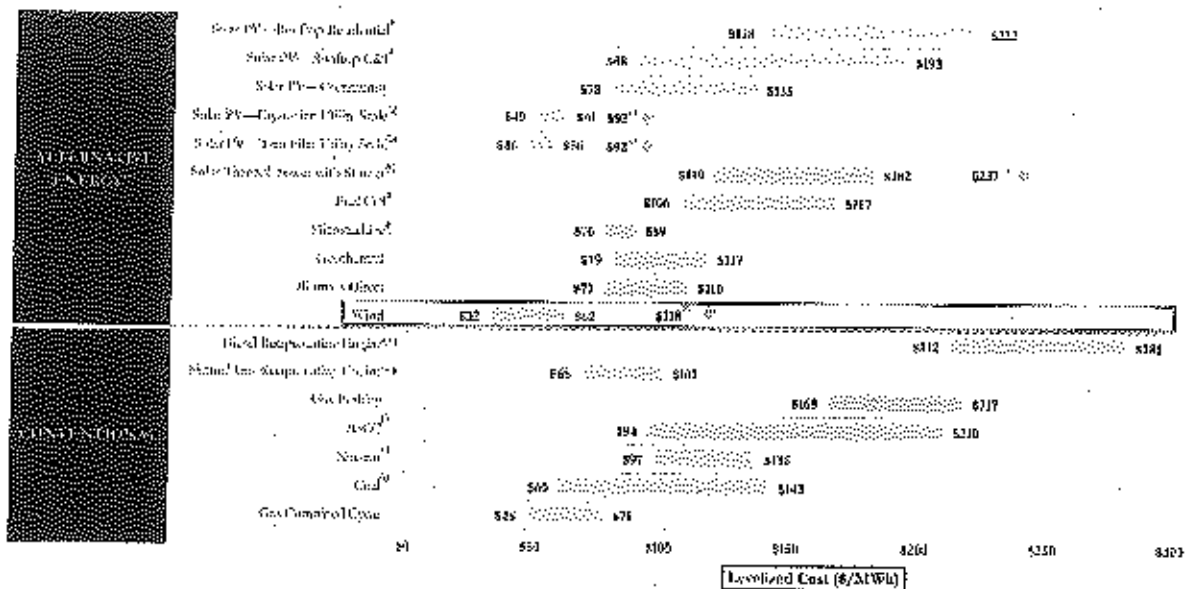
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecolvent (données 2011) [hatched pattern]
Etude Cycleco (2015) [dotted pattern]

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Cradeau le 26/02/19

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the signature label.

[Signature]

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : SYLVESTRE

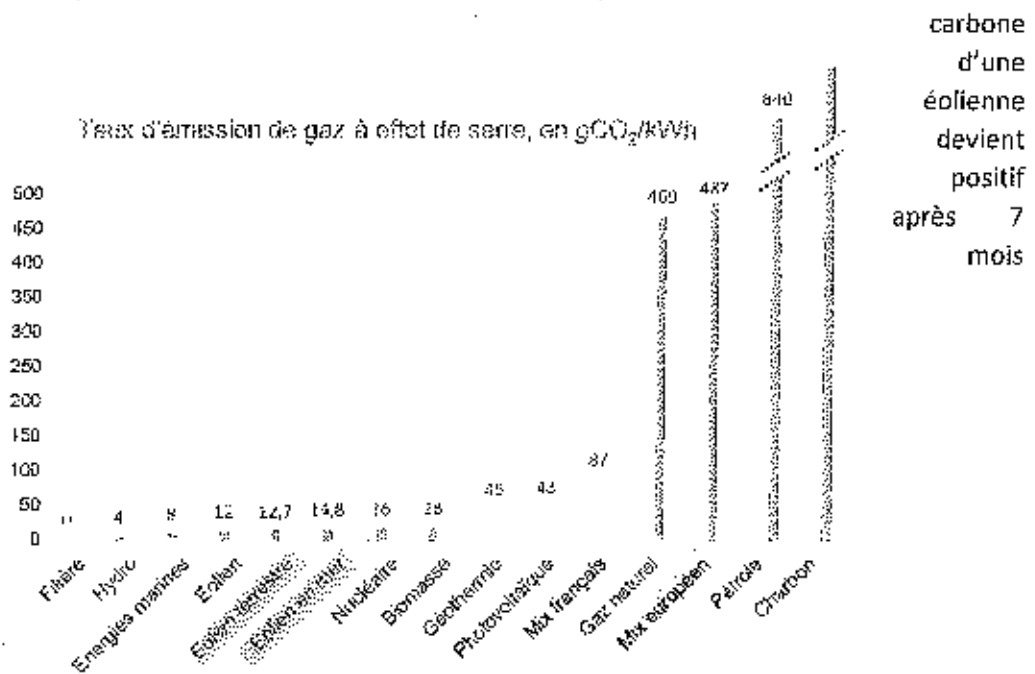
Prénom : ERWAN

Résidant à : Chillé, Rue des Fontaines Couches, 16140 ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois



Source : rapport GIEC (2011)

Fonvert (données 2011)

Etude Cycloco (2015)

d'exploitation.

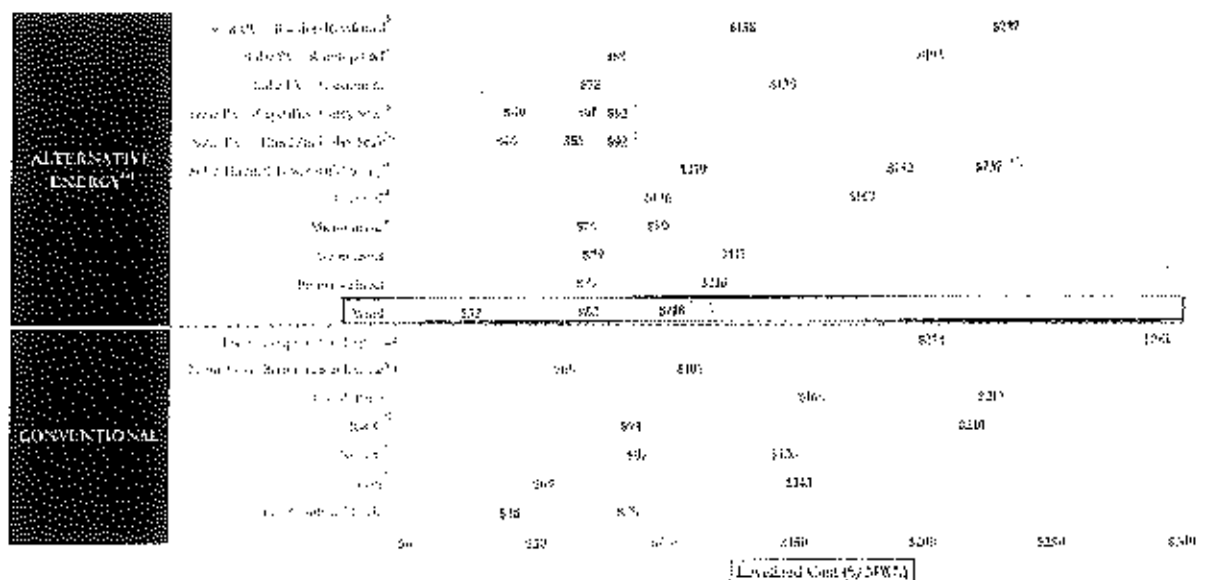


BayWa r.e.
renewable energy

Madame, Monsieur, les sociétés Valorem et BayWa r.e. développent de concert le projet éolien de La Couture depuis 2015. Nous avons pu avoir de nombreux échanges avec les élus pendant ces 3 années écoulées. Nous vous avons informé également de la mise en place du projet au travers des lettres d'information. Nous avons également réalisé un porte-à-porte dans le cadre de la campagne de financement participatif. Nous vous donnons ci-après la possibilité de participer favorablement à l'enquête publique du projet éolien de La Couture. Celle-ci se déroulera du 4 février au 9 mars 2019.

Source : Ademe-<http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-ecolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivais, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.
- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels: 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.

→ 60.000 € / an pour Lupsault et Oradour
100.000 € / an pour la communauté de communes

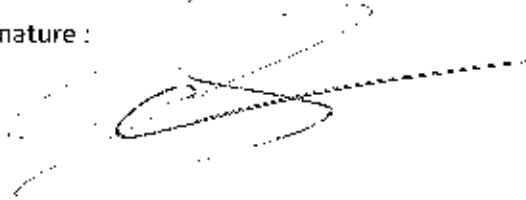
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Chelle, ORTDOUR le 26/02/2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, written over a horizontal line.

085 60
16140

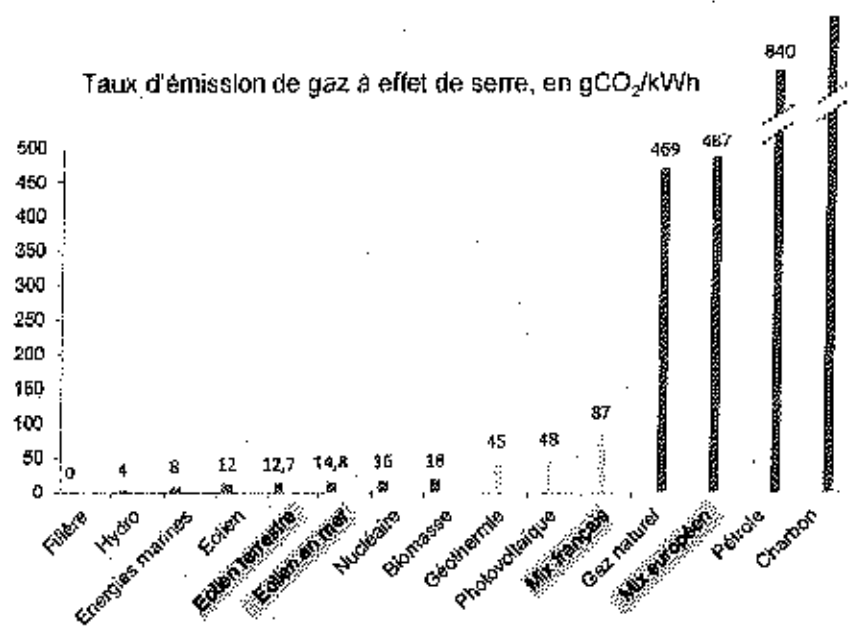
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : DAIRE
Prénom : Marita de los Angeles
Résidant à : ave du moulin Bouli à Germeville d'Oradour
16140

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

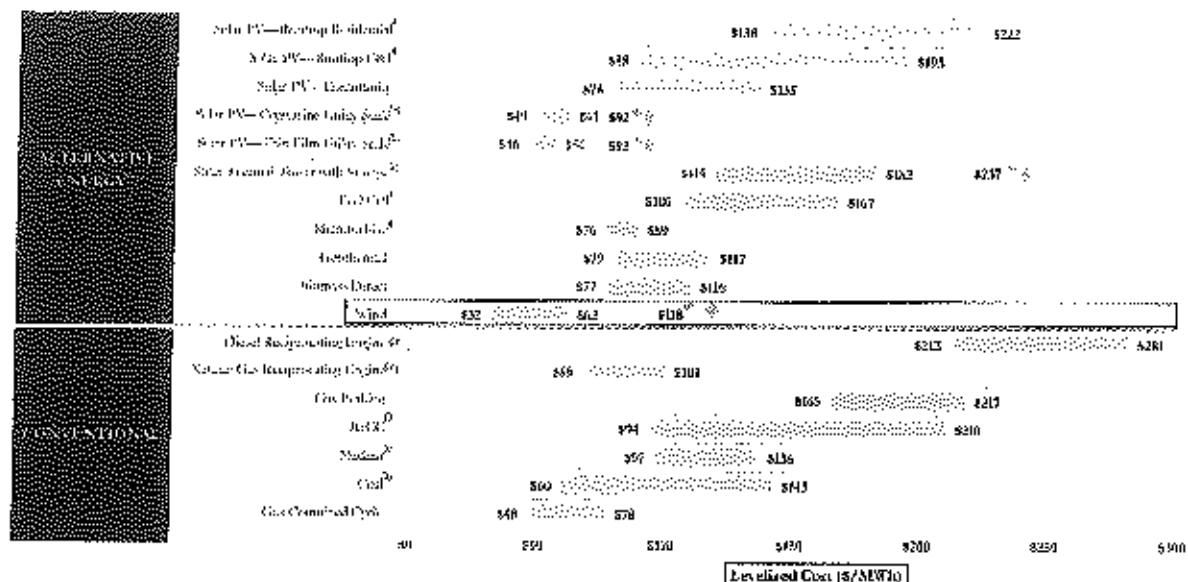
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecoinvent (données 2011)
Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

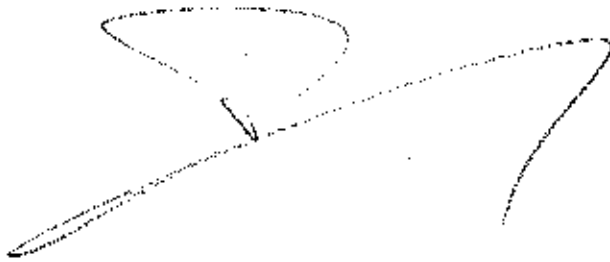
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Enthouzon le 2-02-2013

Signature :

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping stroke extending downwards and to the right.

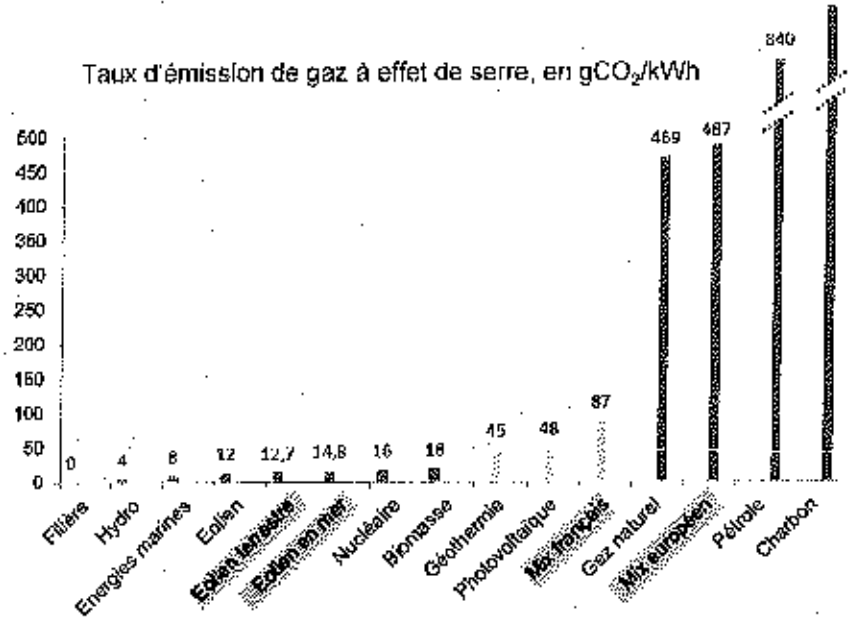
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Douvenot
Prénom : Philippe
Résidant à : Rue de Marcellin - Germaville 16140 Oradour.

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

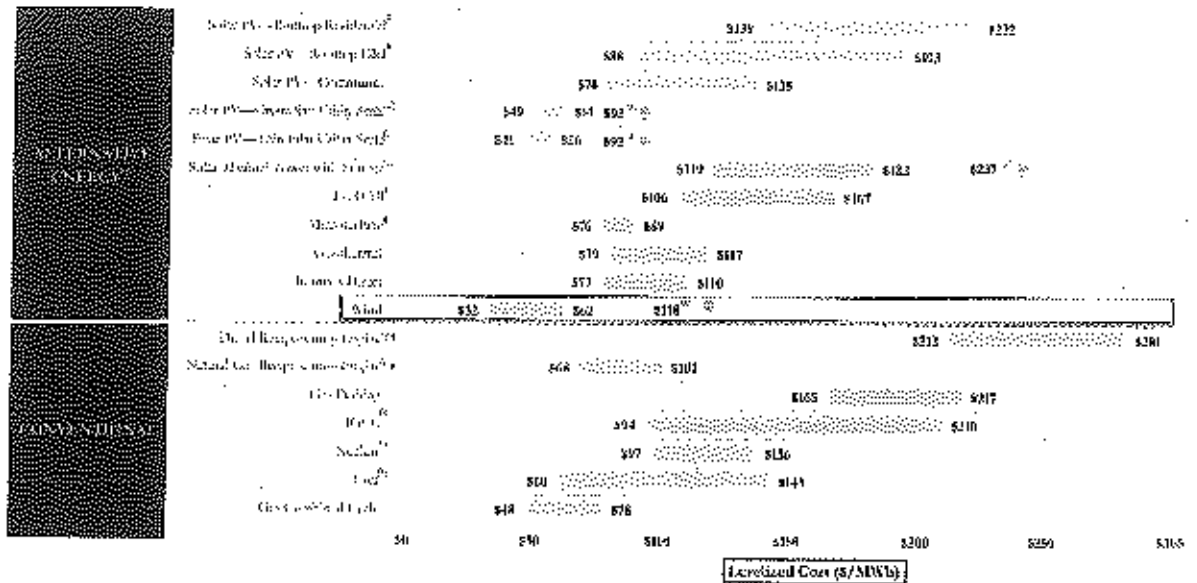
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2014)
Ecoinvent (données 2011)
Etude Cycloco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivais, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Oradour 16140 le 22/09/2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. It appears to be a personal name or a specific title.

0435 51
C. 2012

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : MARGENTH

Prénom : ANNE

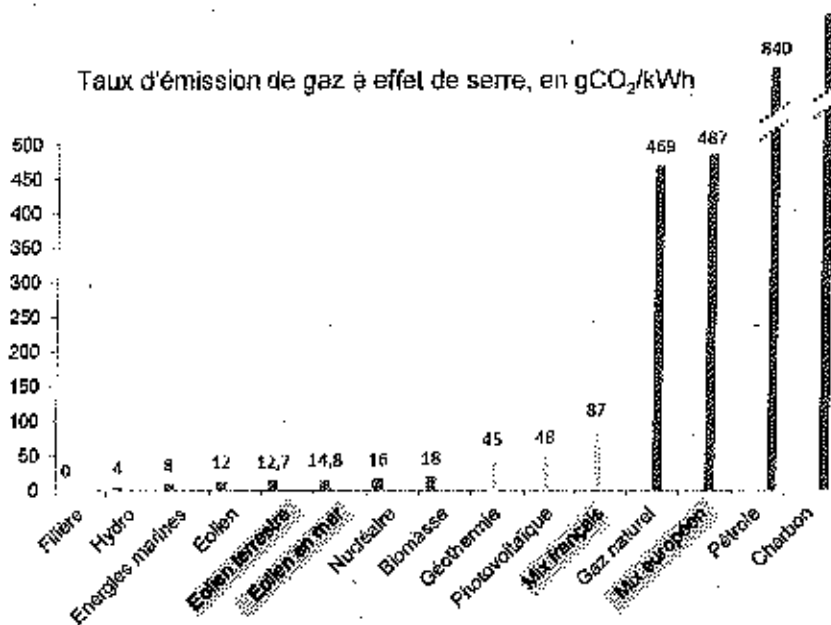
Résidant à : CHAILLE / ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Énergie renouvelable en outre

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



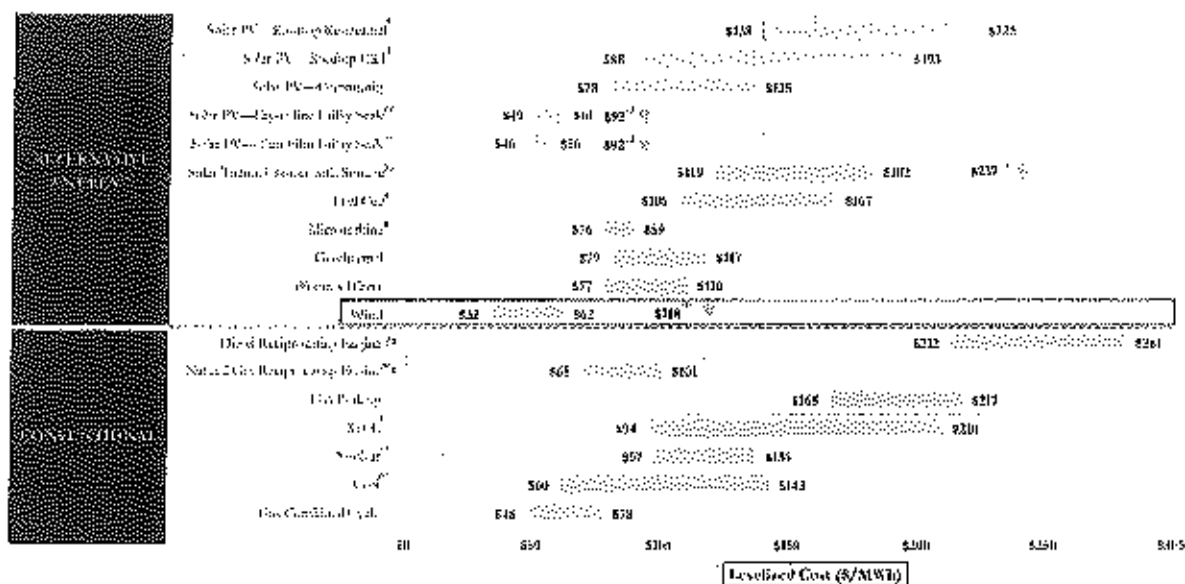
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecolvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017


- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à ORADOUR le 10.2.2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. J. J.', written over a horizontal line.

Jas

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : CHEVALLON

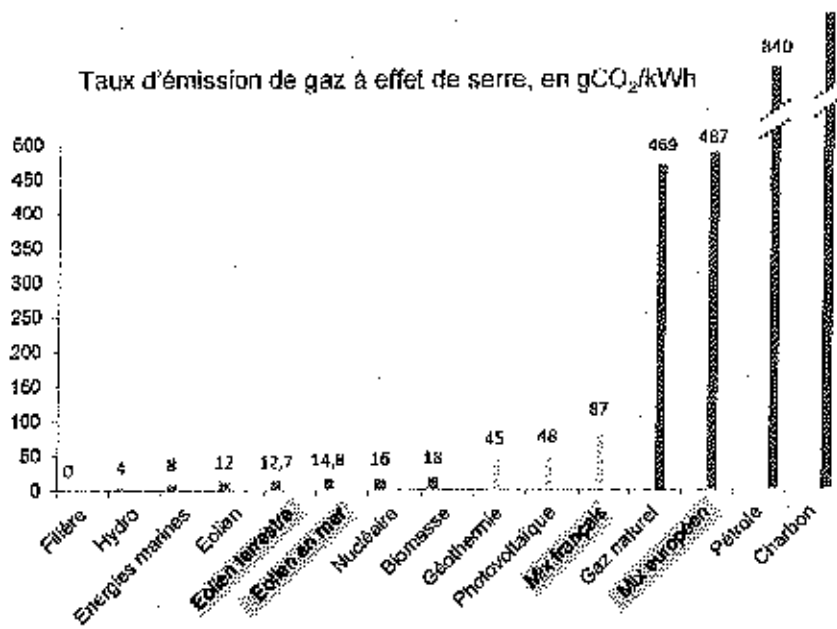
Prénom : GISELE

Résidant à : CHILLE 16140 Oradour

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



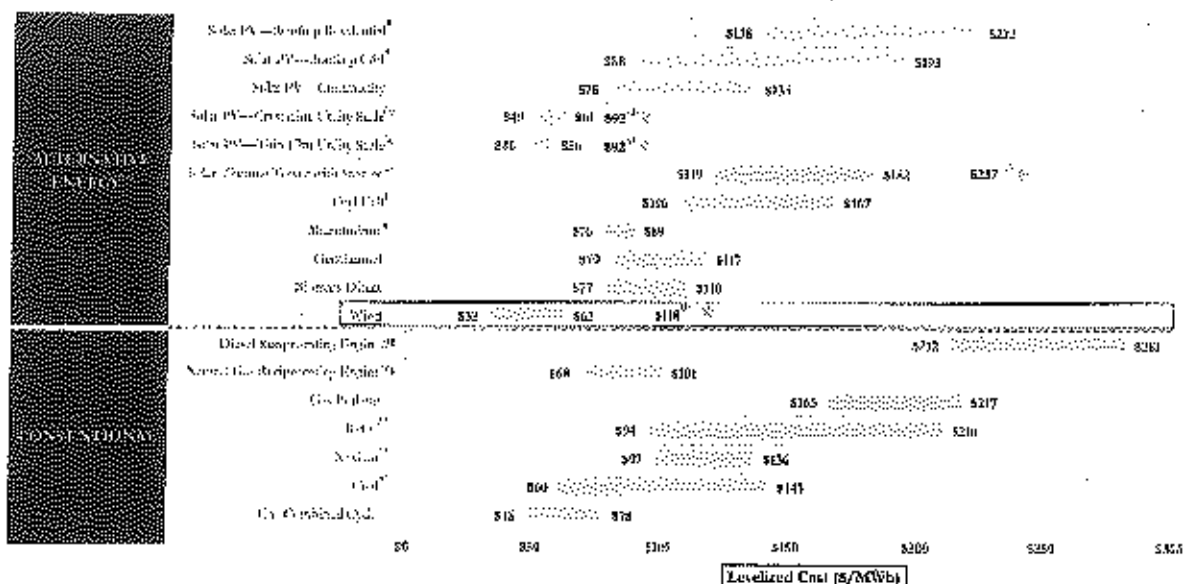
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

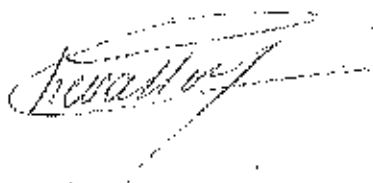
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Chillé le 16 février 2019

Signature :

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Lendosphère".

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : ROUIN

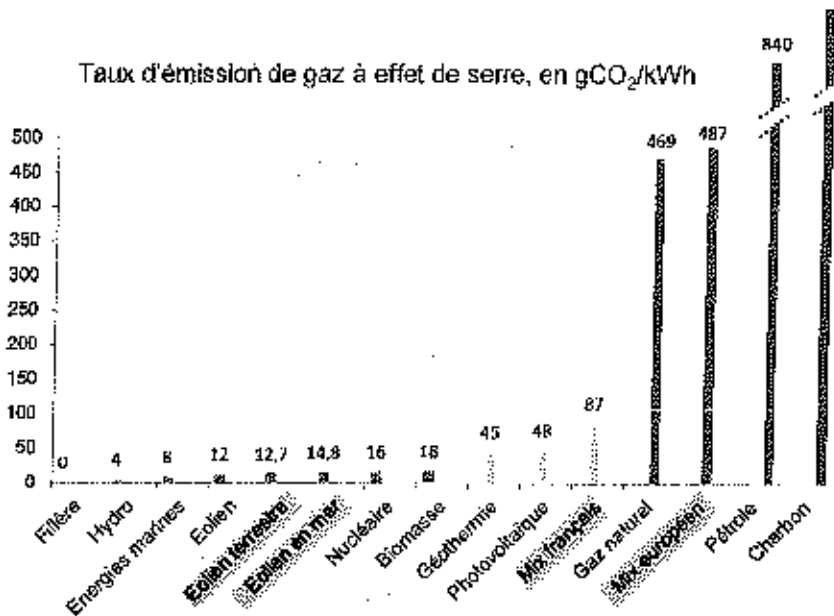
Prénom : Emilia

Résidant à : Gerisville, 16110 ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



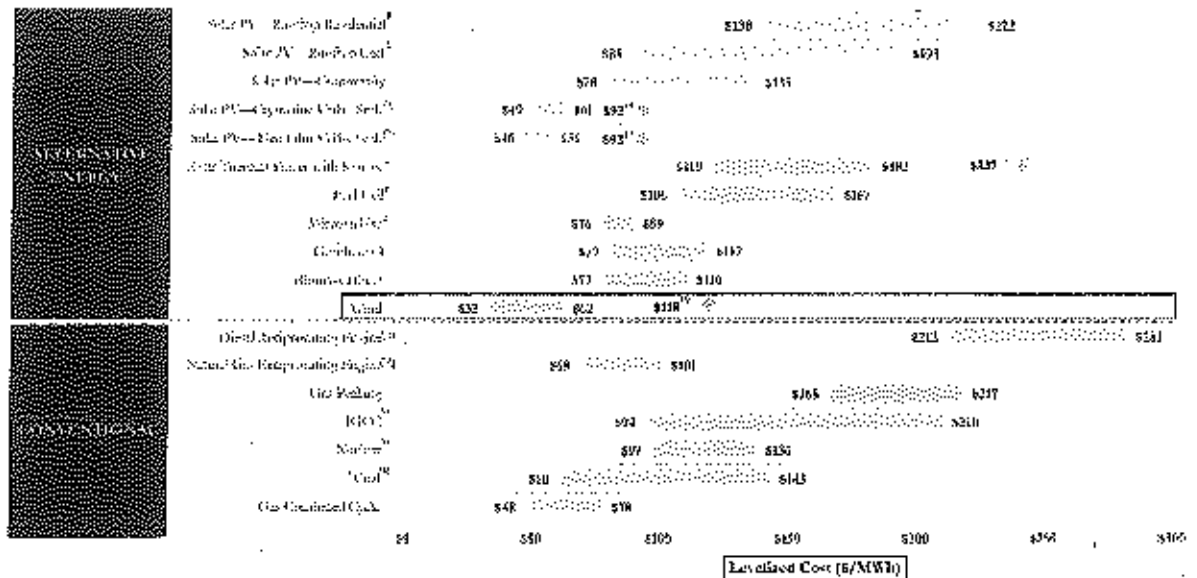
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecolinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Galliard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

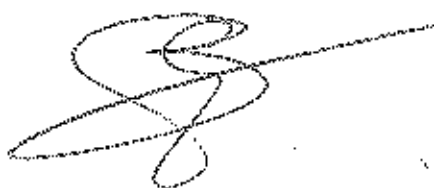
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à La Couture le 08/02/2013

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Samedi 2 mars 2019

Version finale

A Monsieur Dominique Bichon
Commissaire enquêteur sur le projet éolien d'Oradour-Lupsault

Observations de :

Georges Berthu
4 place du Grand Puits – Le Vivier
16240 Longré

et Association de défense des habitants de Saint-Fraigne et alentours contre les projets éoliens

En tant que voisin du projet éolien d'Oradour-Lupsault, je vous fais part de mon avis défavorable, et de celui de l'association que je préside, pour plusieurs raisons.

Raisons nationales

L'éolien est une forme de production d'énergie à très faible rendement, archaïque et inadaptée aux besoins d'une grande société moderne.

L'étude d'impact du projet Valorem présente la situation de manière biaisée. On découvre par exemple page 159 que les parcs éoliens auraient pour caractéristique de rejeter 0 (zéro) CO₂/kWh, alors que les centrales à gaz, au fioul et au charbon en rejetteraient jusqu'à 950 g/kWh.

Cette présentation ne dit que la moitié de la vérité : car l'éolien étant une énergie intermittente, difficile, voire impossible, à planifier, il faut, quand le vent s'arrête, faire prendre immédiatement le relais par des importations ou des centrales des trois catégories polluantes, de telle sorte que les pays utilisant l'éolien de manière importante en substitution au nucléaire voient leurs émissions totales de CO₂ cesser de diminuer et même remonter.

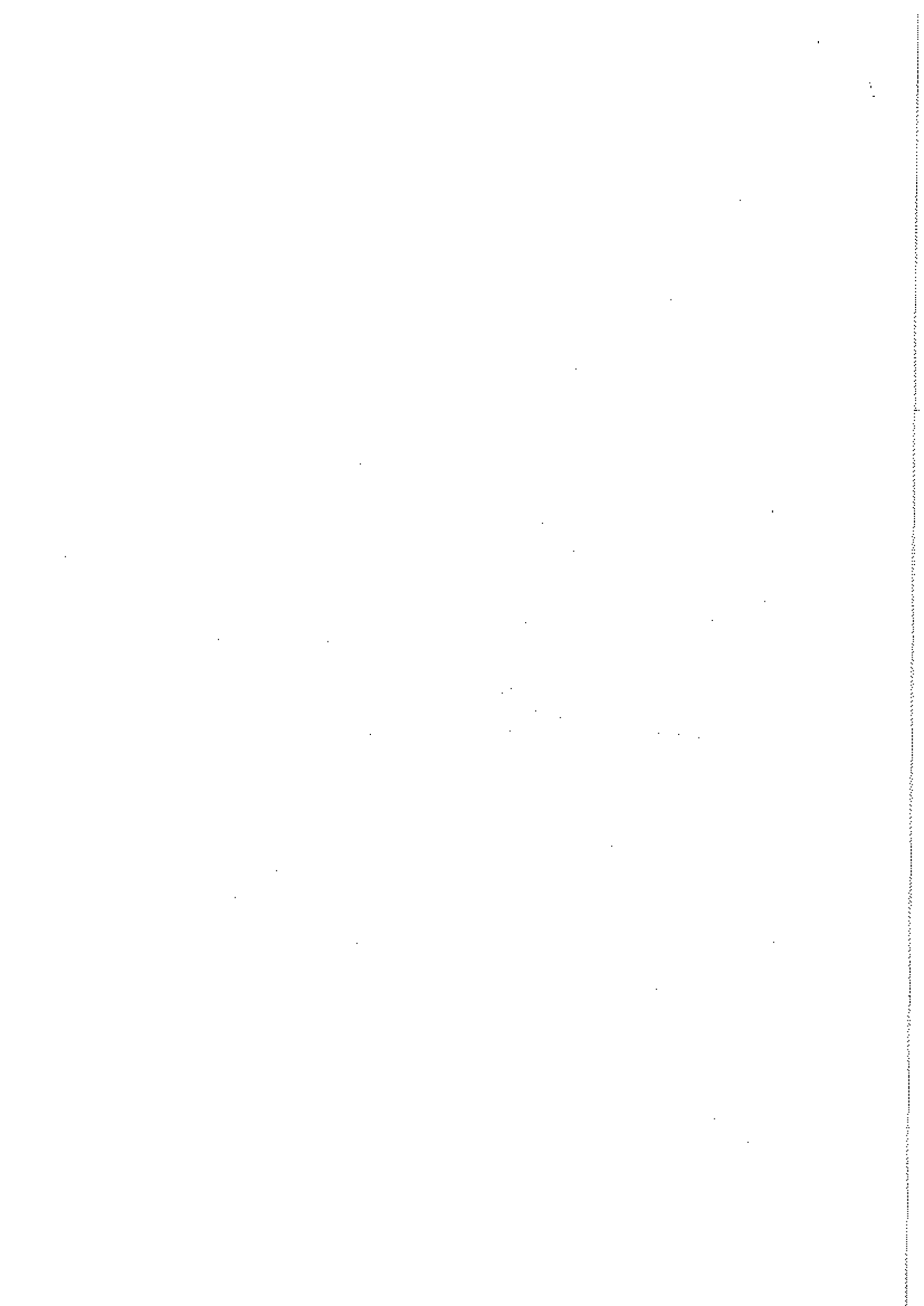
A la même page de l'étude d'impact, on découvre aussi que l'éolien participerait au "développement d'une véritable production décentralisée de l'électricité", comme si c'était un gros avantage, alors qu'au contraire cette forme de production pose de redoutables problèmes de coordination, qui risquent de déboucher un jour ou l'autre sur une panne générale. Et en plus cette forme de production oblige dans de nombreux cas à refaire les lignes à haute tension, à un prix élevé supporté par RTE, qu'on "oublie" habituellement de compter dans le coût de l'éolien.

On se demande comment et pourquoi l'Etat laisse soumettre à enquête publique de telles contrevérités, sans leur apporter la moindre nuance ou la moindre correction.

Raisons régionales

Le nord-Charente va être saturé d'éoliennes qui vont lui coûter beaucoup plus cher qu'elles ne lui rapporteront jamais.

Aujourd'hui (février 2019), selon les comptages d'ECC, il y a 69 machines en service dans la 3ème circonscription de la Charente + 41 autorisées mais non encore construites, soit au



total 110 machines. 90 autres relèvent de projets en cours d'instruction et 90 de projets en phase préparatoire. Enfin 16 sont devant la justice administrative (qui dans 90% des cas valide les projets). On arrive au total à des chiffres vertigineux, avec des éoliennes de plus en plus hautes puisqu'elles s'élèvent toutes, maintenant, à au moins 180 mètres de hauteur. Le projet Valorem d'Oradour-Lupsault serait entouré par une concentration d'éoliennes importante, surtout si l'on considère le voisinage des parcs des Deux-Sèvres : 6 en service à Saint-Fraigne + 8 autres autorisées à Saint-Fraigne + parc autorisé à Val d'Auge, + un parc à Gouvillette + un ou deux parcs à Couture d'Argenson + un parc à Villemain...

Cette concentration d'éoliennes va donner une image désastreuse du Nord-Charente, et de notre zone du nord-ouest en particulier, qui réduira sa capacité d'attraction. Cette zone, déjà pas très riche, pouvait espérer devenir un havre de paix pour tous ceux qui recherchent la tranquillité loin des villes. Ce sera maintenant bien fini. Il faudra aller chercher ailleurs un cadre de vie respectueux des hommes et de la nature.

Les pouvoirs publics sont en train de laisser saboter le principal atout du Nord-Charente.

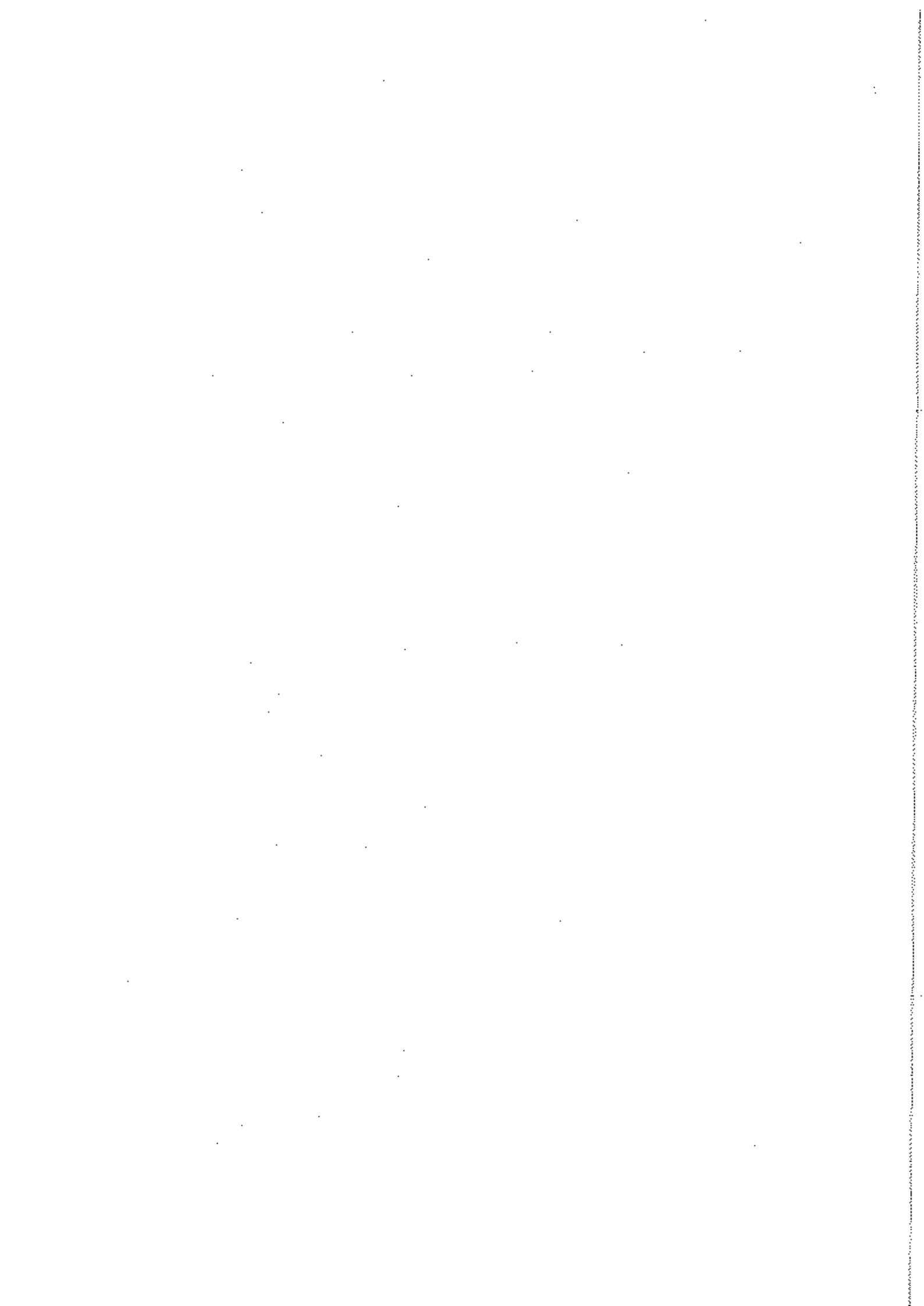
Raisons propres à Oradour-Lupsault

Les éoliennes d'Oradour-Lupsault sont prévues beaucoup trop près des habitations, surtout si l'on considère leur grande hauteur. Page 41 de l'étude d'impact est présentée une liste de 12 lieux d'habitations situés près du projet - entre 680 et 800 mètres - dont deux gros villages, Le Bouchet (700 mètres) et Chillé (800 mètres).

L'article L515-44 du code de l'environnement dit que, dans chaque cas, le Préfet fixe les distances d'éloignement en fonction de l'étude d'impact. Ces distances ne peuvent être inférieures à 500 mètres (pour des éoliennes dont la hauteur de mât est de 50 mètres), mais elles peuvent (et doivent) être plus grandes pour des éoliennes plus hautes. C'est ce que dit clairement l'Académie de Médecine dans son rapport de 2017 (page 18) : *"le groupe de travail recommande... de déterminer la distance minimale d'implantation à la première habitation en fonction de la hauteur des nouvelles éoliennes afin de ne pas majorer leur impact visuel et ses conséquences psychiques et somatiques"*. En fait, comme la distance minimum légale est de 500 mètres pour des éoliennes de hauteur de mât de 50 m, la logique voudrait que l'on multiplie la hauteur de mât par 10 pour trouver la distance d'éloignement dans les autres cas. Pour des éoliennes de hauteur totale de 180 m, comme à Oradour-Lupsault, la hauteur de mât est de 117 mètres et la distance d'éloignement devrait donc atteindre au minimum 1170 mètres. Autrement dit, de très nombreuses habitations d'Oradour et Lupsault sont trop proches des éoliennes, y compris les gros villages du Bouchet et de Chillé.

Les photomontages ne reflètent guère cette trop grande proximité des éoliennes. Ceux qui concernent l'aire d'étude rapprochée sont lénifiants : souvent une maison opportune (page 203, page 214, page 220, par exemple) ou un bouquet d'arbres bien feuillus (page 213, page 219) viennent masquer les éoliennes alors qu'en réalité elles sont très proches. On passerait ainsi sans faire attention sur la page 220 qui concerne le village du Bouchet (qui n'est pas un simple « hameau »), alors qu'en réalité ce village serait martyrisé.

Quelquefois ces méthodes confinent au trucage : page 203 sont présentées des photos censées illustrer la « visibilité depuis le logis de Cherconnay, monument historique » d'où l'on peut tirer la conclusion que, depuis ce logis, on ne verrait absolument aucune éolienne.

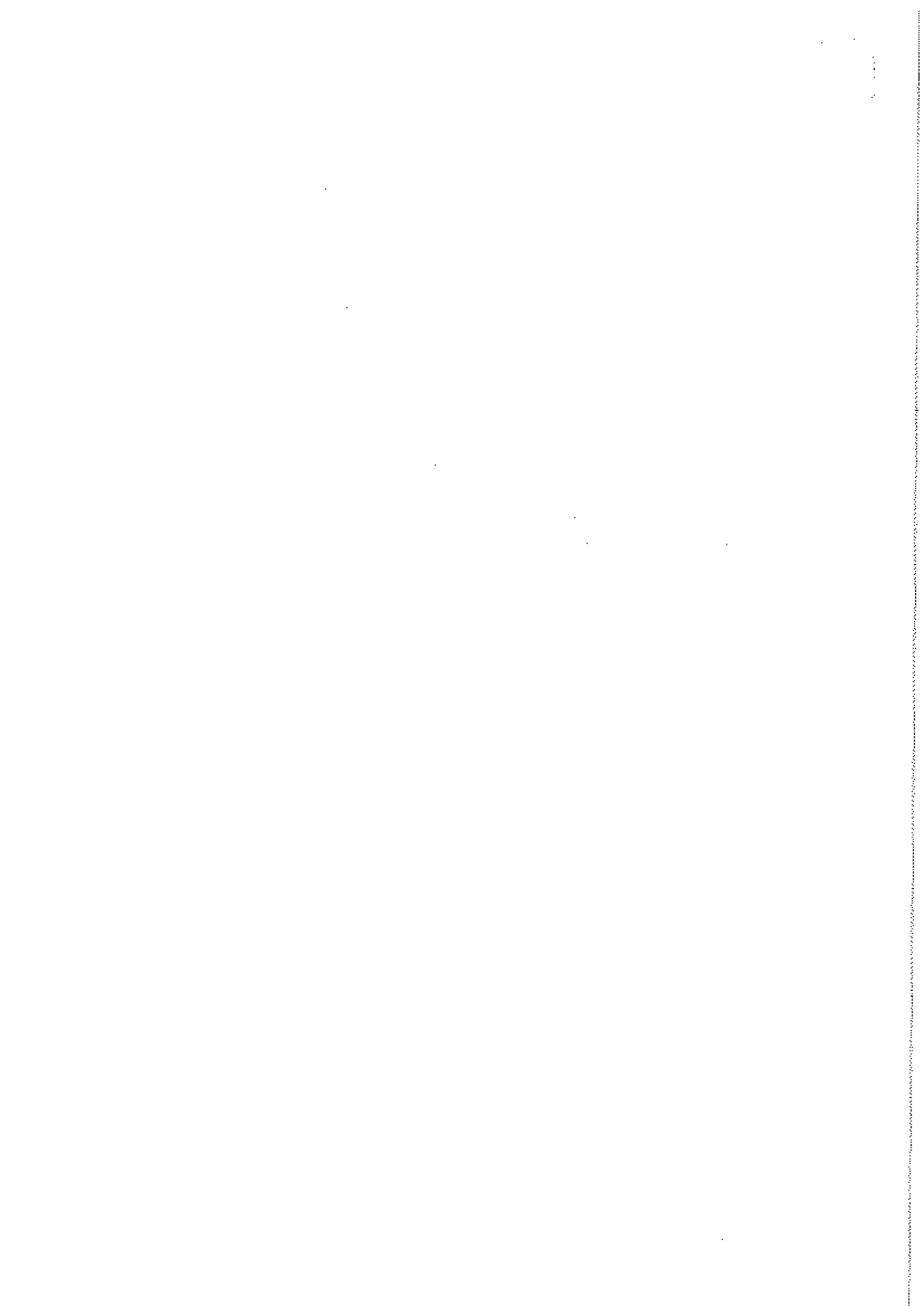


C'est ce que le promoteur n'hésite pas à proclamer page 190. Or il est clair, pour ceux qui connaissent le site, que ces photos n'ont pas été prises depuis le logis de Cherconnay, mais depuis le portail du logis du Vivier. C'est totalement différent puisque le logis de Cherconnay est situé plus loin sur une élévation et qu'il aurait une vue dominante complète sur le projet de parc.

En conclusion, ce nouveau projet de parc éolien serait un autre mauvais coup pour notre région et son image. Pour ce type de projet, l'enquête publique est une procédure inadaptée car les habitants ne souhaitent pas prendre des positions publiques qui les dresseraient contre leurs voisins et multiplieraient les dissensions. Seul un référendum local à bulletins secrets serait adapté.

PS. L'adresse internet donnée par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 pour transmettre les observations à l'enquête publique, est fautive. Le comble, c'est que c'était un arrêté modificatif ! Or cet arrêté, qui est censé être le seul valable, figure sur le site de la Préfecture, auquel se réfèrent les personnes qui veulent transmettre une contribution à l'enquête. Combien de contributions vont ainsi se perdre ?

PS 2 L'ajout que la durée d'exploitation des éoliennes n'apparaît pas clairement dans l'enquête publique alors que c'est une information substantielle.



OBS N° 70
[Signature]

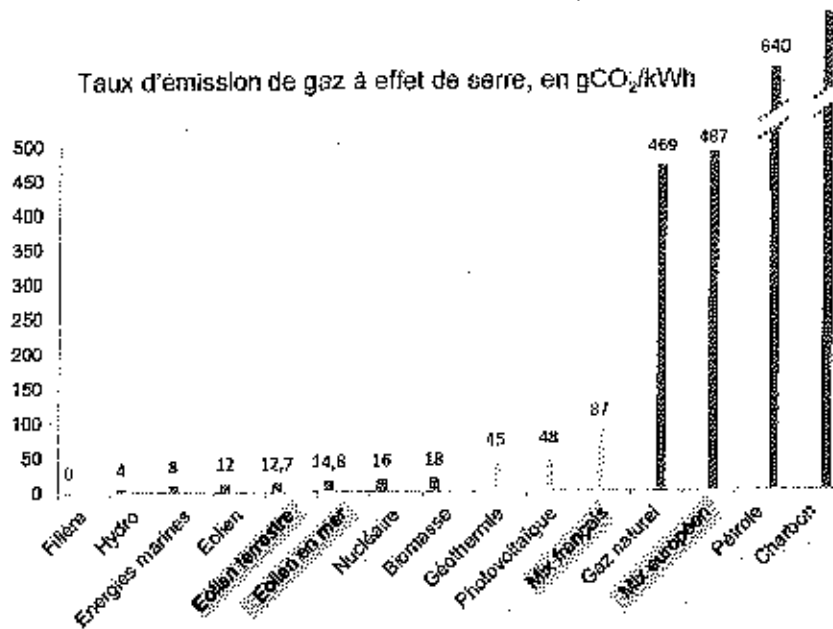
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : SILVESTRE
Prénom : Bruno
Résidant à : Chantecaille 16140 ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)

Ecolinvent (données 2011)

Etude Cycotec (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017


- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Charente-Maritime le 7/10/2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. J. J.', written over a horizontal line.

OBS 71

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet de 7 « Eoliennes » de 180 m à Oradour-Lupsault 16140

de Michel JANNET rue du Moulin du Coudret 16140 Oradour

Raisons de mon avis défavorable

1) Les raisons de refus du projet global dans sa totalité 2

concernant la protection de l'environnement de cette zone 2

Zone du projet en bordure de Natura 2000 2

Projet pas conforme ou pas cohérent aux diverses dispositions de ces dernières années citées dans des documents de protection de l'environnement : 2

Zone à enjeux faunistique et écologique majeurs 3

L'emplacement des éoliennes prévu dans le lit de cours d'eau 6

concernant le développement économique du territoire 7

Attente au Tourisme : Cyclotourisme, équipement de loisirs, patrimoine...Analyse tronquée de Valorem 7

Atteinte durable au potentiel de développement des AOC du territoire (avis de l'INAO) 8

concernant la très grande proximité d'habitations à ces éoliennes 9

concernant la transparence de la démarche du groupe allemand Beware.RE et Valorem 11

2) Eolienne 4 dans une zone de cours d'eau avec enjeux faunistique et écologique majeurs,
emplacement absolument pas acceptable 12

Localisation précise : sur la commune d'Oradour 12

zone inondée 12

Zone humide (Marais d'Enfiolle) avec enjeux faunistique et écologique majeurs 13

Eolienne 4 dans une zone à enjeux avifaunistiques majeurs (oiseaux nicheurs) 14

Eolienne E4 dans une zone avec sol en argile (retrait/gonflement) 14

Eolienne E4 situé sur un affluent de la rivière La Couture 15

Eolienne E4 en zone moins ventée 15

Eolienne E4 particulièrement proche de la concentration d'habitat au sud de la zone 15

L'implantation d'éoliennes sur Oradour en contradiction avec l'exclusion d'Oradour du Schéma
Régional du Poitou Charente du 29 septembre 2012 15

➔ Conclusion : l'emplacement de l'éolienne E4 : une attaque violente contre l'écologie et
l'environnement 15

3) ANNEXES : Documents antérieurs à l'étude d'impact excluant Oradour des zones
d'implantation d'un parc éolien 16

Annexe 1 : Projet de 2010 abandonné - 16

Extrait Bulletin d'Information de la commune d'Oradour « La Rouchère Juillet 2010 » 16

Extrait Bulletin La Rouchère Juillet 2013 – Le raison de l'abandon du projet 2010 16

Annexe 2 : Exclusion d'Oradour du schéma régional du Poitou Charente 17

Délimitations territoriales du schéma éolien de Poitou Charente : Exclusion d'Oradour 16140 ! 17

Annexe 3 : Situation des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
limitrophe à Oradour - Chillé : 18

ZNIEFF 18

Carte détaillée n° 9 et 12 ZNIEFF « Plaines de Neie à Gourville » 18

Annexe 4 : Extrait « Documents d'objectif « Plaine de Barbezière à Gourville – Site Natura 2000 »
et sauvegarde d'espèces rares 19

Extrait doc du 20 mars 2009 : Chillé en bordure de ZPS 19

Extrait documents Natura 2000 20

Extrait Comité de Pilotage Natura 2000 – conclusion sur les inventaires biologiques 21

Extrait du « Plan de restauration nationale de l'outarde canepetière » [Tetrax t. 1758] 22

1) Les raisons de refus du projet global dans sa totalité concernant la protection de l'environnement de cette zone

Zone du projet en bordure de Natura 2000

- Ce site à proximité de Natura 2000 (0,4KM : Confere Etude d'impact Chapitre 2 page 87), et limitrophe à la ZNIEFF et ZPC des « Plaines de Nere à Gourville » (voir annexe) a une faune exceptionnelle à protéger. (Extrait Chapitre 2 de l'étude d'impact page 87)

Numéro	Nom
5400DR202	RIVES DE LA COUTURE, DE LA DIVISE ET DU GOUFFRE DES LOGES

- **Pas conforme aux recommandations de la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) :** Ce site à proximité de Natura 2000 (0,4Km de la zone NATURA 2000, et 0Km de la ZNIEF représente un réel danger pour la faune, alors que la LPO (Ligue protectrice des Oiseaux) préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km.

Projet pas conforme ou pas cohérent aux diverses dispositions de ces dernières années citées dans des documents de protection de l'environnement :

- **Oradour (et son lieu dit Chillé) est une commune exclue dans le Pfan éolien de Poitou-Charente** au paragraphe 6.2.2 « Le réseau Natura 2000 : ZPS et ZPC » (en particulier la protection de l'outarde canepetière et les zones de connectivités associées). Référence : document « Liste des communes délimitations territoriales du schéma éolien de Poitou Charente » : **arrêté n° 282 / SGAR / 2012**. Oradour-(qui comprends 2 lieudits Chillé et Germeville) est une commune limitrophe à la ZNIEFF et ZPC des « Plaines de Nere à Gourville », et en bordure d'une vallée de la rivière de Chillé avec ses marais. Chillé tout particulièrement est une réserve naturelle de très très nombreux types d'oiseaux.
- **Pas conforme à l'information du journal de la commune d'Oradour de Juillet 2010 :** Le projet mené par Valorem et Baywa aujourd'hui reprend un projet de 2010 (voir ci-dessous), qui avait déjà été abandonné sur la commune d'Oradour car non respectueux de l'environnement, comme l'indiquait clairement le journal de la commune d'Oradour de Juillet 2010 (voir annexe) et La nouvelle équipe municipale le 7 juillet 2015 a cependant donné un accord favorable au projet.
- **Pas conforme aux recommandations de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)** qui « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable très argumenté à retrouver sur le site de la Préfecture).

Zone à enjeux faunistique et écologique majeurs

Carte des enjeux faunistiques majeurs



- 84.3 X 41.5 Forêts de feuillus à dominante de hêtres
- 84.3 X 41.5 x 31.01 Forêts de feuillus à dominante de hêtres
- 44.12 x 53.111 Successales riveraines à Saule noir et phragmites à Roseau commun
- 44.3 X 53.111 Forêts de feuillus à dominante de hêtres à Roseau commun

Habitats naturels linéaires

- 24.1 X 24.4 Cours d'eau avec végétation aquatique

24.1 X 24.4 Cours d'eau avec végétation aquatique

84.3 X 31.01 Forêts de feuillus à dominante de hêtres à Roseau commun

44.3 X 53.111 Forêts de feuillus à dominante de hêtres à Roseau commun

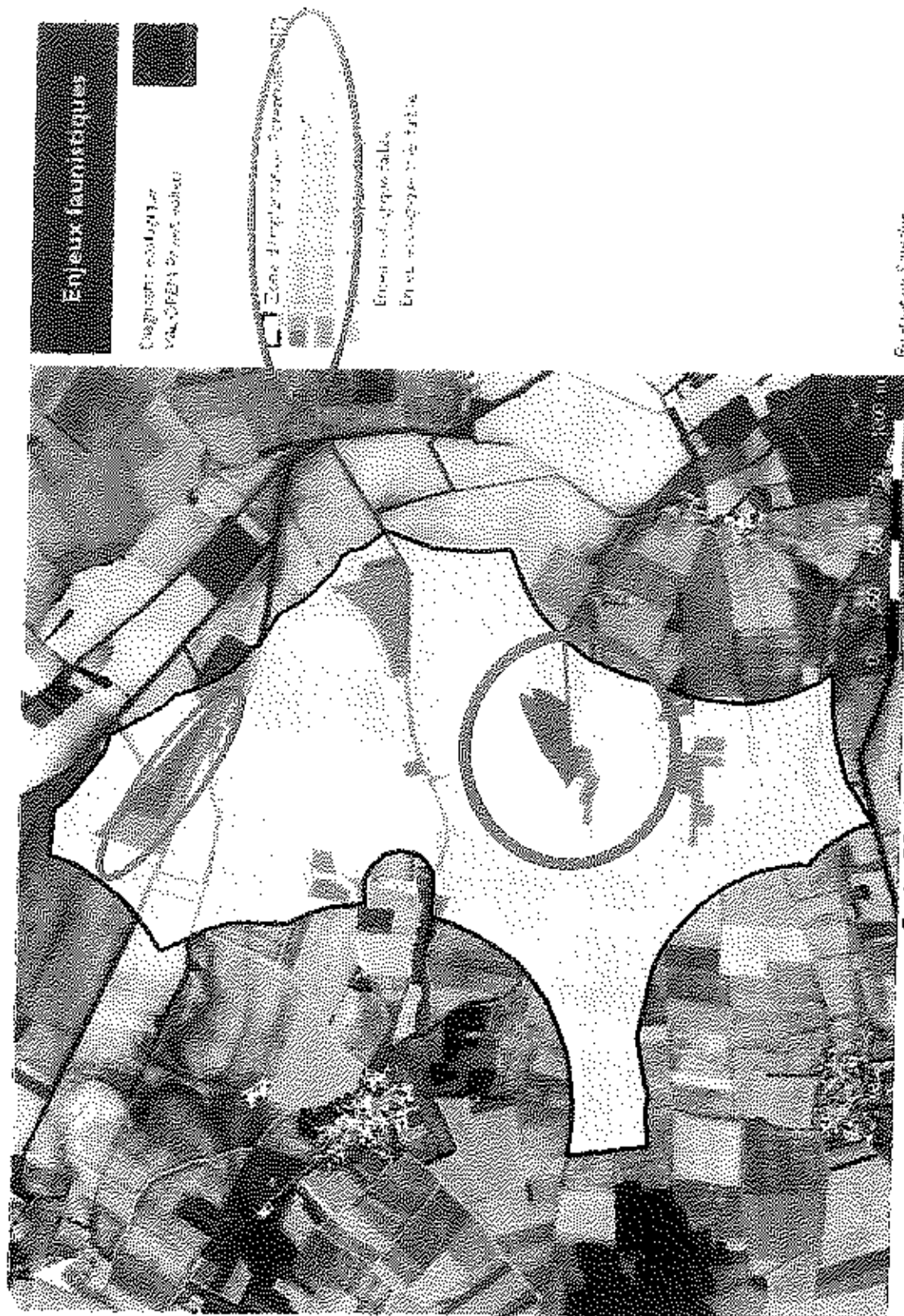
24.1 X 24.4 Cours d'eau avec végétation aquatique

84.3 X 41.5 Forêts de feuillus à dominante de hêtres

44.3 X 53.111 Forêts de feuillus à dominante de hêtres à Roseau commun

→ Les cours d'eau, les zones humides, les haies et bois à proximité représentent des enjeux écologiques majeurs.

72
JAN

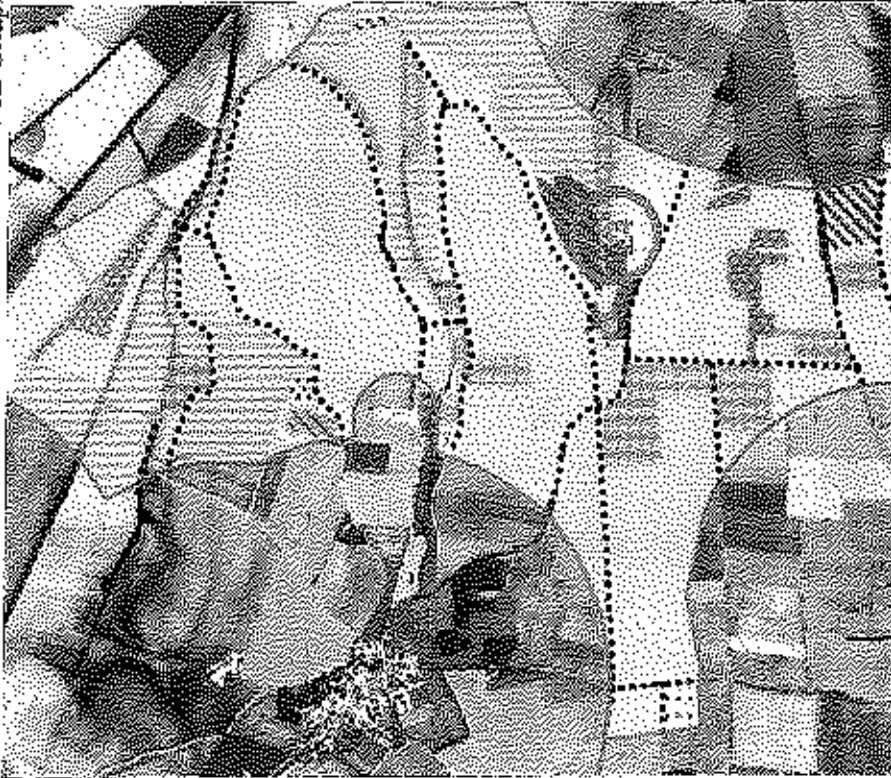


Extrait de l'annexe

Carte 39 : Enjeux faunistiques sur le ZIP

Les Bosquets dans la zone, tout près des éoliennes, en particulier l'éolienne E4

Voir Chapitre 2 §4.2.1 p91 Et aussi page 233



04.3 X 41.5 x 31.81 Bosquet à Chêne pédonculé et Erable de Montpellier

04.3 X 41.5 x 31.81 Bosquet à Chêne pédonculé et Frêne commun

37.2 X 31.8 Prairies humides Houlques laineuse et Lisaron des haies en voie de fermeture par le Saule noir

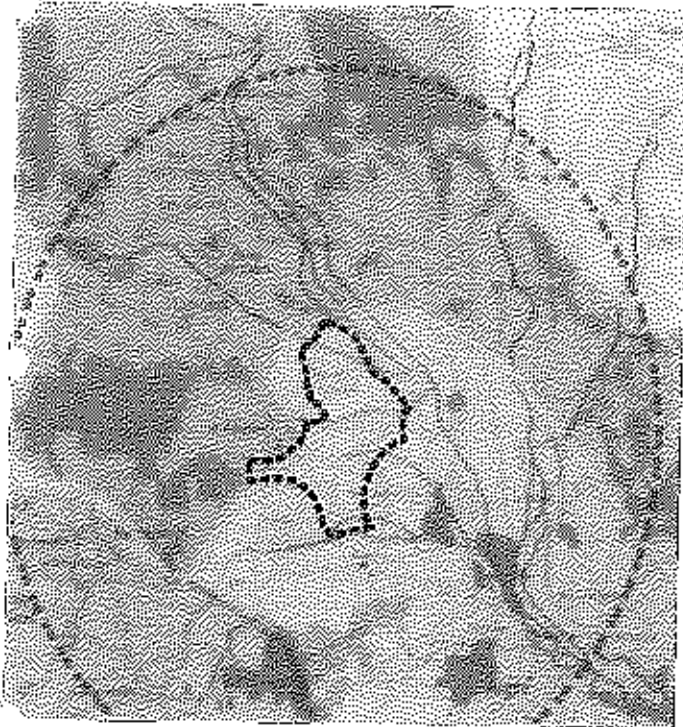
04.1 Haies bocagères à Erable champêtre et Orme

→ Très grande proximité de l'éolienne E4 des bosquets et haies bocagères : Rappelons le traité Eurobats (voir notamment pages 12-13), auquel la France est partie, qui recommande de respecter une distance de 200 mètres entre les éoliennes et les haies ou listières de bois. Voir aussi et le Schéma Régional Eolien (page 60).

71
C. J.



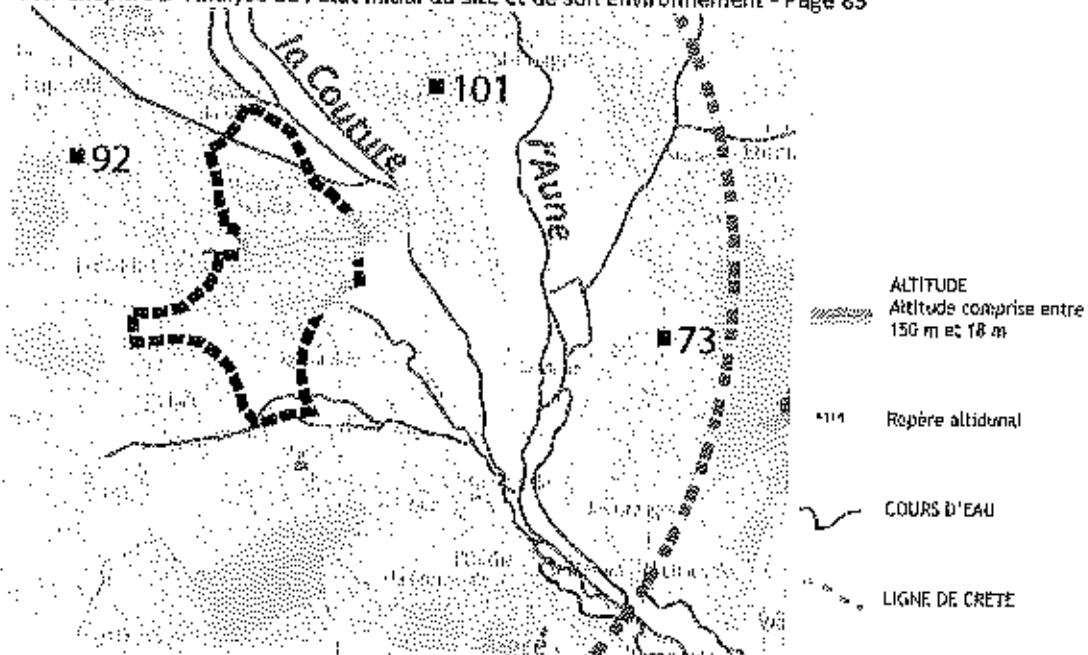
Site est entouré de zone boisée (centre de vie de la faune locale)
(à la limite de « la Marche Boisée »)



- Les terres viticoles
- le Pays Bas
- Les terres boisées
- la Marche Boisée
- Les paysages de vallées
- le Val d'Angoumois / la Haute
Charente

L'emplacement des éoliennes prévu dans le lit de cours d'eau

Voir Chapitre 2 -Analyse de l'état initial du site et de son environnement - Page 83



→ Détruire ces cours d'eau, c'est fragiliser tout le bassin de La Couture, détruire la faune et la flore

71
CJ

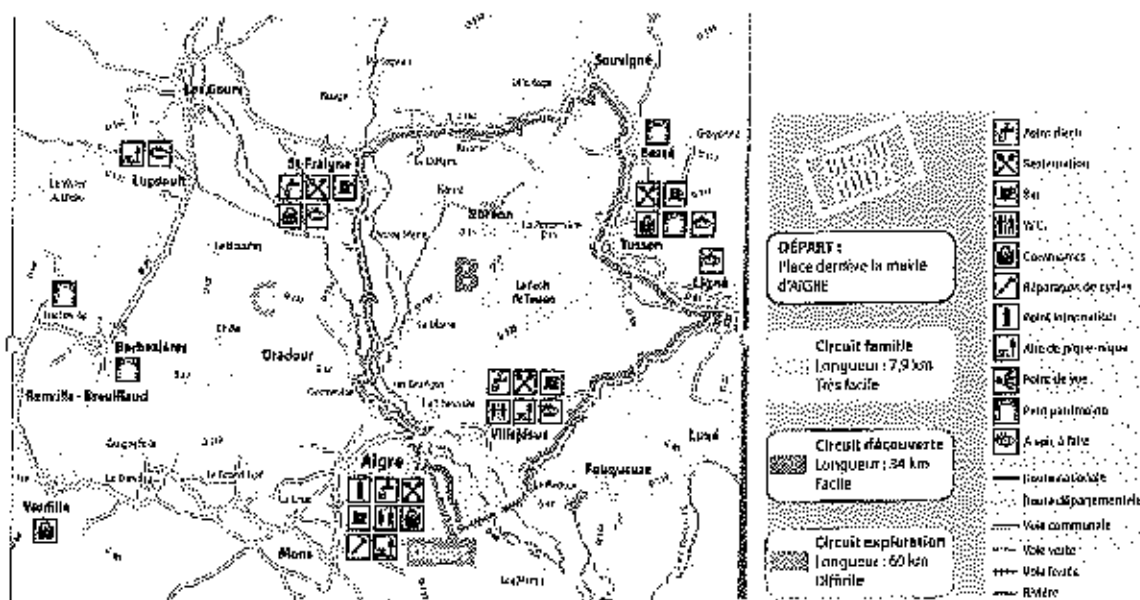
concernant le développement économique du territoire

Atteinte au Tourisme : Cyclotourisme, équipement de loisirs, patrimoine..Analyse tronquée de Valgrem

Manque l'analyse de l'impact sur le cyclotourisme, et particulièrement le circuit V33

Extrait de Wikipedia sur Aigre : « Le cyclisme est très implanté à Aigre, le club s'appelle désormais l'ACIAR²⁴, Il organise plusieurs courses amateurs dans le nord-ouest de la Charente dont le Critérium de Villejésus et le Tour du pays d'Aigre ».

➔ Il manque la visibilité du circuit V33 poussé par le département, les pistes cyclable étant un axe fort du développement du cyclisme et tourisme pour le département



Autres conclusions tronquées de l'étude d'impact sur le tourisme

L'étude d'impact sur le tourisme affirme que

« Plus localement, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le tourisme est peu présent. Les communes d'Aigre et Saint-Fraigne constituent les principaux attraits touristiques (musée de la Cagouille à Aigre, musée de l'école publique, église paroissiale romane à Saint-Fraigne). »

En termes d'hébergements touristiques, les communes du projet disposent de gîtes et chambres d'hôtes (comme le gîte de Chantereine à Oradour ou le gîte au lieu-dit le Vieux Fief aux Gours). Un circuit de randonnée traverse l'aire d'étude rapprochée : il s'agit du GR36 qui traverse la Charente de Saint-Fraigne à Edon (environ 142 km). Les trois communes ne disposent d'aucun équipement de loisirs et culturels pouvant attirer du public ou des touristes ».

Cette « étude de l'impact » sur l'activité touristique ne mentionne pas le plan d'eau de Les Gours, de nombreux gîtes comme par exemple « la grange de Chillé » (www.lagrangedechille.com) à 800m de la zone, l'église de Barbezières, le château de Barbezières.... Seul le chemin de randonnée GR 36 qui passe à 2.9 km du projet, et Tusson est à 4km sont évoqués....

➔ Le site du projet est en fait dans une zone avec de nombreux atouts pour développer le tourisme (Plan d'eau, piste cycliste, nombreux monuments...)

Risques encourus par ces habitants à moins de 1km de la zone

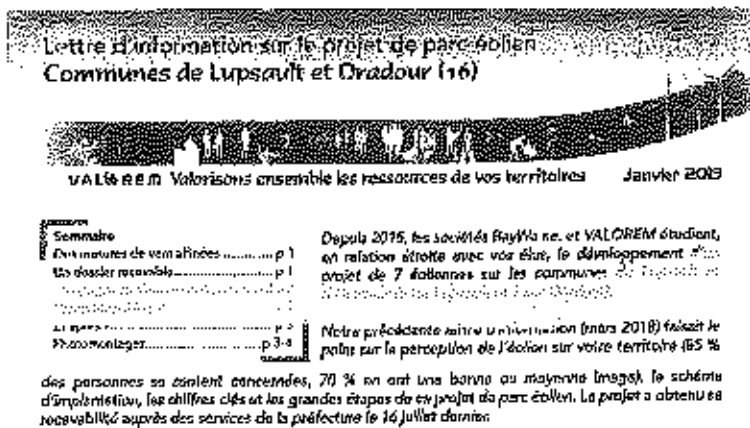
- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber l'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Rappelons l'extrait du site « [economiamatin.fr](http://www.economiamatin.fr) » du 8 septembre 2016 ,
(<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« Pendant les vacances, L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens qui imposent jusqu'à 2.5 km entre habitations et éoliennes. La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre 2017, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice :
« Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m ... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ».

➔ Dans le cadre de ce projet, la liste complète des habitations dont la distance est inférieure à 1500m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

71

concernant la transparence de la démarche du groupe allemand Bawya.RÉ et Valorem

Concernant la communication sur le projet, nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres un



tract de Valorem. L'analyse d'impact mentionne un « sondage » présenté page 18. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été

consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

➔ Nous ne sommes pas dans un processus d'information « objective » du projet par Valorem et le groupe allemand Bawya.re. (Voir dossier Etude d'impact 3.3.2)

Concernant le sérieux de l'étude d'impact, signalons de nombreuses inexactitudes ou oublies partout dans le texte. Ci-dessous quelques exemples :

- Voir page 41 la liste des habitations situées entre 600 et 800m : Les villages du Bouchet et Chillé sont qualifiés de hameaux, Le Bouchet est oublié,
- la qualité des photomontages laisse à désirer et ne reflète pas cette proximité des éoliennes...
- La carte 28 page 74 ne reflète pas correctement la situation de concentration de parcs d'éoliennes, projets réalisés, autorisés, en cours d'instruction dans le Nord Charente. Citons : parc de 6 en service à Saint-Fraigne, parc 8 autres autorisées à Saint-Fraigne, parc autorisé à Val d'Auge, parc à Gouvilliette, un ou deux parcs à Couture d'Argenson, un parc à Villemain...
- l'oublie de la mention du cyclotourisme (pourtant une priorité du département), du circuit V33 et de l'étang de Gours dans le paragraphe sur les attraits touristiques ...
- A noter aussi que l'adresse Internet donnée par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 pour transmettre les observations à l'enquête publique, est fautive. Plusieurs contributions ont été probablement perdues.

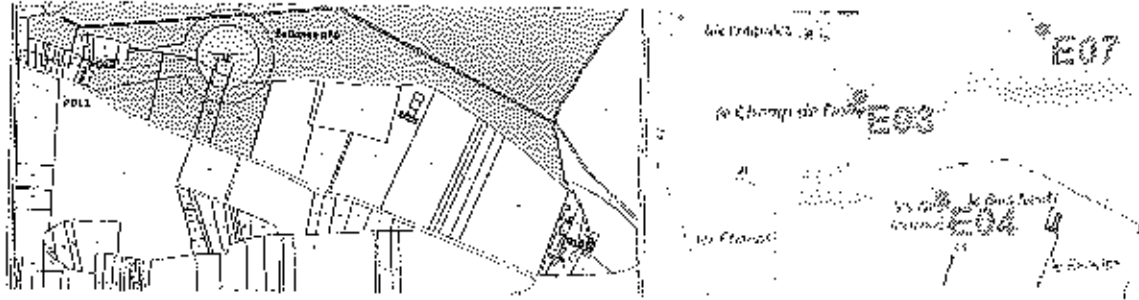
Concernant le contexte au niveau national de l'approbation des projets éoliens, la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale a voté mercredi 13 février 2019 en faveur de la création d'une commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique.

Etant donné l'opacité du financement de ce projet (non clairement expliqué avec le montant de l'investissement, la participation des municipalités concernées pour les terrains occupés par le projet, les revenus obtenus par la garantie d'achat de l'électricité générée par ce projet par la puissance publique par rapport au coût réel de production, le coût de démantèlement en fin de vie des éoliennes et la masse de béton...), la réflexion au niveau national conduit à proposer de suspendre ce type de projet, le temps que la représentation nationale adapte notre cadre législatif et procéder à une approche plus acceptable de la transition énergétique.

➔ Il n'y a aucune raison de laisser ce projet avec une communication biaisée se réaliser dans de telles conditions, avec les conséquences sur l'environnement, le développement économique et le cadre de vie de ce territoire.

2) Éolienne 4 dans une zone de cours d'eau avec enjeux faunistique et écologique majeurs, emplacement absolument pas acceptable

Localisation précise : sur la commune d'Oradour



zone inondée

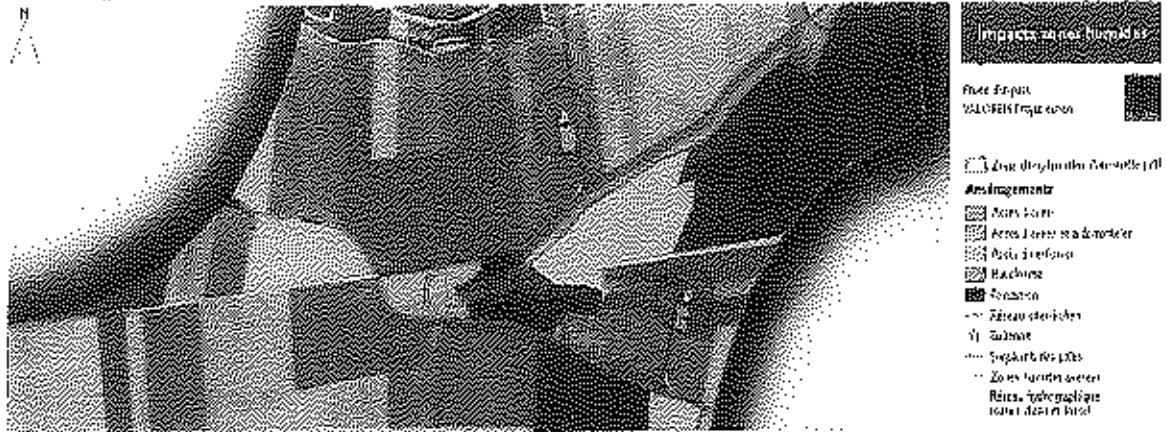
Concernant le risque inondation du site de l'éolienne E4, une étude de contrainte hydraulique a été menée montrant sa localisation en zone inondée par le bureau d'étude Artelia.



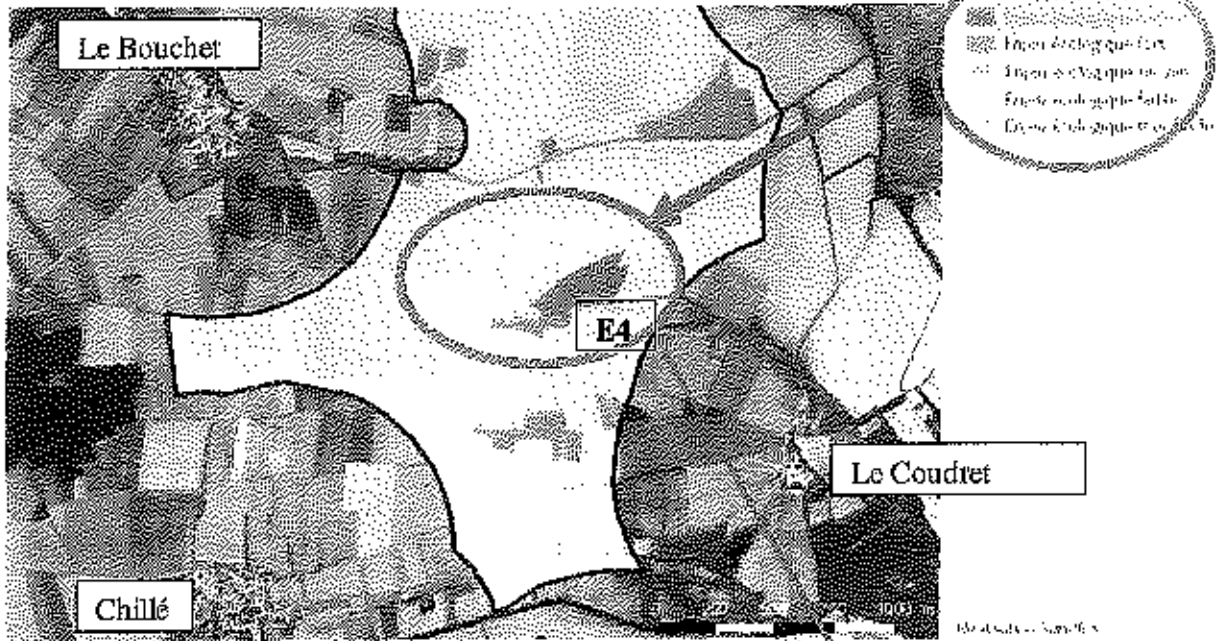
H
E

Zone humide (Métais il'Enfiolo) avec enjeux faunistique et écologique majeurs

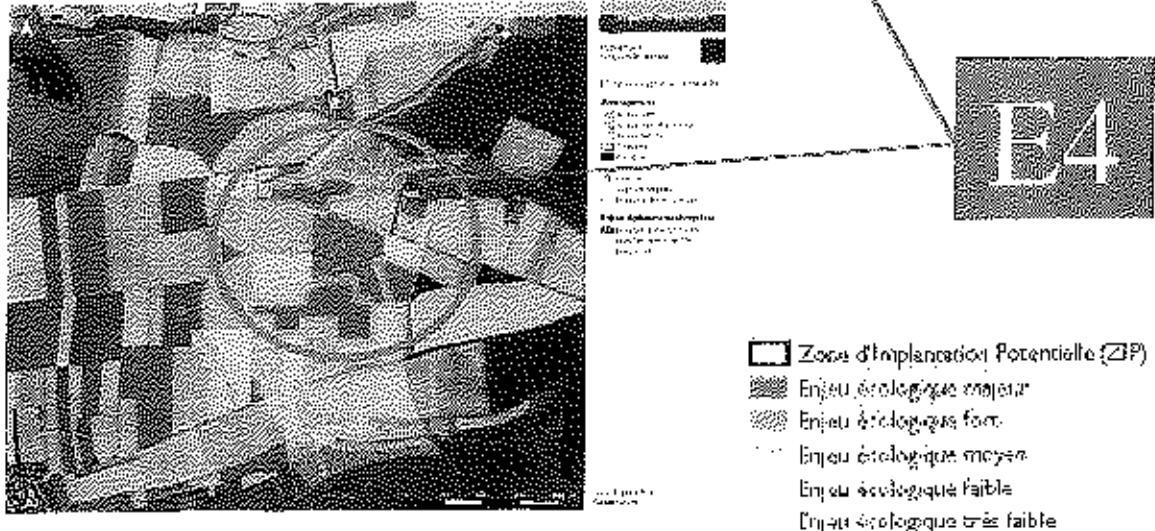
Extrait §7.4.1



Extrait cartographique de l'impact sur le biotope

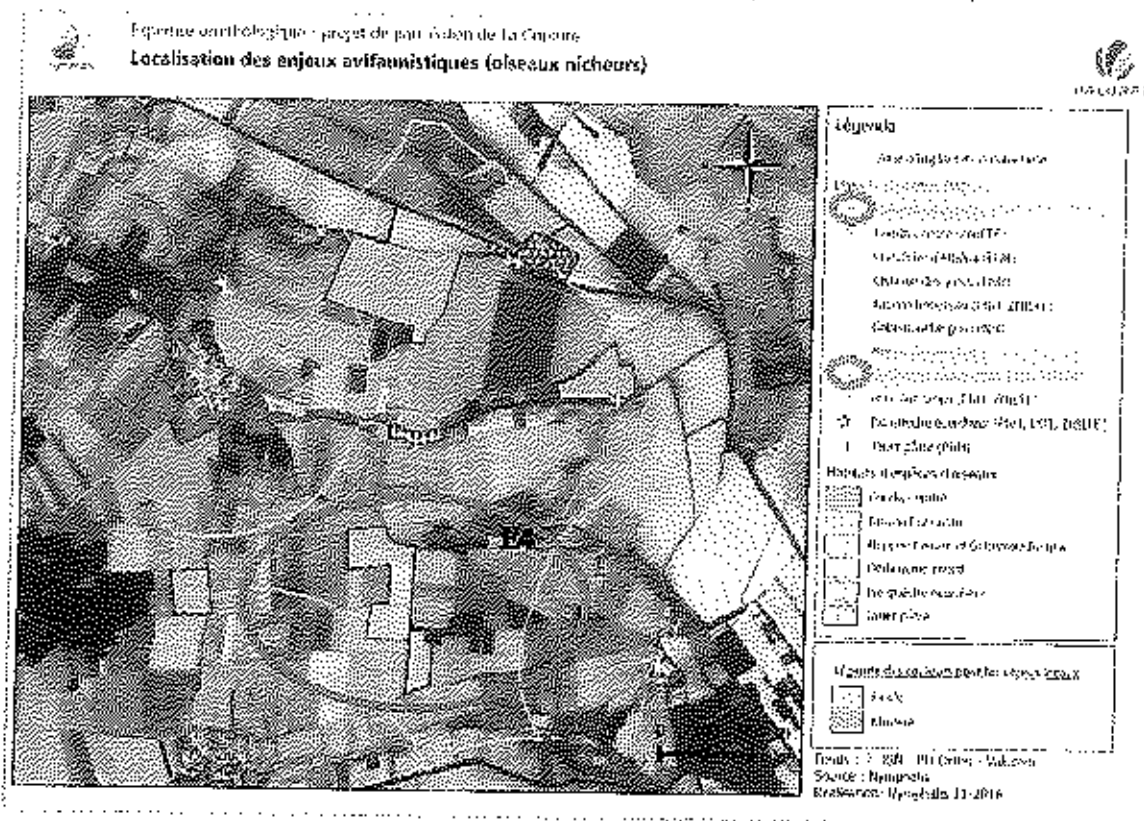


Carte E9 : Enjeux faunistiques sur la ZIP

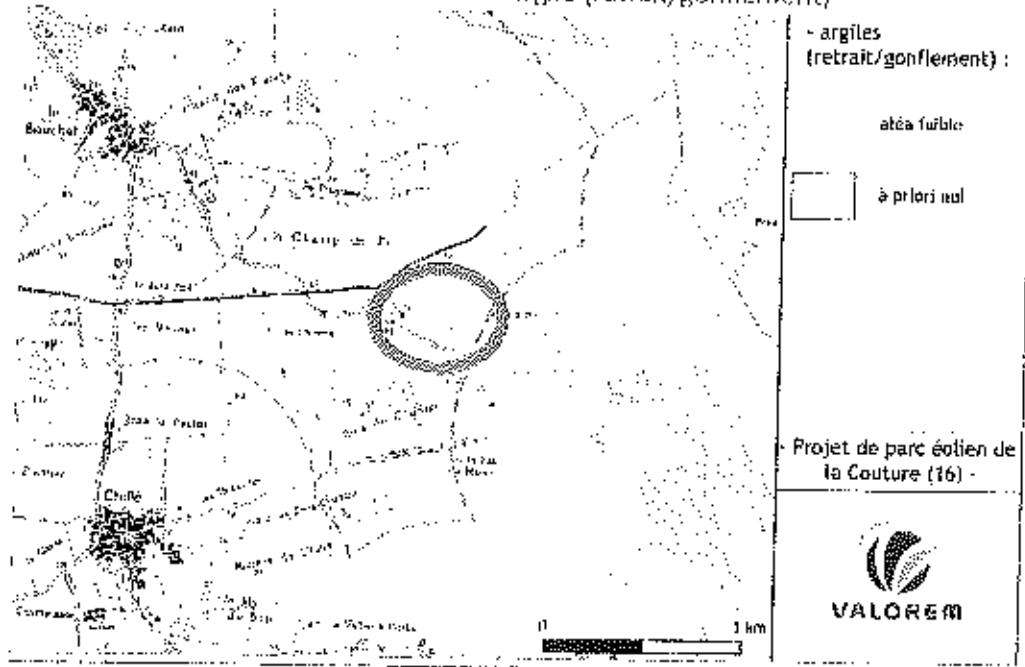


Carte E10 : Impact sur les enjeux faunistiques

Eolienne 4 dans une zone à enjeux avifaunistiques majeurs (oiseaux nicheurs)



Eolienne E4 dans une zone avec sol en argile (retrait/gonflement)



Carte 11 : Anomalies du sous-sol - Aléa retrait / gonflement (source : <http://www.gearisques.gouv.fr/cartes-interactives>)

→ Il existe donc un risque de non stabilité, et nous pouvons nous Interroger sur la quantité de béton nécessaire pour le socle de cette éolienne située sur un cours d'eau, et les conséquences.

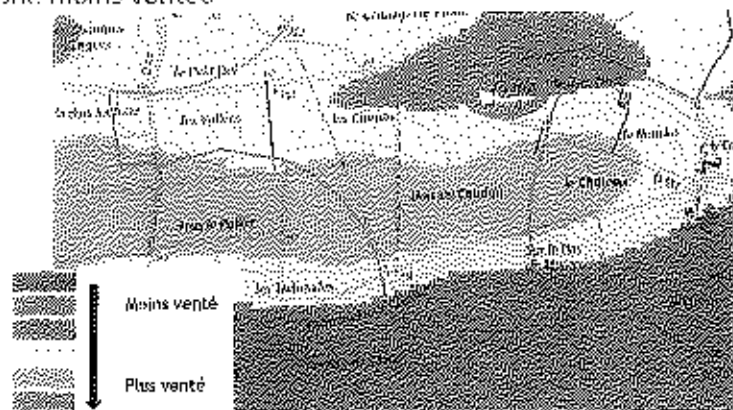
78
2019

Eolienne E4 situé sur un affluent de la rivière La Couture

Voir Chapitre 2 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement - Page 83

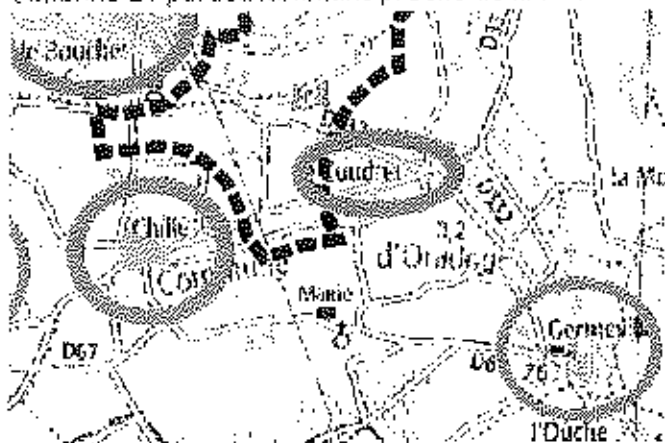


Eolienne E4 en zone moins ventée



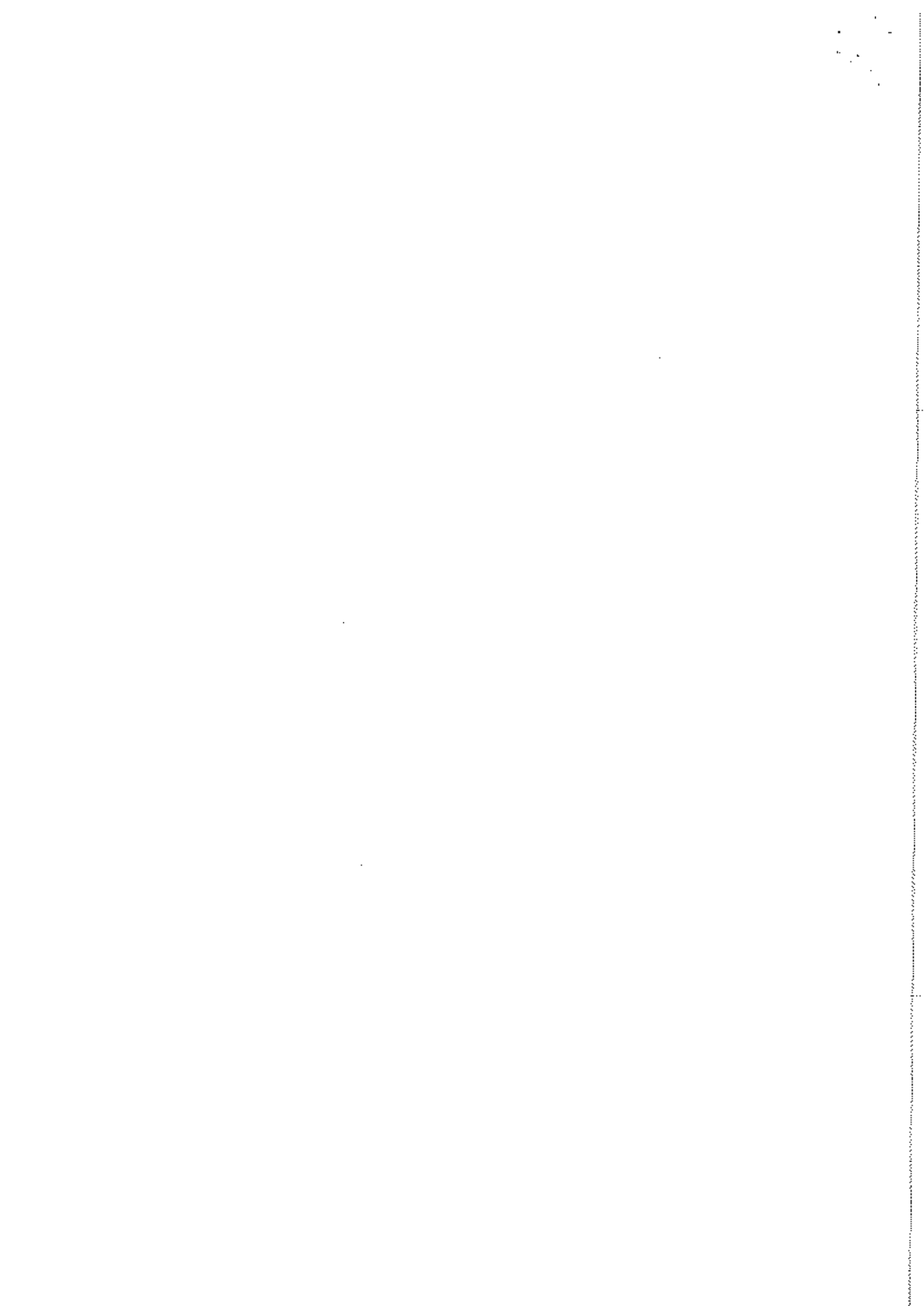
Carte T6 : Vitesse moyenne du vent à hauteur de moyeu

Eolienne E4 particulièrement proche de la concentration d'habitat au sud de la zone



L'implantation d'éoliennes sur Oradour en contradiction avec l'exclusion d'Oradour du Schéma Régional du Poitou Charente du 29 septembre 2012

- ⇒ Conclusion : l'emplacement de l'éolienne E4 : une attaque violente contre l'écologie et l'environnement
- Eolienne 4 la plus proche de la ZNIEF et de Natura 2000
 - présence de marais et d'une zone faunistique à **enjeux majeurs**
 - présence de Haies et bosquets à moins de 200m
 - Destruction de cours d'eau affluent de La Couture et fragilité du sol
 - Grande proximité de nombreuses habitations (moins de 800m)



Contribution à l'enquête publique projet Eolien Lupsault-Oradour de l'Association Egalité Numérique Haut Débit

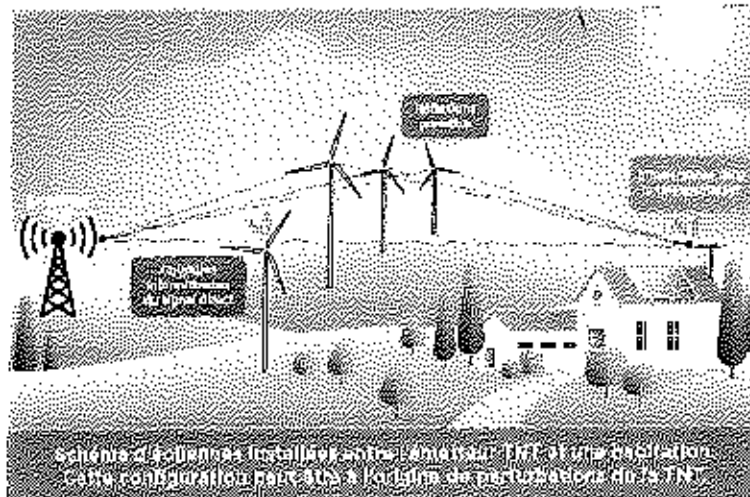
A l'attention de Monsieur l'enquêteur public Dominique BICHON

Dans le dossier déposé en Préfecture, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas vu d'analyse de l'emplacement des antennes TNT et radio 2G-3G-4G par rapport aux habitations, et les éventuelles dispositions prises par Valorem et Baway.re pour éviter les perturbations électromagnétiques sur les émissions de la TNT, des antennes 2G, 3G, 4G et 5G. Pour mémoire, le plan numérique « New Deal » du gouvernement prévoit le déploiement de la 4G sur tout le territoire, et des projets de 5G.

Extrait de la lettre d'information de l'ANFR de février 2019

L'ANFR alerte les Maires que la perturbation de la réception de la TNT constatée par les riverains, suite au déploiement d'éoliennes, oblige le constructeur du projet à « faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation. » Article L. 112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

→ « Avant l'implantation d'un parc éolien, les communes concernées peuvent inciter le constructeur à réaliser une étude d'impact sur la réception TNT pour identifier en amont les difficultés qui surviendront et les solutions à mettre en œuvre. »



→ Sauf erreur de notre part, cette étude n'a pas été faite

Nous souhaitons avoir une étude préalable, aux frais de Valorem et Baway.re, avant tout accord sur la suite du projet, garantissant que les habitants à proximité des éoliennes ne subiront pas de perturbation dans la réception et l'envoi des signaux radio TNT et 2G-3G-4G-5G actuels, et planifiés.

Sans l'existence de cette étude complète sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, nous sommes opposés à ce projet dont l'impact peut être contraire au principe d'égalité d'accès au numérique, objet de l'association.

Michel Jannet

Président de l'Association pour l'Egalité Numérique par l'Accès à une Infrastructure Haut Débit

Email : egalitenumerique.hd@gmail.com Site : <http://www.egalitenumerique.online>

Adresse: 12 Rue du Moulin du Coudret - Chilé 16140 Oradour

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : CLEMENT

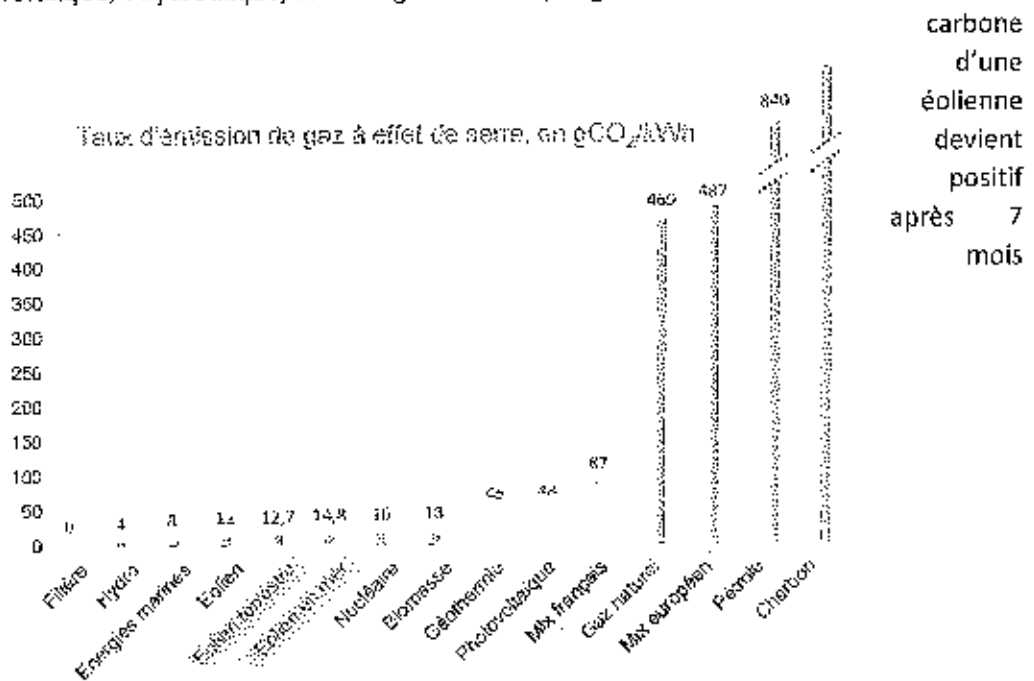
Prénom : Bernard

Résidant à : ferme Ile 16140 Oradour

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

un pare éolien je pense a plus d'avantage, energie renouvelable, propre, Thermique que de nuire de plus un avantage financier pour Généralités relatives à l'énergie éolienne: nos petites communes

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan



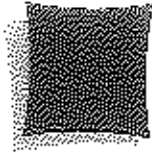
Source : Uaper GIEC (2011)

Environ (données 2011)

Etude Cycloco (2013)

carbone
d'une
éolienne
devient
positif
après 7
mois

d'exploitation.

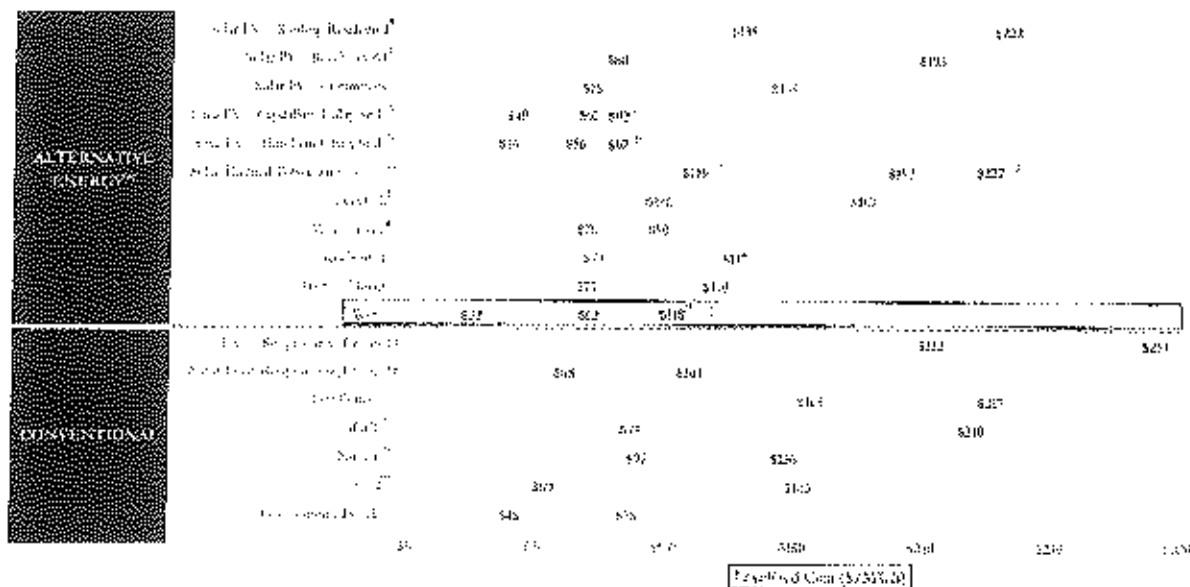


BayWa r.e.
renewable energy

Madame, Monsieur, les sociétés Valorem et BayWa r.e. développent de concert le projet éolien de La Couture depuis 2015. Nous avons pu avoir de nombreux échanges avec les élus pendant ces 3 années écoulées. Nous vous avons informé également de la mise en place du projet au travers des lettres d'information. Nous avons également réalisé un porte-à-porte dans le cadre de la campagne de financement participatif. Nous vous donnons ci-après la possibilité de participer favorablement à l'enquête publique du projet éolien de La Couture. Celle-ci se déroulera du 4 février au 9 mars 2019.

Source : Ademe <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les États d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.
- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.

* 50.000 € / an pour les communes de Lupsault et Oradour
100.000 € / an pour la communauté de communes
63.000 € / an pour le département

- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Oradour le 4/05/19

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stemmer', written over a horizontal line.

OBS 73

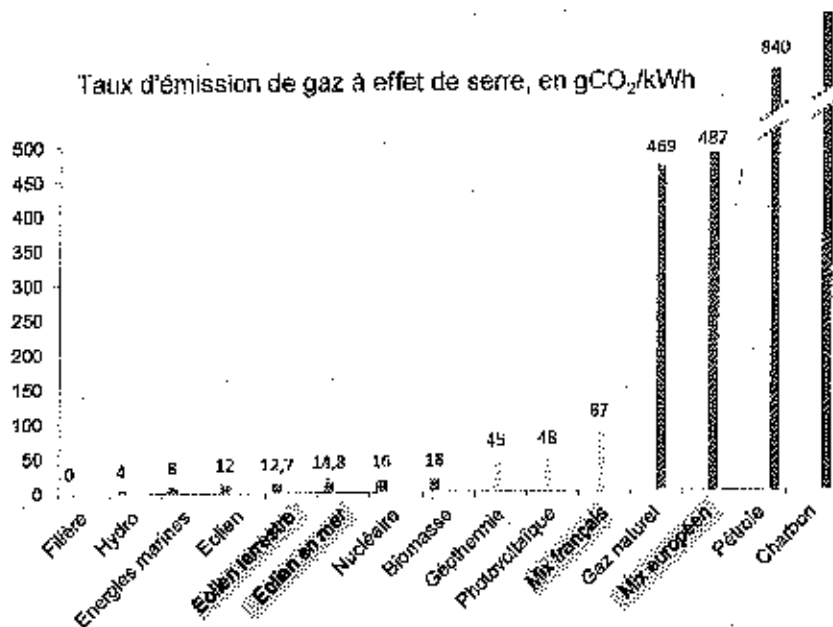
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : CLÉMENT
Prénom : Nadine
Résidant à : ferme ABLO Oradour

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



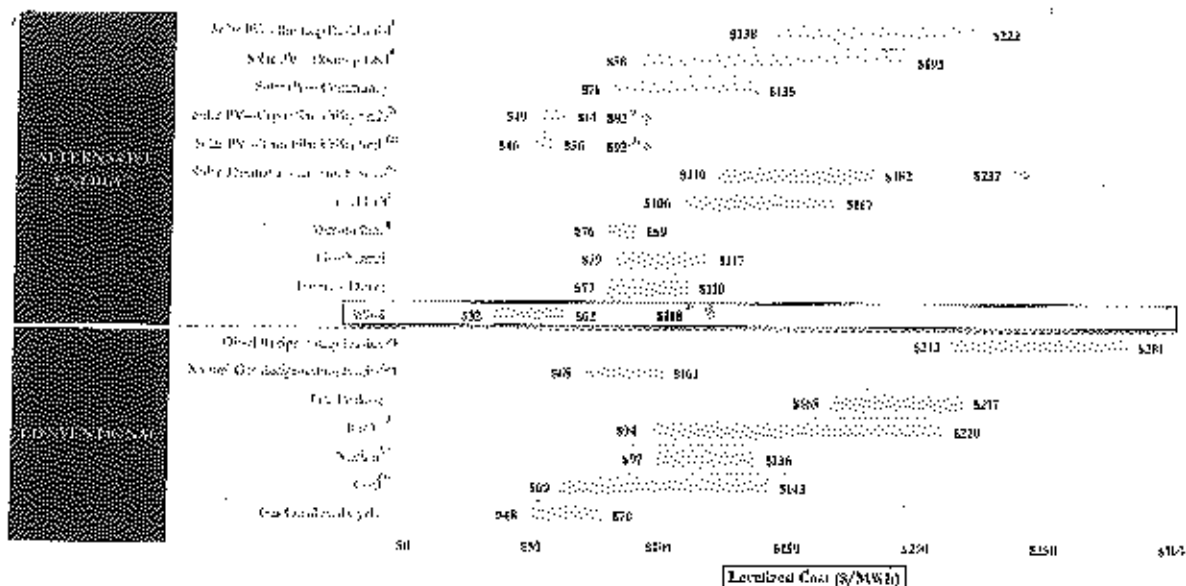
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-français>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

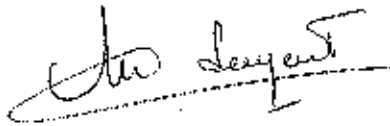
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Charente le 06 mai 19

Signature :





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Ameyre 085 74

CRATEAU Christine

Statut de protection et état de conservation

Sur les 97 espèces retrouvées, 75 % sont officiellement protégées en France. 10,2 % des cadavres appartiennent à des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux tels que le Faucon crécerellette, le Milan royal, le Milan noir ou le Busard cendré et 8,4 % appartiennent à des espèces considérées comme menacées sur la liste rouge française à l'instar du Gobe-mouche noir, du Bruant jaune, etc...

L'implantation des éoliennes dans ou à proximité des ZPS (Natura 2000) génère la plus grande mortalité

La mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à moins de 1 000 m des Zones de Protection Spéciale (zones Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux) et elle y affecte bien plus qu'ailleurs les espèces patrimoniales. (exemples..)

Les parcs les plus anciens – ceux mis en service avant 2004 – étant plus souvent que les autres situés dans des espaces naturels et à proximité des ZPS, il conviendra d'être très vigilant pour toute démarche qui consisterait à simplifier leur renouvellement sans prise en compte sérieuse des enjeux biodiversité.

Conclusions

En substance, la LPO préconise un certain nombre de recommandations :

- Élaborer sans plus tarder un protocole de suivi robuste applicable à tous les parcs éoliens afin de conforter dans le temps le suivi de l'impact des parcs en fonctionnement.
- Mieux prendre en compte les migrateurs nocturnes lors du développement des projets éoliens.
- Préserver les espaces vitaux des rapaces diurnes, premières victimes des éoliennes au regard de leurs effectifs de population.
- Refuser l'implantation d'éoliennes à l'intérieur et à proximité des ZPS.

La LPO sera particulièrement vigilante sur les projets de simplification des autorisations préalables annoncés par le nouveau gouvernement, en particulier s'agissant du renouvellement des parcs les plus anciens.

Pour Alain Bougrain Dubourg, président de la LPO : « les transitions énergétiques ne peuvent s'exonérer de la prise en compte de la biodiversité et sont condamnées à réussir ensemble ».

Informations complémentaires

(1) Étude téléchargeable sur :

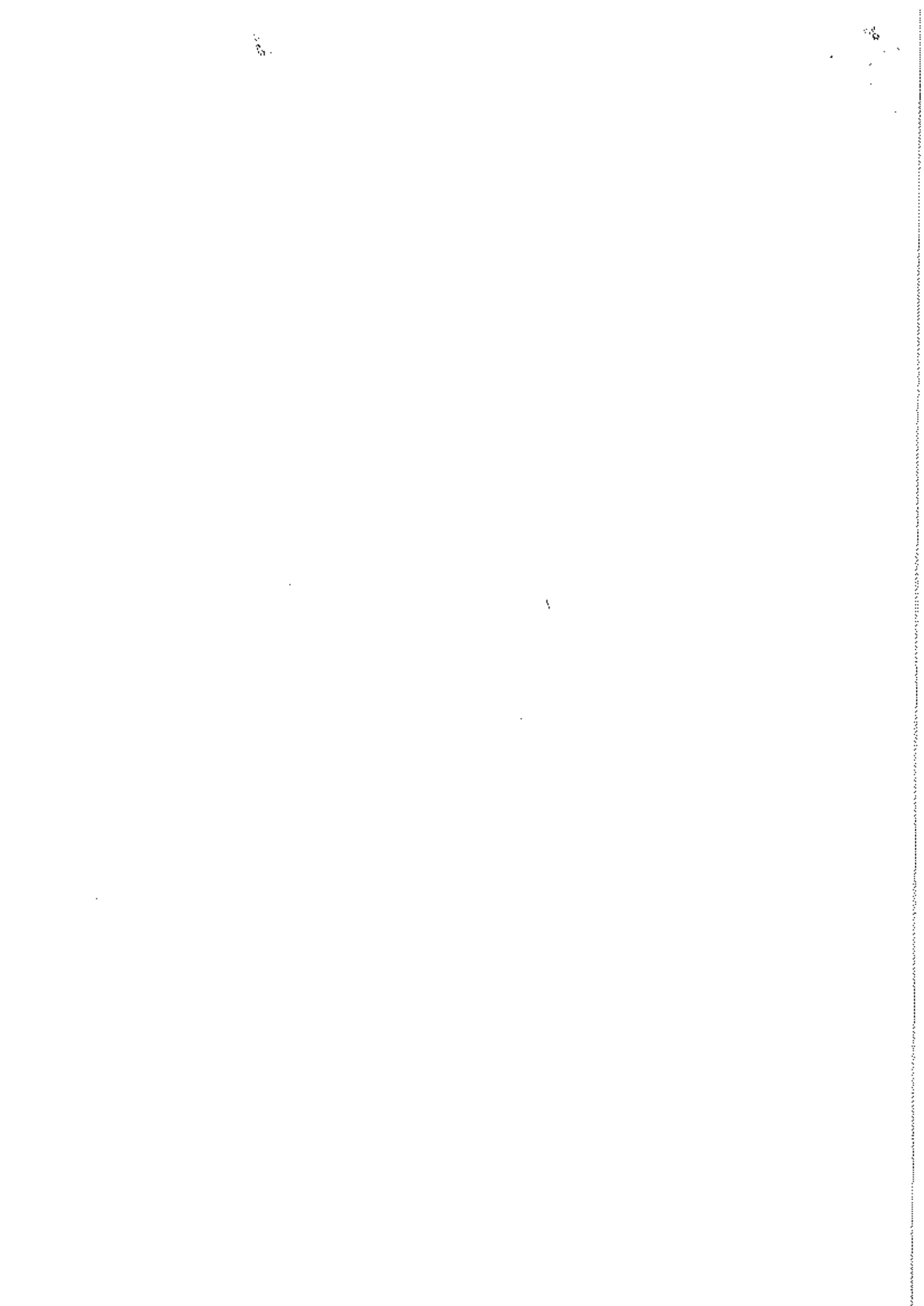
http://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf

(2) Position de la LPO sur les énergies renouvelables :

<https://www.lpo.fr/la-mission-juridique/nos-positionnements>

(3) Les autres impacts potentiels de l'éolien sur la biodiversité ne sont pas pris en compte dans cette étude (dérangement des oiseaux et impacts sur les chiroptères) exclusivement consacrée aux oiseaux

Contacts carine.carbon@lpo.fr / relations media / 06 34 12 50 69 geoffroy.marx@lpo.fr / responsable du programme éolien et biodiversité / 05 46 82 12 34





Communiqué de presse – 20 juin 2017

Impact de l'éolien sur l'avifaune en France La LPO dresse l'état des lieux

Si des suivis environnementaux ont été menés sur de nombreux parcs éoliens français entre 1997 et 2015 par des bureaux d'études et des associations naturalistes, aucune analyse globale et consolidée n'avait été réalisée jusqu'ici. Pour la première fois, la LPO présente une étude approfondie de la mortalité des oiseaux imputables aux éoliennes à l'échelle nationale, identifie certains facteurs d'impact et émet des recommandations pour améliorer l'intégration des parcs éoliens terrestres en réduisant leur impact sur l'avifaune.

Durant un an la LPO a compilé et analysé 197 rapports de suivis réalisés sur un total de 1 065 éoliennes réparties sur 142 parcs français. Elle a ainsi récolté une masse de données importante mais a également constaté l'existence d'un certain nombre d'indicateurs limités : distribution géographique disparate, suivis parfois décorrélés des cycles biologiques des espèces identifiées, disparité des méthodologies mises en œuvre.

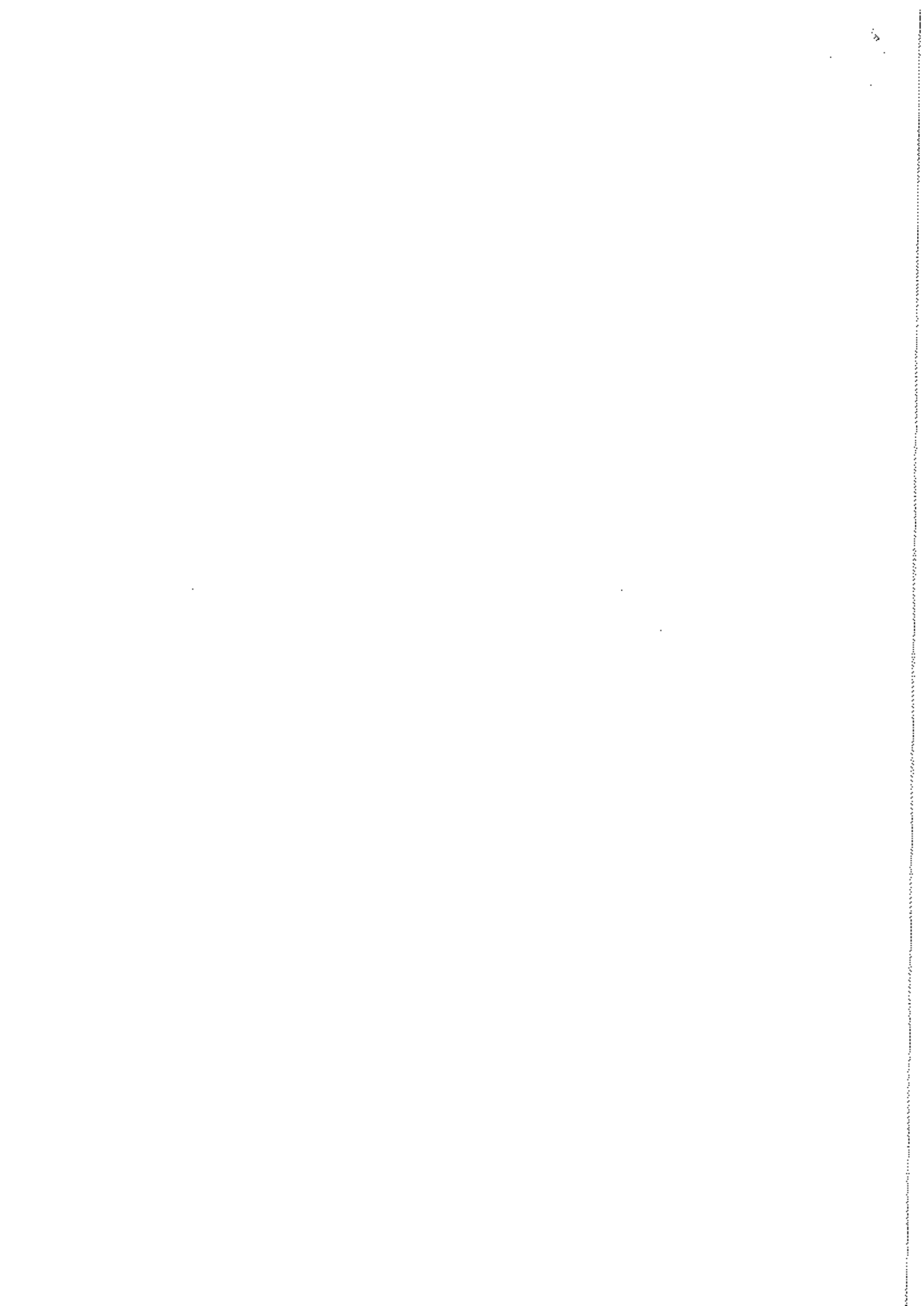
Constats

La mortalité demeure hétérogène

Le nombre de cas de collisions constatées est extrêmement variable d'un parc à l'autre et apparaît relativement faible au regard de l'effort de prospection mis en œuvre : 37 839 prospections documentées ont permis de retrouver 1 102 cadavres d'oiseaux. L'estimation de la mortalité réelle (prenant notamment en compte la durée de persistance des cadavres et le taux de détection) varie selon les parcs de 0,3 à 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an, des résultats comparables à ceux obtenus aux Etats-Unis (5,2 selon Loss et al, 2013) ou au Canada (8,2 selon Zimmerling et al., 2013).

Les passereaux en migration et les rapaces nicheurs sont les espèces les plus impactées

Les migrateurs, principalement des passereaux, représentent environ 60 % des cadavres retrouvés. Les roitelets à triple bandeau et les martinets noirs, impactés principalement lors de la migration postnuptiale, sont les espèces les plus dénombrées sous les éoliennes françaises. Les rapaces diurnes, représentant 23 % des cadavres retrouvés – principalement pendant la période de nidification – forment



Barbezières à Gourville



Lettre d'information du site Natura 2000 FR5412023
« Plaine de Barbezières à Gourville »

Lettre 1 - Septembre 2014



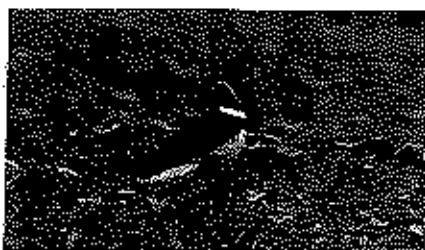
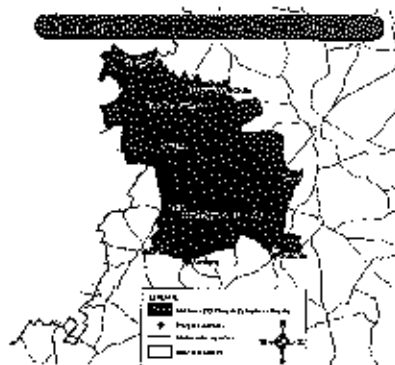
Edito

La Chambre d'Agriculture est l'un des acteurs incontournables du territoire rural. Elle œuvre depuis plusieurs années dans le développement d'une agriculture durable. Pour cela, elle oriente ses actions vers les problématiques territoriales telles que la préservation de la biodiversité et développe également ses actions avec les collectivités.

Conscients des enjeux présents sur le site Natura de la Plaine de Barbezières à Gourville, nous avons souhaité mettre en place une animation de proximité avec les collectivités, agriculteurs, associations, particuliers et administrations.

Créer une dynamique favorable à la préservation des espèces et des habitats tout en maintenant les activités économiques du territoire est le défi que nous avons souhaité relever sur ce site.

Xavier DÉSOUCHE
Président Chambre d'Agriculture



Outarde mâle - Crédit photo: Charente Nature

Près de chez vous

L'outarde: un oiseau devenu emblématique

Bien connu des habitants et surtout des agriculteurs, l'outarde canepetière ou canepetière peut s'apercevoir et surtout s'entendre dans les plaines céréalières, pour qui sait tendre l'oreille.

Cet oiseau d'une quarantaine de centimètres de hauteur et pouvant peser jusqu'à 1 kilo est le seul représentant de la famille des Otididés en France.

C'est une espèce migratrice qui passe l'hiver au sud de l'Europe et revient dans nos plaines à la fin du mois de mars pour s'y reproduire.

Les mâles, en parade nuptiale, ont un cou noir avec un col blanc et peuvent s'apercevoir dans les parcelles à végétation rase alors que les femelles dissimulent les nids dans la végétation haute et sont plus discrètes de par leur plumage brun et leur comportement.

Le chant des mâles est plutôt un cri bref et sec qui permet de détecter les individus au printemps. Le cri émis quatre fois par minute est audible à l'oreille humaine entre 500 et 800 mètres. Lors de ce chant, les mâles rejettent brusquement la tête en arrière, tout en gonflant les plumes du cou. Ils paraissent dans les jeunes cultures de printemps, les labours, chemins, jachères et luzernes fauchées.

Les femelles établissent leur nid directement au sol dans une végétation de 30 à 50 cm de hauteur.

Les pontes ont lieu de fin mai à fin juin selon les conditions climatiques.

L'incubation dure de 20 à 22 jours. Les petits ne restent pas au nid et sont élevés par la femelle seule.

Les jeunes outardes consomment une grande quantité d'insectes et dépendent donc de la qualité du milieu. Ils peuvent voler à partir de 25 à 30 jours.

Les mâles chantent jusqu'à mi-juillet environ. A partir de la mi-août, les outardes se regroupent en rassemblements post-nuptiaux avant leur migration. Ces rassemblements peuvent compter un grand nombre d'individus sur des sites connus par les acteurs du territoire.

Menaces :

Les populations d'outarde diminuent depuis les changements de pratiques agricoles qui ont réduit les surfaces de reproduction (jachères, luzernes...), la nourriture adaptée aux jeunes (insectes) et peuvent détruire des nids et ses habitants lors des passages d'engins (fauche, broyage, etc...)

Sur le site de la Plaine de Barbezières à Gourville, les populations sont passées de 150 individus estimés en 1996 à 38 en 2013...

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen initié en 1992 ayant pour but de conserver les habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage.

Ce réseau s'étend sur 25 000 sites répartis dans 25 pays européens.

La France compte 1 705 sites qui couvrent 12,4% de son territoire, soit 6,8 millions d'hectares.

Tous ces sites dépendent de deux directives européennes :

- la Directive Habitats, qui a pour objectif de protéger des sites écologiques abritant des habitats naturels d'intérêt communautaires figurant sur l'annexe I de la Directive Habitat ou des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire figurant sur l'annexe II de la Directive Habitat

Ces sites sont appelés des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Plusieurs de ces sites sont présents en Charente notamment les Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac, la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, la forêt de la Braconnie etc...

- La Directive Oiseaux met en avant les sites importants pour la migration, la reproduction et l'alimentation des populations d'oiseaux.

Ces sites sont appelés Zones de Protection Spéciale et sont directement issus des ZICO – Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

Le site Plaine de Barbezières à Gourville fait partie des ZPS ainsi que les sites Plaine de Villegagnan et la Vallée de la Charente en amont d'Angoulême.

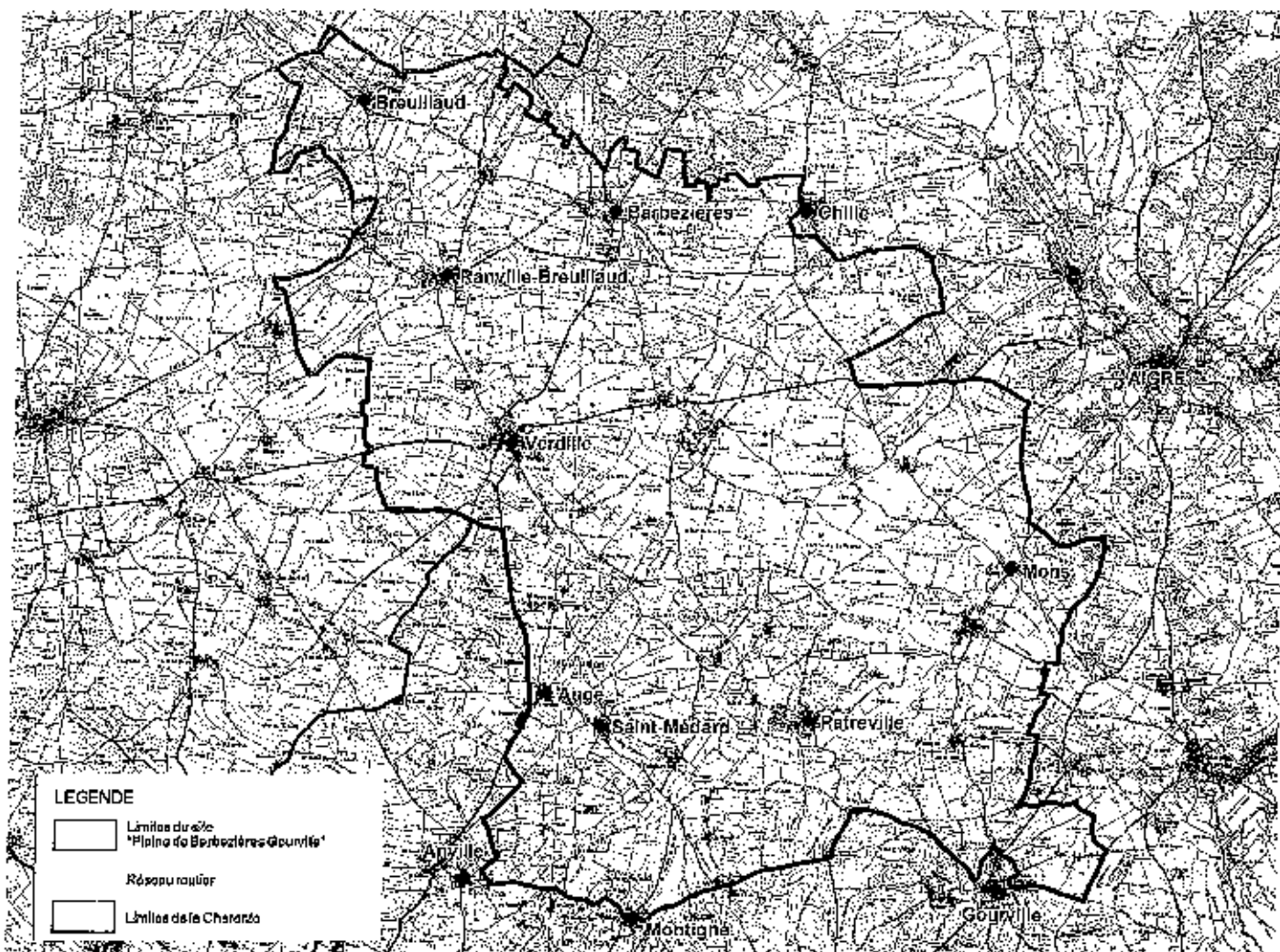
Ce site entièrement Charentais couvre une superficie de 8 108 ha répartis sur 9 communes. Il jouxte un site de Charente-Maritime – Plaine de Néré – Bresdon – qui a les mêmes enjeux.

Il abrite 100 espèces d'oiseaux dont 13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

L'espèce la plus emblématique est l'Outarde Canepetière décrite en première page. On y retrouve aussi notamment :

- Cédicnème criard
- Busard cendré
- Busard Saint-Martin
- Bruant ortolan
- Pipit rousseline
- Alouette lulu...

Ce site est principalement agricole et possède une Surface Agricole Utile d'environ 7 500 ha en 2012 soit 92% des surfaces.



Comment agir?

La Charte Natura 2000

La Charte est un outil de reconnaissance des bonnes pratiques. Elle comporte des obligations et des recommandations par secteur d'activités et par milieux concernés.

Toute personne ou structure détenant des droits sur des parcelles cadastrales présentes dans le périmètre du site Natura 2000 peut souscrire à cette charte, qu'elle soit propriétaire ou mandataire.

La durée d'adhésion est de 5 ans. L'avantage pour le signataire est l'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette charte est consultable sur le site <http://barbezieresgourville.n2000.fr>

Le contrat Natura 2000

Le contrat est un outil de gestion à travers lequel le propriétaire s'engage à effectuer des travaux favorables aux enjeux du site. Ces travaux peuvent être pris en charge à 100% après avoir monté un dossier de demande de financement et sur présentation de factures acquittées après réalisation des travaux une fois le dossier accepté.

Il faut en préalable faire un diagnostic écologique gratuit des parcelles concernées pour voir si cela répond aux enjeux du site.

Concernant la plaine de Barbezières à Gourville, les enjeux étant principalement agricoles, les contrats peuvent porter sur les parcelles non déclarées à la PAC et sur les espaces boisés. Par exemple la mise en place de couverts adaptés ou la création ou l'entretien des arbres isolés ou haies.

Sont exclues des contrats toute surface déclarée à la PAC. Celles-ci rentrent alors dans le dispositif MAE décrit ci-après.

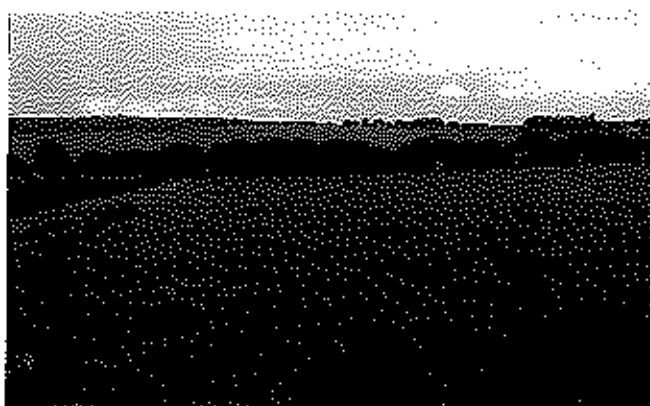
Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)

Les MAEt sont un outil qui permet une mise en place des pratiques et couverts adaptés aux oiseaux de plaine par les agriculteurs. Ceux-ci s'engagent sur 5 ans dans les pratiques qu'un diagnostic écologique aura préalablement définies avec eux.

Ces changements de pratiques (retards de fauche, mise en herbe de parcelles cultivées...) engendrent des pertes de production compensées par les MAEt qui permettent une compensation annuelle à l'hectare sur 5 ans.

La campagne précédente de MAEt a été animée par la Chambre d'Agriculture de la Charente ainsi que Charente Nature.

Des nouvelles MAE seront proposées sur le territoire pour la campagne 2015.



Implantation de luzerne, un couvert favorable aux outardes.

Tableau récapitulatif des engagements en MAEt sur le site Plaine de Barbezières à Gourville

MAEt	2014	2015	2016	2017	2018	Total en ha
PC_BAGO_AUP Création d'un couvert favorable à l'outarde en intervention au 31 août	62,41	105,78	150,03	139,54	128,98	586,74
PC_BAGO_GEM Amélioration d'un couvert en gel en intervention au 31 août		1,95	0,19			1,070
PC_BAGO_HBB Création d'un couvert herbacé en intervention au 31 juillet	0,64	25,77	30,08	1,47	23,47	81,43
PC_BAGO_HPB Prairies : limitation de la récolte en intervention au 31 juillet			3,36			3,36
Total	63,05	131,55	183,47	141,01	152,45	671,53

Les chasseurs partenaires de la biodiversité

La loi confère aux fédérations des chasseurs certaines prérogatives en matière de gestion du patrimoine faunique et de ses habitats. Par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent au maintien, à la restauration et à la gestion équilibrée des écosystèmes.

La fédération départementale des chasseurs de la Charente est une association agréée au titre de la protection de la nature. Au niveau du Réseau Natura 2000, la fédération des chasseurs participe à l'animation des documents d'objectifs. C'est le cas pour le site « Plaine de Barbezières à Gourville ».

La fédération des chasseurs participe à :

- L'évaluation des surfaces engagées dans les actions prévues dans le Docob et à la mesure de l'évolution des couverts herbacés favorables aux oiseaux de plaine.
- La réalisation d'un état des lieux préalable pour identifier les tronçons de lignes électriques posant problèmes afin de les équiper pour réduire les impacts sur les oiseaux.
- La vérification de l'état favorable de conservation des espèces cibles d'intérêt communautaire, pour permettre l'évaluation de la mise en œuvre du Docob et l'adaptation des actions de conservation des espèces.

Frédéric MAHE

La structure animatrice

Suite à un appel d'offre de la DREAL Poitou-Charentes, la Chambre d'agriculture de la Charente anime le site Natura 2000 pour une période de 3 ans.

La Chambre d'agriculture est un établissement public dont les principaux rôles sont :

- Rôle consulaire : elle représente les intérêts des agriculteurs et du monde rural auprès des pouvoirs publics.
- Rôle d'intervention : elle gère un ensemble d'activités au nom de l'intérêt général agricole.

Fort de son expérience en développement agricole, la Chambre d'Agriculture réalisera une animation de proximité pour répondre aux attentes des acteurs et créer ainsi une dynamique de préservation du site.



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE

Contact : Damien ROY
Antenne de Segonzac
05 45 36 34 00 / 06 07 76 76 29
damien.roy@charente.chambagri.fr

Retrouvez plus d'infos sur la Plaine de
Barbezières à Gourville sur
barbezieresgourville.n2000.fr

Qu'est-ce qu'un Document d'Objectifs (DOCOb)?

Issu d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du site, le DOCOB contribue à une gestion optimale du territoire en faveur de la biodiversité.

Pour cela, il dresse un état des lieux du patrimoine naturel, des habitats et des espèces présentes sur le site mais aussi un diagnostic socio-économique pour prendre en compte les activités économiques, sociales et culturelles.

Les interactions entre les activités humaines et les enjeux économiques sont analysés pour définir des enjeux de conservation. De là sont définies des actions qui seront mises en œuvre sur le site en s'appuyant sur une démarche volontaire et contractuelle.

Le DOCOB est donc le document de référence pour une bonne conservation de la richesse du territoire. Il peut être amené à évoluer en fonction des différents inventaires et des activités humaines du site.

Le DOCOB du site Plaine de Barbezières à Gourville est téléchargeable sur le site barbezieresgourville.n2000.fr

Les partenaires



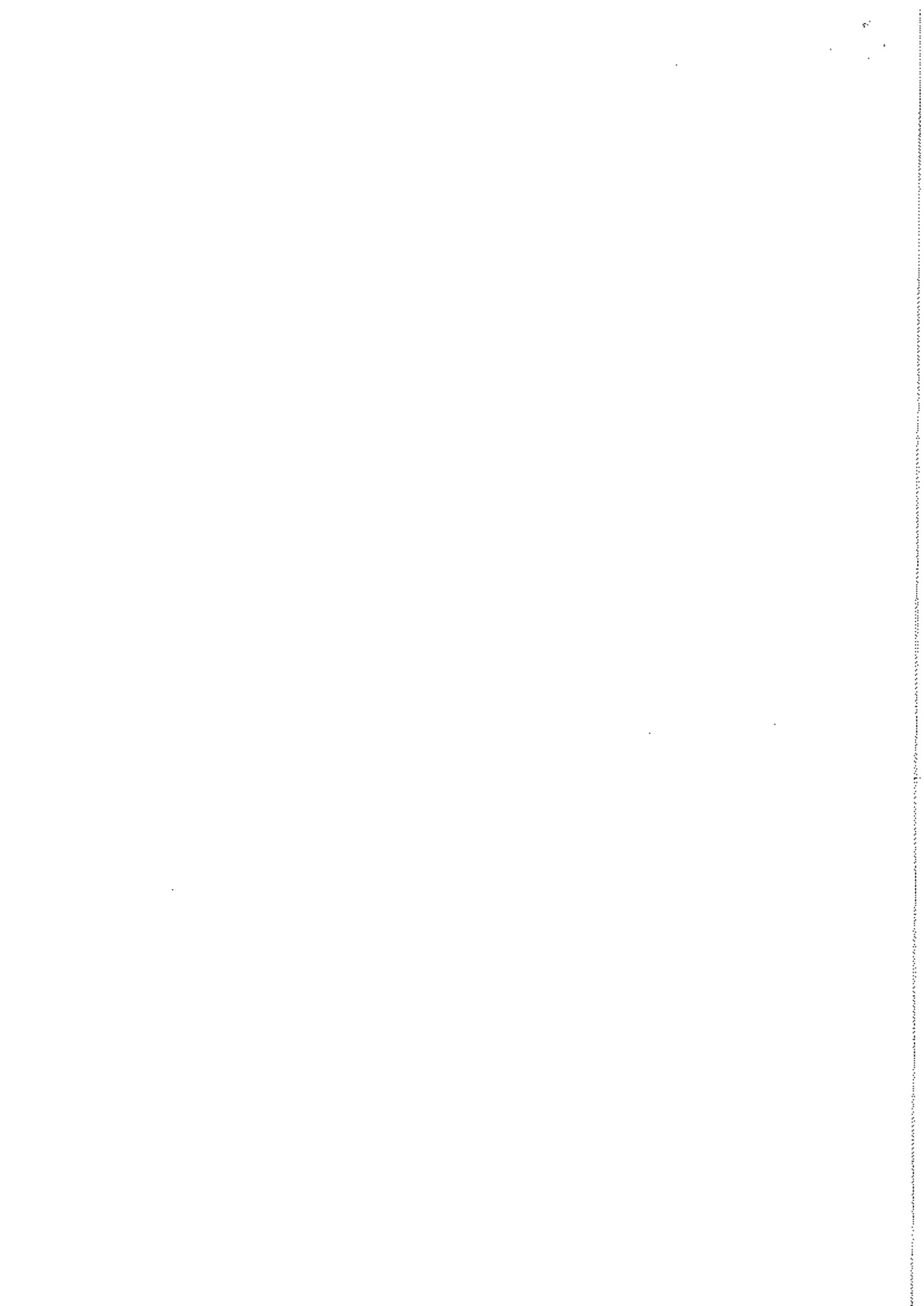
Propriétaires des parcelles concernées

Un accord foncier a été passé entre les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et des aménagements annexes, et la société demandant l'autorisation unique.

Les caractéristiques des parcelles concernées par le projet sont données ci-dessous :

	Propriétaire	Section	Numéro
Eolienne 1			
Fondations	FOREST Jean-Marie; FOREST Laurent; MASSIOT Gislaïne;	AB	260 - 261
Plateforme	FOREST Jean-Marie; FOREST Laurent; MASSIOT Gislaïne;	AB	260 - 261
	GILBERT Joseph;	AB	265
Accès	FOREST Jean-Marie; FOREST Laurent; MASSIOT Gislaïne;	AB	262 - 263 - 264 - 265
Eolienne 2			
Fondations	BOIZUMAUULT Bruno;	ZA	60
Plateforme	BOIZUMAUULT Bruno;	ZA	60
Accès	BOULOT Jacqueline; RAVION Patrice;	ZA	61
Eolienne 3			
Fondations	BONNIN Jerome;	ZA	92
Plateforme	BONNIN Jerome;	ZA	92
Accès	BONNIN Jerome;	ZA	92
Eolienne 4			
Fondations	BOULOT Jacqueline; RAVION Patrice;	ZB	11
Plateforme	BOULOT Jacqueline; RAVION Patrice;	ZB	11
Accès	BOULOT Jacqueline; RAVION Patrice;	ZB	11
Eolienne 5			
Fondations	FOUBERT Anne-Marie;	ZB	27
Plateforme	FOUBERT Anne-Marie;	ZB	27
	FOREST Jean-Marie; MASSIOT Gislaïne;	ZB	26
	SEGUIN Véronique; SYLVESTRE Bruno;	ZB	25
Accès	SEGUIN Véronique; SYLVESTRE Bruno;	ZB	24 - 25
PDL 1	SEGUIN Véronique; SYLVESTRE Bruno;	ZB	24
Eolienne 6			
Fondations	BEUMARD Christian; COUSSOT Josette;	ZD	10
Plateforme	BEUMARD Christian; COUSSOT Josette;	ZD	10
	DURAND Pierre;	ZD	9
	ROBERT Jean-Michel;	ZD	8
Accès	ROBERT Jean-Michel;	ZD	7 8

Eolienne 7			
Fondations	DURAND Pierre;	ZD AH352	22
Plateforme	DURAND Pierre;	AH	352
Accès	GFA des tilleuls;	AH	394
Eolienne 8			
Fondations	GFA des tilleuls;	ZD	39
Plateforme	GFA des tilleuls;	ZD	39
Accès	GFA des tilleuls;	ZD	39
PDL 2	GFA des tilleuls;	ZD	39
Eolienne 9			
Fondations	BONNIN Dominique; LAIDET Patricia;	ZD	100
Plateforme	BONNIN Dominique; LAIDET Patricia;	ZD	100
	BOISSET Guy; CONTRE Nicole;	ZD	99
Eolienne 10			
Fondations	GFA du DOP	ZD	85 - 88
Plateforme	GFA du DOP	ZD	85 - 88



Synthèse des échanges d'informations reçues de Mr Georges BERTHU et APAPPA

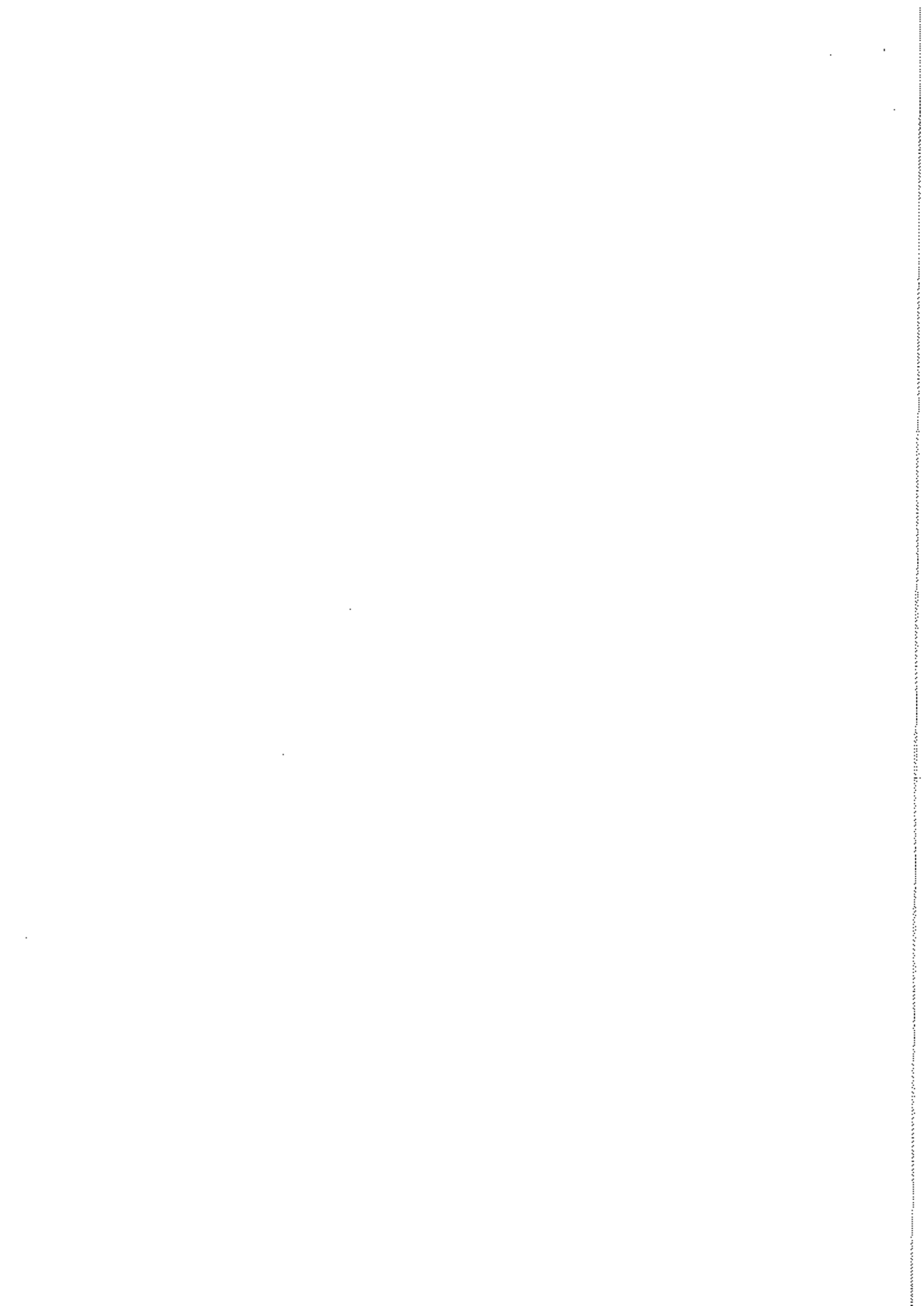
Table des matières

Ensemble des projets prévus à proximité de St Fraignes/Oradour/Barbeziere/Lupsault/Couture.....	1
Carte Projet BARBEZIERE LUPSAULT 10 éoliennes.....	2
Carte Projet ORADOUR Lupsault 7 éoliennes.....	3
Rappel Synthèse des éoliennes dans le Nord Charente (d'après document APAPPA)	4

Ensemble des projets prévus à proximité de St Fraignes/Oradour/Barbeziere/Lupsault/Couture

Projet de parc éolien	Statut des dossiers	Société présentant le dossier	Qté installée	Qté prévue	Emplacement	Remarques
Barbezières Lupsault	en attente décision "dossier recevable" à la Préfecture	Groupe Valeco		5	éoliennes en lisière du bois côté Barbezières	Le Boucher enfermé par 2 parc
Oradour Lupsault	en attente décision "dossier recevable" à la Préfecture	Valorem et Baywa Re		5	éoliennes en lisière du bois côté Lupsault	
St Fraignes parc existant	Parc installé	SARL REE à l'origine, société "Ferme éolienne de Saint-Fraigne" aujourd'hui.	6	2	Oradour : Au moins un mat de test près Le Boucher	
St Fraignes	en attente décision "dossier recevable" à la Préfecture	société Volkswind		5	Lupsault :	
Couture d'Argenson	en attente décision "dossier recevable" à la Préfecture	SEPE Gatineau et société Ostwind		10	éolienne installées	
Total Nombre d'éoliennes			6	31		

→ Chaque société présente une étude d'impact sur son territoire de projet, mais aucune étude d'impact global n'est menée



Emplacement éolienne projet Oradour Lupsault

Table des matières

Liste et cartes de synthèse des emplacements..... 1

Références Cadastres des parcelles des éolienne..... 1

Référence Feuilles du Cadastre Oradour..... 2

Référence Feuilles CADASTRE LUPSAULT..... 3

Cartes..... 4

Emplacement de chaque éolienne..... 5

Eolienne n°1 : Parcelle 31..... 5

Eolienne n° 2 : Parcelle 56..... 5

Eolienne n° 3 : Parcelle 54..... 6

Eolienne n° 4 : Parcelle 52 (ou 53)..... 6

Eolienne n° 5 : Parcelle 64 (ou 62)..... 7

Eolienne n° 6 : Parcelle 66..... 7

Eolienne n° 7 : Parcelle 2..... 8

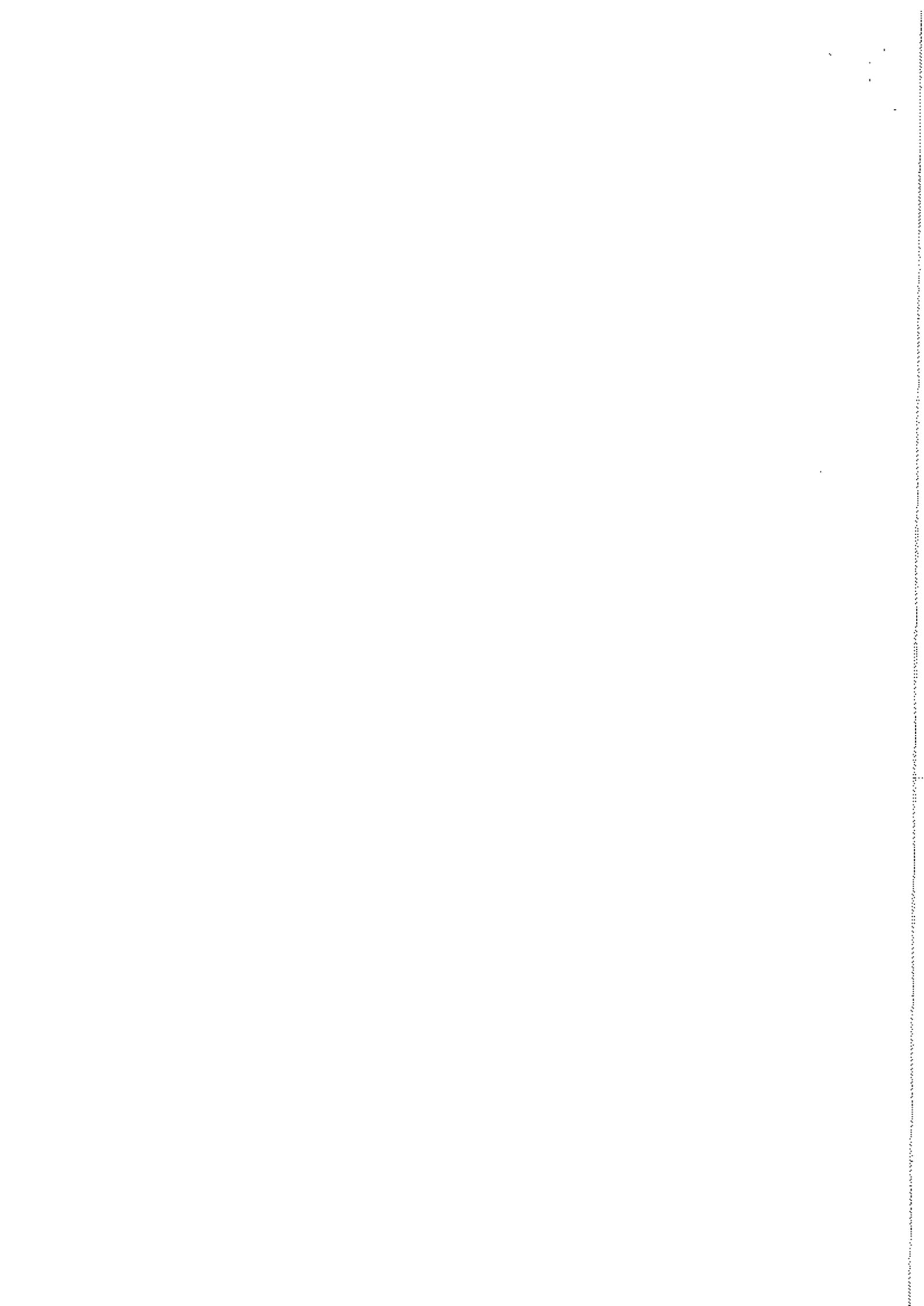
PDL1 : Parcelle n° 50..... 8

PDL2 : Parcelle n.50..... 9

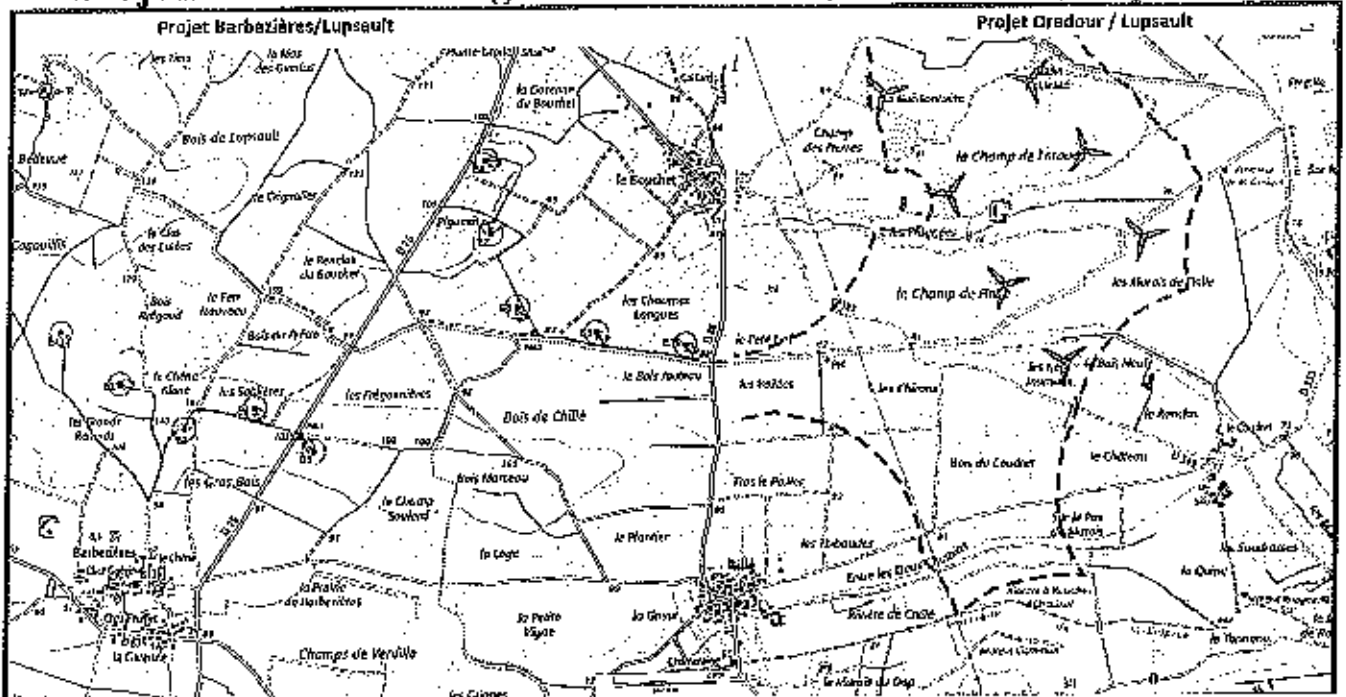
Liste et cartes de synthèse des emplacements

Références Cadastres des parcelles des éolienne

Eolienne n°	Taille maxi éolienn e hors sol (hors palme)	Reference CADASTRE			Propriétaire	Altitude NGF en m		Coordonnées Lambert	
		Com- mune	Feuille	Parcel		Pied de l'aelienne	Maximu m en bout de palme	X	Y
1	180	Lupsault	ZB	31		87,90	267,90	464 075	6 541 712
2	180		ZB	56		83,15	263,15	464 403	6 541 227
3	180		ZC	54		80,05	260,05	464 684	6 540 795
4	180	Oradour	ZC	52		73,00	253,00	464 981	6 540 420
5	180	Lupsault	ZB	64		82,50	262,50	464 799	6 541 778
6	180		ZB	66		81,60	261,60	465 076	6 541 426
7	180	Oradour	AC	2		75,95	255,95	465 362	6 541 020
PDL 1			ZC	50				464 657	6 540 367
PDL 2			ZC	50				464 662	6 540 381



Projets de 17 éoliennes géantes à Oradour, Barbezières, Lupsault ?



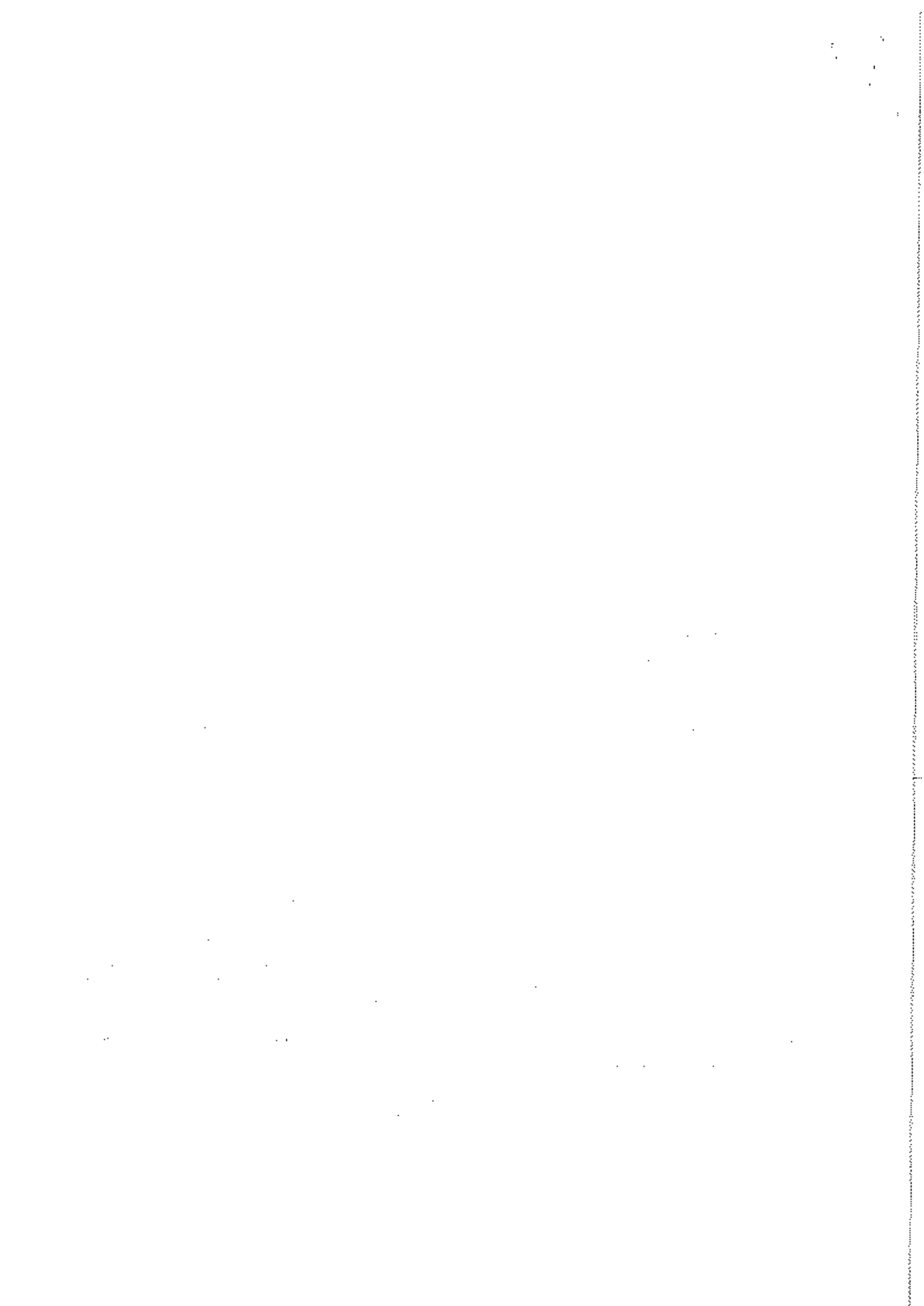
Ces 17 éoliennes industrielles couvrent 2 projets (10 à Barbezières – Lupsault, et 7 à Oradour(Chillé) – Lupsault). L'implantation a été décidée, dans des conditions peu claires, sans consultation des habitants. Après la parution des études d'impact faites par les promoteurs (que vous devez pouvoir consulter dans votre Mairie), le Préfet rendra son avis, et si avis favorable, la construction commencera.

→ **Donnez votre avis sur ces installations industrielles d'une hauteur de 180m, et sur leurs nuisances lors de l'enquête publique :**

- Concentration anormale de projets dans un espace restreint. Ces 2 projets sont immédiatement voisins de celui de Saint-Fraigne (10 machines s'ajoutant aux 6 existantes), soit un total de 33 éoliennes. A noter que Le Bouchet sera littéralement encerclé...
- Nuisances sonores et pollution visuelle (notamment puissants flash la nuit)...
- Perte évidente de valeur des habitations des riverains.
- Menace pour l'avifaune (en particulier les outardes canepetières). La LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) a émis une recommandation : interdire l'implantation d'éoliennes en bordure d'une zone de protection des oiseaux, ce qui est le cas ici : Zone Natura 2000 représentant un élément d'identité fort du territoire.
- Projets d'installations industrielles défavorables au tourisme (gîtes ruraux, tables d'hôtes) en contradiction avec la volonté du Département de développer le tourisme vert (en particulier le cyclotourisme). Ces projets impactent un patrimoine culturel et naturel : Monuments classés comme le Château de Barbezières, l'église, les chemins de randonnées, le circuit 33... « un cyclotouriste dépense localement chaque jour 60 à 70 euros (*Le Magazine du département de la Charente*, 2017).
- Risques inhérents au montage financier opaque et coût des démantèlements en fin de vie très mal évalués.
- Ces projets ont été conçus sans cohérence. les projets doivent être bloqués en attente d'une étude globale d'impact indépendante. « Trop d'impact sur le paysage, trop de pollution sonore et surtout trop peu de production par rapport aux investissements consentis. Dans le même temps, on assiste au développement rapide du photovoltaïque, bien mieux accepté par la population et dont les coûts de production de cette électricité sont en très nette baisse depuis des années. » (*Le Figaro* 2/05/2017).

→ Prenez contact avec notre association en adressant vos questions et suggestions par courrier :

APAPP : BP 60012 16140 AIGRE
Par mail : apappa.energiesnouvelles@gmail.com



Association Protection of Windmills in Pays d'Aigre et en Vendée

The mayors of Barbezières, Lupsault and Oradour are supporting a plan to instal power generating windmills in your communes. The current study will be followed by the nomination of a « Commissaire Enqueteur » (roughly translated a Public Inquirer), Following the publication of an impact report (which you will be able to see in your local Mairie) and the public inquiry the Prefecture will rule and if that is favourable to the project, construction will begin.

Please note the number of windmills being planned (10 in Barbezières – Lupsault, and 7 in Oradour – Lupsault). Their height (about 180 meters), their location, and the issues that they cause :

- Noise pollution is probable up to 3 kilometers around the windmills, particularly in cool damp weather. No al fresco dining or sleeping with the windows open. The low frequency hum can actually make people ill (and animals are affected which will impact the game for local hunting)
- Light reflection and shadows from the vanes of the windmill causing a strobing effect further disturbing local inhabitants and wildlife. Flashing red hazard warning lights on the windmills at night causing light pollution.
- The effect on house prices and speed of sales if you need to sell your property.
- Detriment to rural tourism (gites, Bed & Breakfasts etc.) The effect on local graded buildings such as the Château and church in Barbezières. Spoiling the view for hikers, cyclists and sightseers.
- Wholesale killing of local birds (in particular Little Bustards, hawks, cranes etc), bats and other flora and fauna. Our homes are on the borders of the Zone Natura 2000, a nature reserve containing protected rare bird species. The Ligue Protectrice des Oiseaux (bird protection society recommended on 17 June 2017 that no windmills should be built in or on the borders of a protected area (like Zone Natura 2000).
- Structural failure of the vanes of the windmills and blocks of ice being thrown up to 400 meters in frosty conditions. And if the company sponsoring the project fails then any costs involved in dismantling the windmills at the end of their working life will fall on either the land owner hosting them or more likely the local community
- Moreover, we should be concerned as to who will bear the cost of maintaining access roads to the windmills during the construction and exploitation phase. Will we have to bear these out of our taxes?

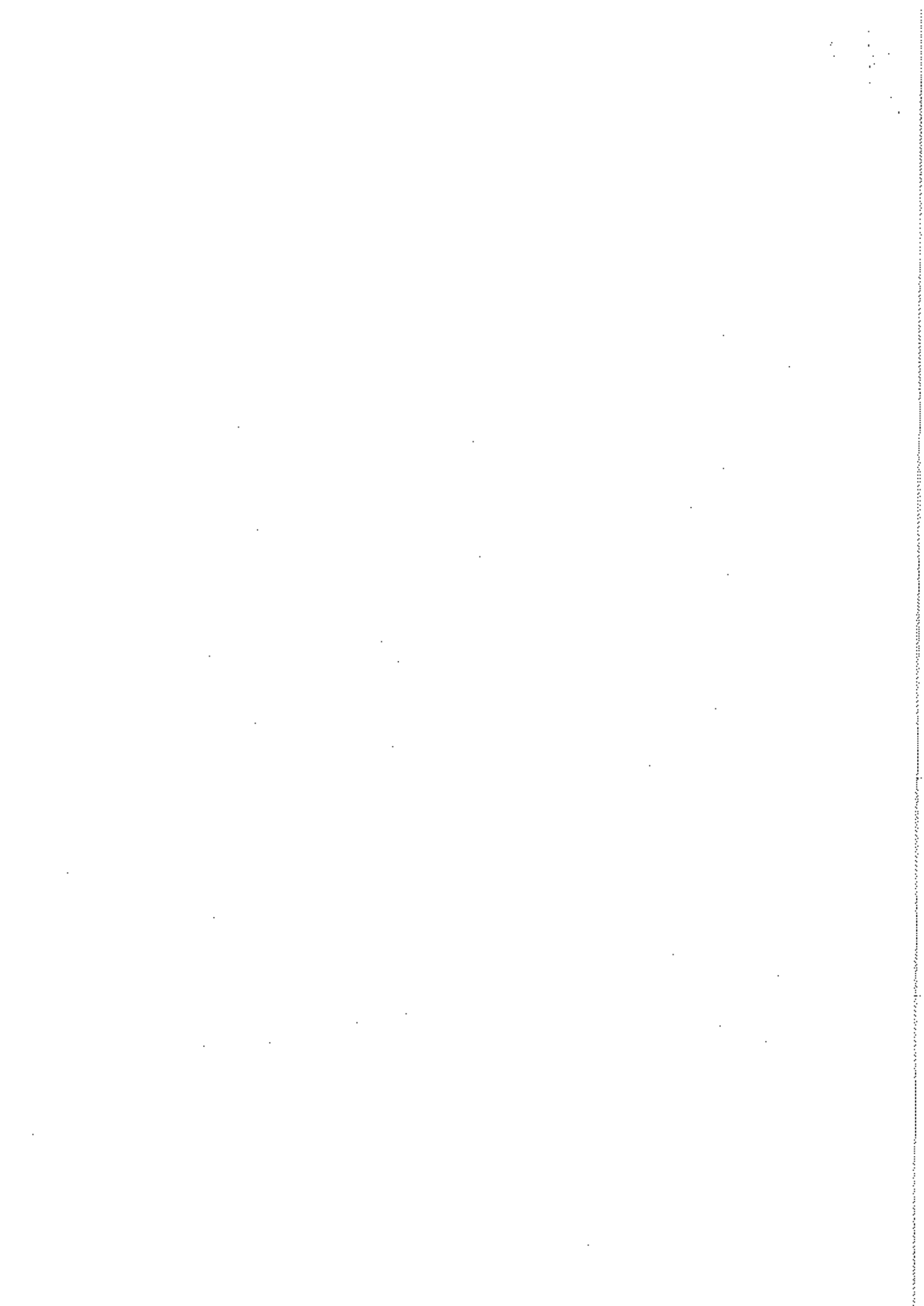
As reported in the press « Too great an impact on the countryside. Too much noise pollution and, worst of all, very poor return on investment because of the minimal power produced by windmills. Instead, we could be installing photovoltaic panels harnessing the power of the sun – of which we are blessed with a plentiful supply in the Charente. These are far more acceptable to local inhabitants and give a far better return on investment with the costs of installation falling continually and the efficiency improving exponentially.

We urge you to get in touch with us in order that you may receive:

- information that will enable you to consider the problems that you and your neighbours may suffer
- And so informed you may make give your opinion of the planned project to the Public Enquirer when his enquiry is launched. Before it is too late to do so !

Contact:

By post : APAPPA BP 60012, 6140 AIGRE
By email: apappa.energiesnouvelles@gmail.com



OBS 75
J. J. J.

**Contribution à l'enquête publique projet Eolien Lupsault-Oradour
de l'Association Egalité Numérique Haut Débit**

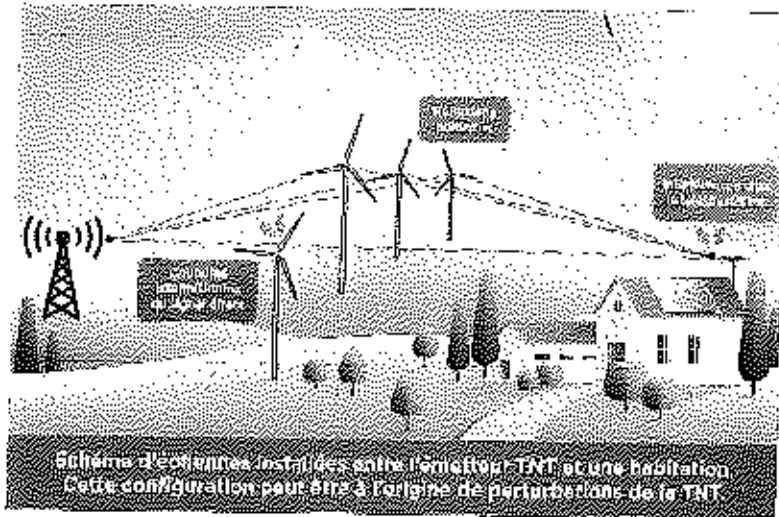
A l'attention de Monsieur l'enquêteur public Dominique BICHON

Dans le dossier déposé en Préfecture, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas vu d'analyse de l'emplacement des antennes TNT et radio 2G-3G-4G par rapport aux habitations, et les éventuelles dispositions prises par Valorem et Baway.re pour éviter les perturbations électromagnétiques sur les émissions de la TNT, des antennes 2G, 3G, 4G et 5G. Pour mémoire, le plan numérique « New Deal » du gouvernement prévoit le déploiement de la 4G sur tout le territoire, et des projets de 5G.

Extrait de la lettre d'information de l'ANFR de février 2019

L'ANFR alerte les Maires que la perturbation de la réception de la TNT constatée par les riverains, suite au déploiement d'éoliennes, oblige le constructeur du projet à « faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation. » Article L. 112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

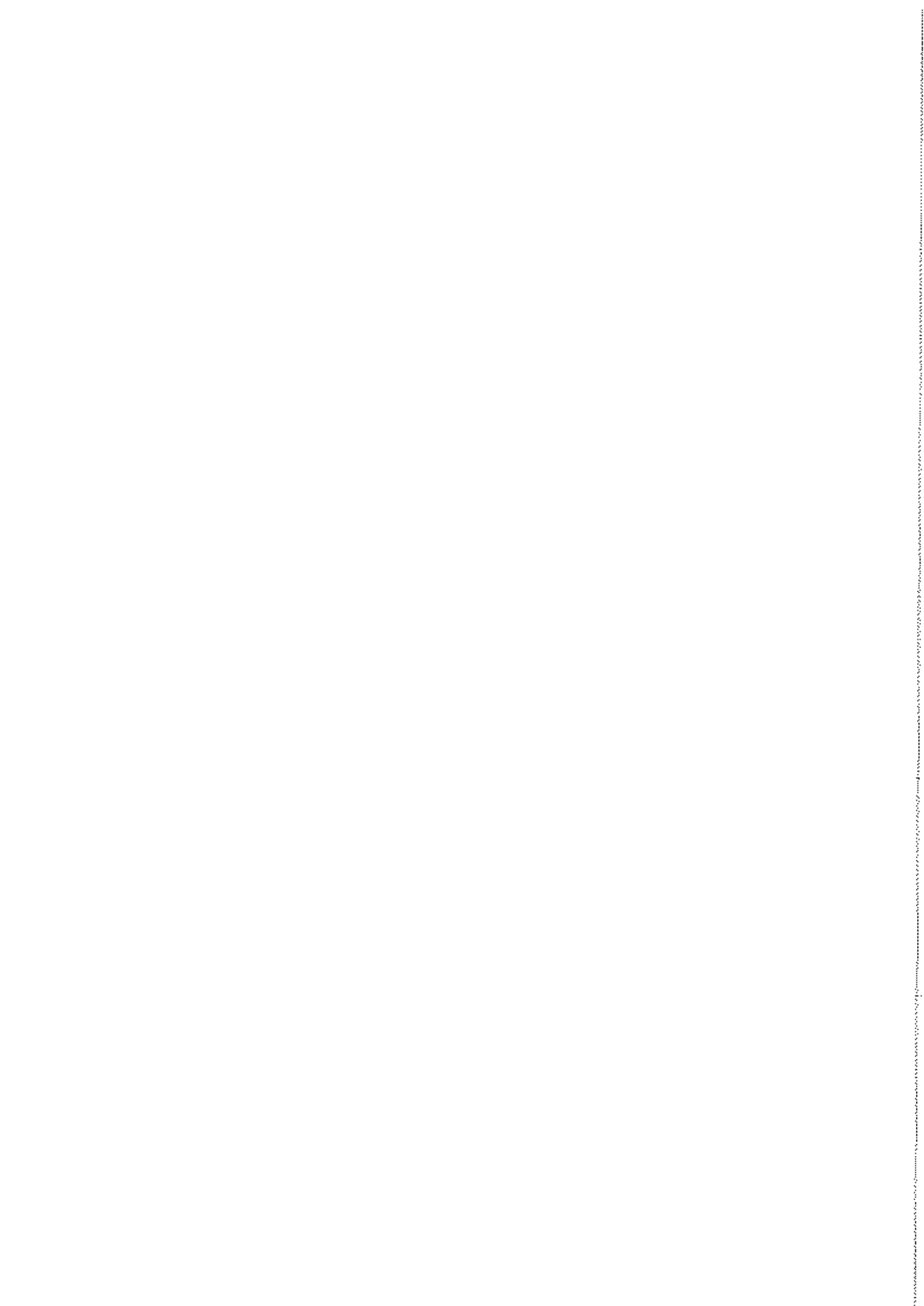
→ « Avant l'implantation d'un parc éolien, les communes concernées peuvent inciter le constructeur à réaliser une étude d'impact sur la réception TNT pour identifier en amont les difficultés qui surviendront et les solutions à mettre en œuvre. »



→ Sauf erreur de notre part, cette étude n'a pas été faite

Nous souhaitons avoir une étude préalable, aux frais de Valorem et Baway.re, avant tout accord sur la suite du projet, garantissant que les habitants à proximité des éoliennes ne subiront pas de perturbation dans la réception et l'envoi des signaux radio TNT et 2G-3G-4G-5G actuels, et planifiés. Sans l'existence de cette étude complète sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, nous sommes opposés à ce projet.

Michel Jannet
Président de l'Association pour l'Egalité Numérique par l'Accès à une Infrastructure Haut Débit
Email : egalitenumerique.hd@gmail.com Site : <http://www.egalitenumerique.online>
Adresse: 12 Rue du Moulin du Coudret Chillé 16140 Oradour



OBS 76



Mairie ORADOUR
16140 ORADOUR
Tél : 05.45.21.02.84
Fax : 05.45.21.04.58
Email : mairie-oradour@wanadoo.fr

Parc Eolien de la COUTURE

Le changement climatique est devenu une réalité.

Face à ces transformations, nous devons réagir au plus vite si nous voulons sauver ce qui reste de notre planète.

Les énergies renouvelables dont l'éolien sont une des réponses possibles face à cette situation.

C'est pourquoi je suis favorable au développement des énergies dites propres.

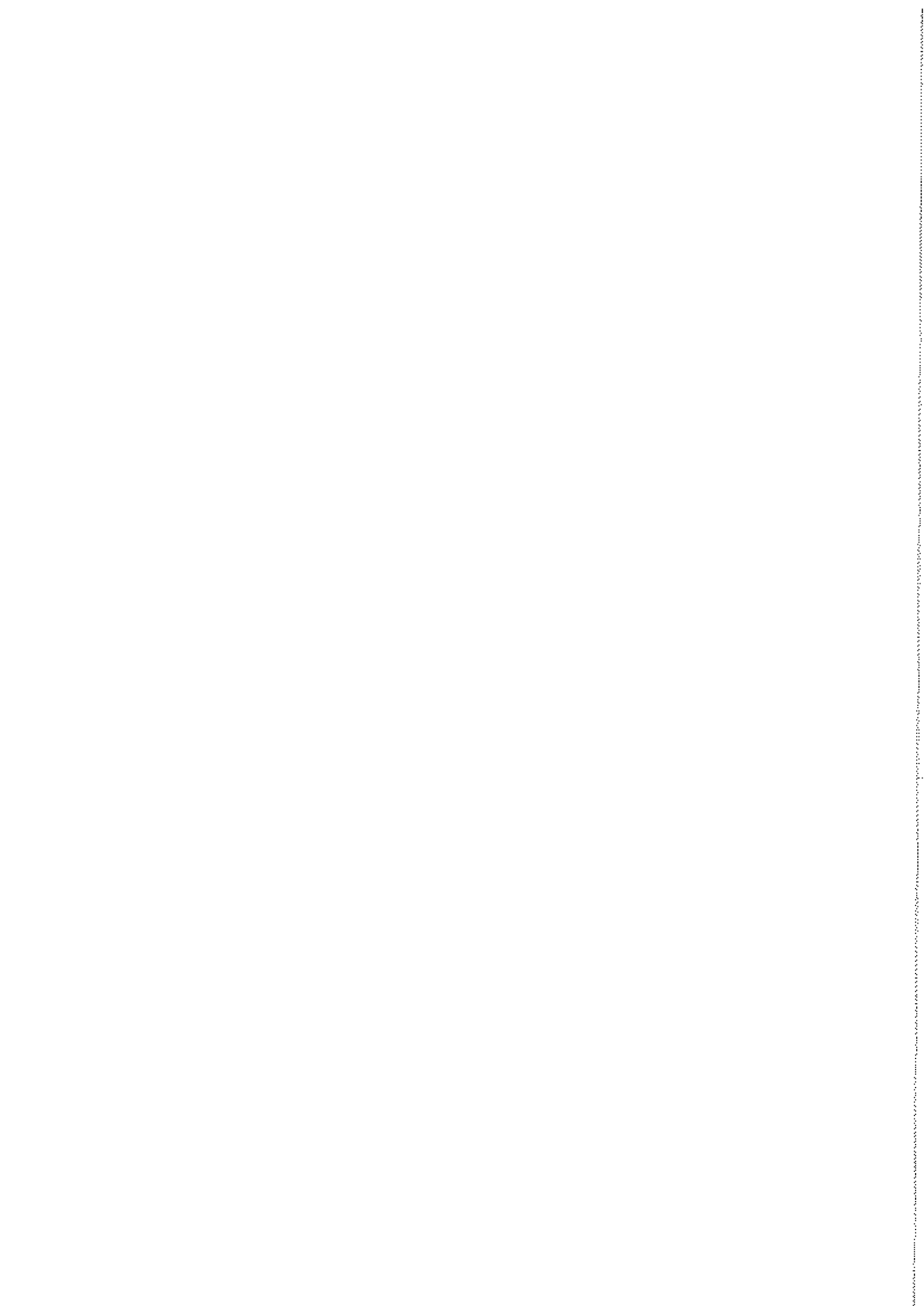
Dans ce contexte, je soutiens la réalisation du parc éolien de la Couture.

La réalisation de ce parc est d'autant plus intéressante qu'il contribue à combattre les effets néfastes des gaz à effet de serre, en respectant l'environnement, et apporte également des retombées économiques locales et régionales.

Je suis donc favorable à la réalisation du parc de la Couture.

Le Maire d'Oradour, Christian Rousseau





Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : DENIS

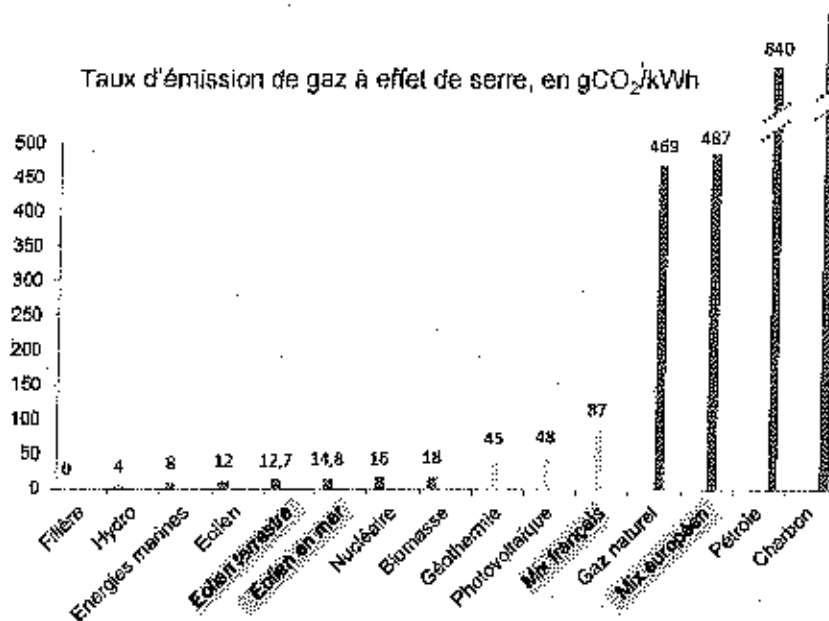
Prénom : OLIVIER ET PASCAL

Résidant à : ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



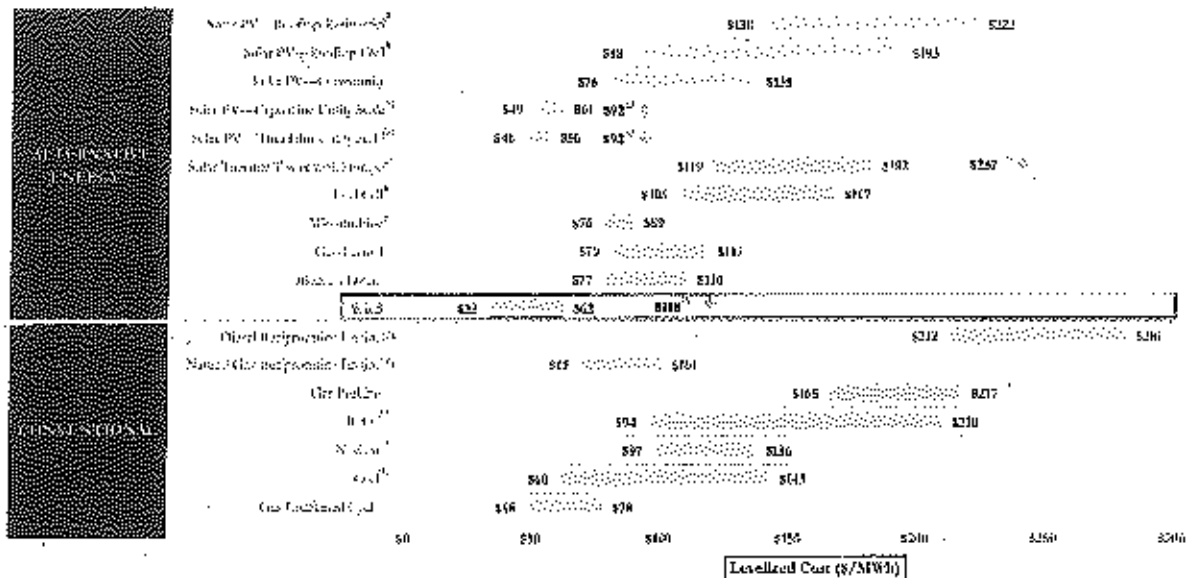
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecolinvent (données 2011)

Etude Cycloco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

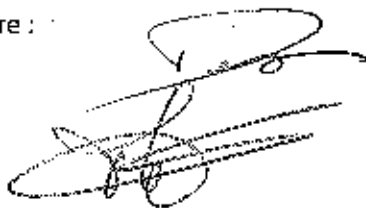
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à ORADOUR le 13/02/2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the 'Signature :' label.

obs 78

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme DES HAYES Nicole
habitant à :

Barbezies

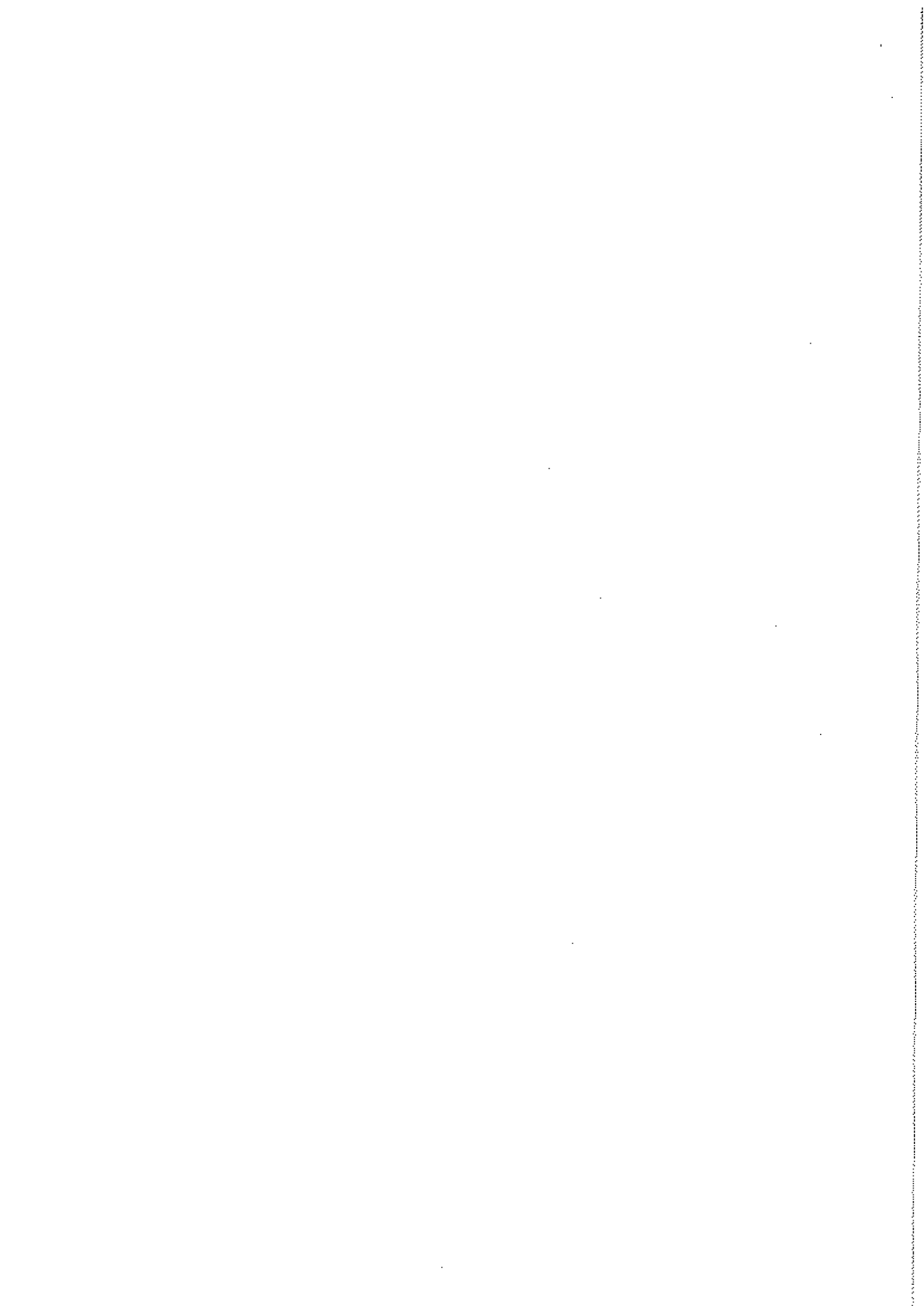
donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Barbezies le 1/03/2019

Signature :

- Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
- Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



CONTRE LES ÉOLIENNES BUSINESS en CHARENTE

Lusault, Gradour et les autres

Pour mettre des antennes 4G ou 5G ce n'est pas assez rentable dans le milieu rural aucun investisseur n'est intéressé pour si peu d'habitants. Par contre pour implanter des éoliennes gigantesques là, les investisseurs se bousculent au portillon des mairies...

Que l'éolien se développe, j'étais POUR car j'espérais la fin du moléaire. Mais l'éolien comme il se met en place ce n'est que de l'écologie business, de la dictature des marchés financiers. Et nos élus laissent faire...

Si l'Etat faisait le nécessaire pour installer des panneaux photovoltaïque et une isolation sur chaque demeure ça rapporterait à tous les citoyens ruraux et sans nuisance. On ferait des économies d'énergie et on n'aurait pas besoin de ces énormes éoliennes qui arrosent tout le réseau européen et qui défigure notre paysage rural. Elles nuisent à l'environnement, aux animaux, au patrimoine mais surtout à ceux qui sont proches, pour eux se sera invivable avec le phénomène jour/nuit de l'ombre des éoliennes sans parler du bruit.

Je suis une écolo mais pas une écolo business, à eux le pognon et pour les habitants du monde rural, les nuisances. On n'arrive pas avoir des antennes 4G utiles pour le développement de notre monde rural mais des éoliennes de 180 mètres pas de soucis elles poussent comme des champignons surtout en Nord Charente... On voit comment nos élus défendent nos intérêts.... La mise en place de ces projets éoliens est scandaleuse. Ce n'est pas un projet constructif, réfléchi dans l'intérêt de tous les citoyens de notre monde rural. Mais uniquement un investisseur très souvent étranger qui veut trouver un lieu pour s'implanter. Pour cela, il tape à toutes les portes des mairies comme l'Etat donne moins d'argent surtout avec la disparition de la taxe d'habitation cela tombe à propos... Il promet monde et merveille surtout aux élus du conseil municipal. Bien sûr la loi interdit que le Maire et ses conseillers aient un intérêt particulier mais ne l'interdit pas à leur famille... Il faut regarder les dossiers de près mais "Comme la Fortune est, elle-même aveugle, elle rend aveugles tous ceux qui la suivent". Puis il propose l'ouverture d'une infime partie à l'investissement afin que d'autres personnes du village soient intéressées. Des miettes et pour les autres, les nuisances..... "Elle est où, l'égalité dans ce projet". Et ils sont où nos élus!!!!

Ce n'est pas qu'une enquête publique qu'il faut, mais un référendum pour dire Oui ou Non à ce projet titanesque. Des réunions pas pour nous imposer ce choix opaque, mais des réunions en amont pour ensemble décider si cela est nécessaire près de chez nous : 7 éoliennes de 180 mètres de haut pour si peu d'habitants !!!! Jusqu'où, allons-nous, aller ? Il serait peut être tant de dire stop à l'implantation d'éoliennes en Charente car si chaque Maire veut son parc éolien privé, il y aura beaucoup plus d'éoliennes que d'arbres chez nous et les paysans n'auront plus besoin de travailler car ils gagneront leur vie juste avec les parcs éoliens... De plus, ces investisseurs étrangers vont sûrement obtenir des aides de l'Etat (nos impôts) et ça ne rapportera peu à la France...

Si les citoyens qui subissent les nuisances avaient en contre partie l'électricité gratuite mais non juste les nuisances... On va nous dire que cela va créer des emplois. Mais si on mettait des panneaux photovoltaïques je crois que cela créerait encore plus d'emplois, avec dans l'avenir pour tous les citoyens un nouveau pouvoir d'achat puisque des factures d'électricité en baisse. Là, la devise de la France : liberté, égalité, fraternité ne serait pas qu'une façade mais deviendrait une réalité.

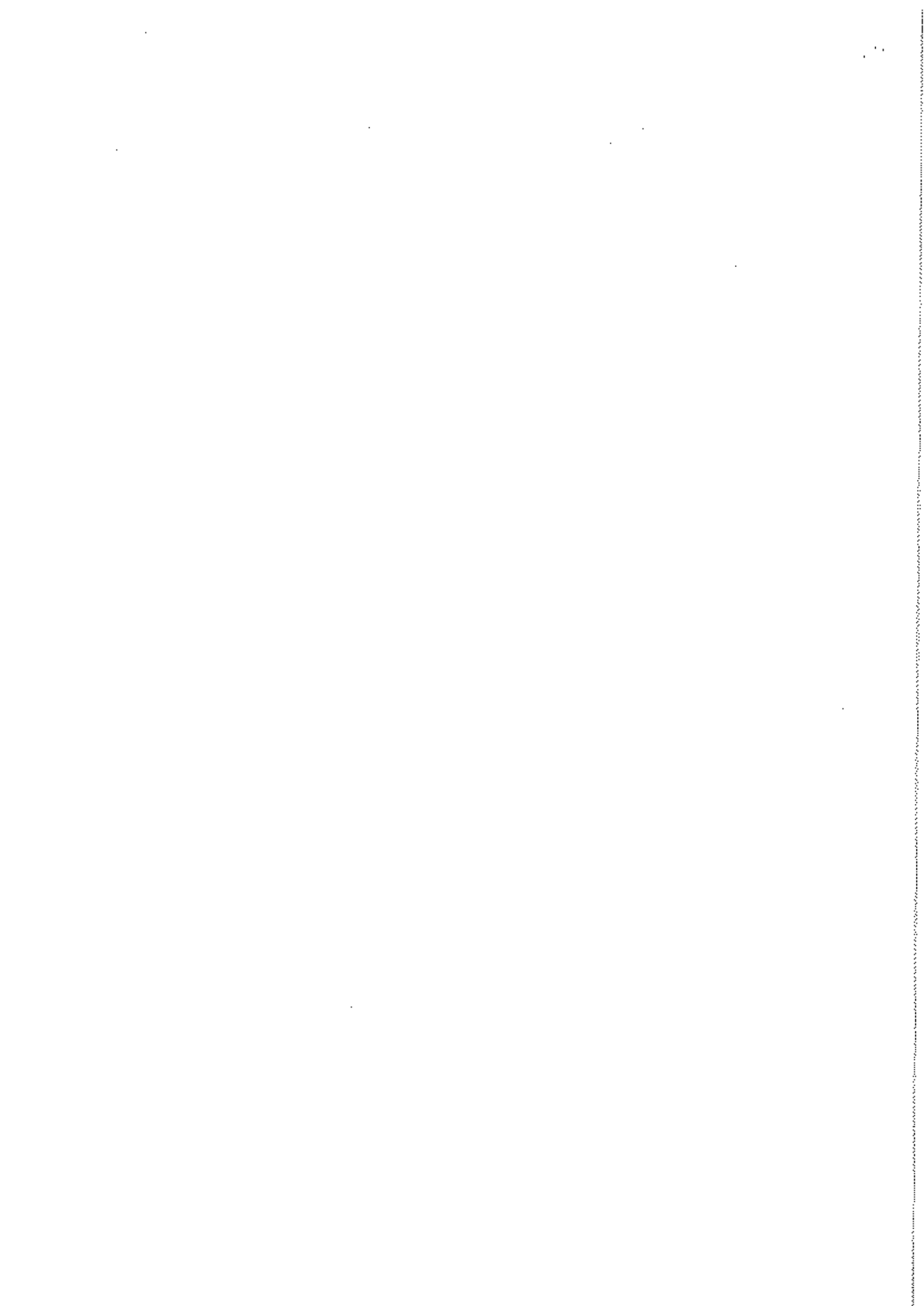
Pourquoi ce sont des investisseurs privé et pas l'Etat (service public) ? Pourquoi les trains ne sont pas achetés par l'Etat ? Pourquoi implantons-nous autant d'éoliennes ? Que vont-elles devenir dans 30 ans ?

Seuls les investisseurs vont être gagnants... Peut-être qu'une seule éolienne (ou quelques unes) serait suffisante pour alimenter l'électricité du canton ou du département. Où sont nos élus pour défendre les citoyens contre ces projets titanesques et surtout pour avoir une vraie réflexion sur ce sujet. Voilà pourquoi les gilets jaunes ont demandé des débats... Des débats pour être entendu pas juste pour faire campagne électorale ou pour la façade...

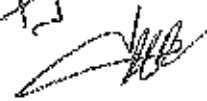
Dans cette société on marche sur la tête, seul l'argent est roi et tout cela au détriment de l'environnement, des animaux et des citoyens... Le "bio" ce n'est pas que dans notre assiette... Vous n'avez pas encore compris que c'est ce business qui tue notre planète. Si c'est ça le développement économique de Mr Macron, alors il n'a rien compris. Vous n'avez pas encore compris que les citoyens ne veulent plus de cette vieille démocratie où les élus sont élus de façon démocratique certes mais agissent comme des dictateurs (décide seul). Voilà pourquoi les citoyens vont de moins en moins voter. Ils ne veulent plus voter car après le vote ils ne sont plus entendus, ils doivent subir leur choix sans aucun débat ... Il faut rénover notre démocratie, il faut que nos élus soient là pour défendre le monde rural et non pour nous imposer des éoliennes qui ne servent qu'aux financiers. Il faut que les élus se battent avec nous contre la dictature des marchés financiers. Un autre monde est possible.

STOP A L'AGRANDISSEMENT DU PARC EOLIEN DANS LE NORD CHARENTE

Nicole DESHAYES gilet jaune de Barbezières
Merci de transmettre cette doléance à notre Président de la République



Mr GARRAUD Janick
Chemin des chasseurs
16140 BARBEZIERES

OBS 79


AVIS DEFAVORABLE A L'INSTALLATION DU PARC EOLIEN LUPSAULT ORADOUR

- Le parc éolien du Nord Charente est déjà très important, je me déplace un peu dans toute la France, je n'en ai pas vu autant sur un même secteur.
- Les éoliennes créent une nuisance sonore et une pollution visuelle.
- Dans un secteur (coté ORADOUR), zone humide passage et repos des oiseaux migrateurs (grues oies ...) Sur l'autre secteur côté coté on trouve des outardes canepetières se reproduisent car nous sommes proches de la zone NATURA 2000 .En tant que chasseur et vice président de la société de chasse BARBEZIERES LUPSAULT je trouve que la zone va perdre une partie de sa valeur de territoire (ne sachant pas ce que l'avenir nous réserve).
- La Charente veut développer son tourisme, fin des gîtes et des chambres d'hôtes avec vue sur les éoliennes et moins de touristes.
- L'implantation d'éolienne ne crée pas d'emploi sur le territoire, les fonds sont destinés à des entreprises allemandes qui profitent d'un prix du KW heures subventionné donc très intéressant pour elles, alors que l'Allemagne a encore des centrales à charbon.
- la commune ne perçoit qu'une petite somme de la totalité des retombées financières, celles-ci vont en priorité au département et à l'intercommunalité.
- J'ai connu toute mon enfance une campagne fleurie, boisée, dans champs plein d'insectes et d'oiseaux, il ne reste plus rien. Si, nous allons laisser à nos enfants des champs d'éoliennes.

